

Chanoine A. HELLEU

---

UNE GRANDE BRETONNE

---

# JEANNE JUGAN

(SŒUR MARIE DE LA CROIX)

Fondatrice  
des Petites Sœurs des Pauvres

1792 - 1879



« Qui se humiliat, exaltabitur »  
« Quiconque s'abaisse sera élevé »  
Evang., selon S. Math., Chap. xxiii, v. 12.

1938

IMP. RIOU-REUZE  
Editeur  
9, Boulevard de Choisy  
RENNES.



JEANNE JUGAN  
Sœur Marie de la Croix

*Chanoine A. HELLEU*

---

UNE GRANDE BRETONNE

---

# JEANNE JUGAN

(SŒUR MARIE DE LA CROIX)

Fondatrice  
des Petites Sœurs des Pauvres

1792 - 1879



*« Qui se humiliat, exaltabitur »  
« Quiconque s'abaisse sera élevé »  
Evang., selon S. Math., Chap. xxiii, v. 12.*

1938

---

IMP. RIOU-REUZÉ  
Editeur  
9, Boulevard de Chézay  
RENNES

Imprimatur :

*Rennes, 7 mars 1938.*

‡ René MIGNEN

Arch. de Rennes.

---

## DÉCLARATION

Conformément aux décrets d'Urbain VIII, nous déclarons qu'en employant les qualifications de « saint », de « vénérable », ou qu'en parlant de guérisons ou autres faveurs attribuées à l'intercession de la Servante de Dieu Jeanne Jugan, nous n'avons aucunement l'intention de prévenir les décisions de l'Eglise.

---

A SON EXCELLENCE  
MONSEIGNEUR MIGNEN  
ARCHEVEQUE  
DE RENNES, DOL ET SAINT-MALO  
EN  
HUMBLE HOMMAGE  
DE TRÈS RESPECTUEUSE ET FILIALE AFFECTION

A. H.

## AVANT-PROPOS

En attendant que paraisse une vie complète de Jeanne Jugan, à laquelle travaille un maître de l'hagiographie moderne, nous offrons au public, à la veille du premier centenaire de la Congrégation des Petites Sœurs des Pauvres, ce petit livre qui en retrace les origines. Il contient le résultat des recherches historiques auxquelles nous nous sommes livré en notre qualité de vice-postulateur de la Cause de Béatification de Jeanne Jugan, et les chapitres qui le composent, issus pour une bonne part des « Articles » que nous avons dû rédiger à l'usage des témoins du procès informatif, ont paru précédemment, à peu près dans leur actuelle intégrité, dans l'édition anglaise du Bulletin des Petites Sœurs des Pauvres.

Ce n'est point de notre propre initiative que nous nous sommes résolu à réunir ces chapitres en un volume de propagande. A dire vrai, pour modestes qu'en soient les proportions, elles dépassent encore sensiblement nos prévisions. Mais, après tout, ne convenait-il pas qu'à l'occasion de ce centenaire, qui va évoquer le souvenir d'une des plus belles pages de l'histoire de la charité dans l'Eglise, on fît sortir Jeanne

Jugan de l'ombre où certains avaient cru l'en-sevelir à tout jamais, cette femme admirable qui posa de sa propre initiative, quoi qu'ait raconté une légende créée de son vivant et à qui seule sa prodigieuse humilité a permis de naître et de s'accréditer pendant quatre-vingts ans, les premiers fondements de cette œuvre magnifique qu'est celle des Petites Sœurs des Pauvres ? Ne convenait-il pas, en outre, qu'on révélât au monde qui ne la connaissait plus, cette âme splendide dans sa simplicité, toute d'héroïque abnégation et d'absolu dévouement au service des malheureux, dont les vertus et les œuvres, à une heure où il a si grand besoin de cette haute leçon, lui montrent l'Évangile en action ?

Le procès de béatification de Jeanne Jugan nous a fourni l'occasion de compulsuer une foule de documents, inédits pour la plupart ; du reste nous indiquons ci-après les principales sources auxquelles nous avons puisé nos renseignements. Nous bornant volontairement au simple récit des faits, nous ne nous attardons point habituellement à discuter ces documents, ni à les mettre en valeur ; néanmoins, nous pouvons certifier que toutes nos affirmations, sans exception, sont basées sur eux. De même en ce qui concerne l'étude que nous faisons de la personnalité si accentuée de Jeanne Jugan, nous prenons bien garde, si vives soient notre sympathie et notre admiration pour elle, de ne rien laisser à l'imagination, à la fantaisie ; autrement, nous nous exposerions à peindre une Jeanne Jugan toute différente de la réalité, et ce serait vraiment dommage. Tous les traits que nous traçons de

son âme, de son caractère, de sa physionomie physique elle-même, sont appuyés, au risque d'alourdir notre récit, sur le témoignage de personnes qui la connurent et la fréquentèrent. Grâce à toutes ces précautions, sans être écrivain ni historien de race, mais simplement d'occasion, nous avons la conviction d'avoir fait œuvre d'histoire véridique et consciencieuse.

Puisse cette œuvre de vérité et de justice contribuer à procurer la gloire de Dieu et de sa Providence qui apparaît d'un bout à l'autre de cette histoire, la glorification de sa Servante dont les volontaires abaissements appellent cette exaltation posthume, celle de la Congrégation qu'elle a laissée après elle, celle de notre pays de Bretagne, cette terre des Saints, dont elle est la noble fille ; puisse aussi cette œuvre inspirer à des âmes d'élite le généreux dessein d'entrer dans sa famille religieuse pour y reproduire ses vertus et y continuer son œuvre.

*Rennes, le 19 mars 1938,*

*en la fête de saint Joseph,  
Protecteur de la Congrégation  
des Petites Sœurs des Pauvres.*

A. HELLEU.

## PRINCIPALES SOURCES

1. — *Mémoire relatif à Jeanne Jugan*, adressé à l'Académie Française le 21 décembre 1844. (Archives de l'Académie).
2. — *Histoire des Petites Sœurs des Pauvres*, par l'abbé A. LEROY.
3. — *La Congrégation des Petites Sœurs des Pauvres*. Collection : *Les Ordres Religieux*.
4. — *Ernest Lelièvre et les fondations des Petites Sœurs des Pauvres*, par Mgr BAUNARD.
5. — *Jeanne Jugan et les Petites Sœurs des Pauvres*, par l'auteur d'*une Femme Apôtre* (1).
6. — Archives de la Maison-Mère des Petites Sœurs des Pauvres, la Tour Saint-Joseph en Saint-Pern (Ille-et-Vilaine).
7. — Relations adressées à la Maison-Mère par les Petites Sœurs des Pauvres ayant connu Jeanne Jugan.

---

(1) Cet ouvrage, inspiré et révisé par M. le Pailleur, comme le déclare l'auteur, contient, à côté de renseignements précieux, de nombreuses lacunes et de graves inexactitudes.



8. — Réponses faites par 176 Petites Sœurs des Pauvres ayant connu Jeanne Jugan, au questionnaire à elles envoyé par le Vice-Postulateur de la Cause, avant l'ouverture du Procès Informatif.
9. — Relations adressées à la Maison-Mère par des personnes séculières à l'occasion du procès de béatification.
10. — Archives de la Mairie de Saint-Servan, de la Mairie et de la Paroisse de Cancale.
11. — Articles de revues et de journaux de 1845 à 1879, etc., etc.

# JEANNE JUGAN

Fondatrice des Petites Sœurs des Pauvres

---

## CHAPITRE PREMIER

**Naissance. Famille. Enfance et Jeunesse.**

**Préparation à sa Vocation.**

Jeanne Jugan naquit à Cancale, l'un des ports de pêche les plus importants de la côte bretonne, le 25 octobre 1792, du légitime mariage de Joseph Jugan et de Marie Horel. C'était en pleine période révolutionnaire. Elle fut baptisée le même jour, dans l'église paroissiale dédiée à Saint Méen, dont le souvenir restait accroché depuis des siècles à cette falaise escarpée sur laquelle, tout à la fin du x<sup>e</sup> siècle, autour d'un sanctuaire déjà voué au vieux moine breton, avait commencé de s'édifier la ville actuelle.

De condition fort modeste, les parents de Jeanne habitaient, au hameau des Petites-Croix, une petite maison, composée d'un seul rez-de-chaussée, alors couverte en paille, comme beaucoup d'habitations rurales du pays, et qui, bien qu'un peu transformée naguère, existe encore aujourd'hui.

Dieu bénit l'union de Joseph Jugan et de Marie Horel : il leur donna, en effet, sept enfants, deux garçons et cinq filles. Trois de ces enfants, un garçon et deux filles, moururent jeunes. Jeanne vint au monde la cinquième.

Pour élever leur famille, les Jugan devaient se livrer à un rude et incessant labeur. Le père était marin. Chaque année, au printemps, comme la plupart des Cancalais, il s'en allait sur les bancs de Terre-Neuve, pour la grande pêche. Son absence durait environ six mois. De retour à son pays, il s'employait au travail de la terre, chez les fermiers de la contrée. Quant à la mère, lorsqu'il lui était possible de laisser à la maison les plus petits de ses enfants sous la garde de leurs aînés, elle faisait, elle aussi, des journées dans les familles du voisinage.

Au sortir de la tourmente révolutionnaire, peu de temps après la signature du Concordat, Jeanne fit, avec une grande ferveur, sa première communion dans la vieille église de

Cancale, enfin rendue au culte catholique. Déjà, son père n'était plus. Disparu en mer au cours d'une campagne de pêche, probablement celle de 1798, sans que l'on sût où ni comment, il n'était jamais revenu et le souvenir de cette disparition tragique assombrissait encore le foyer en ce jour de fête où, à l'entrée de Dieu en l'une des âmes qui le composaient, une joie plénière aurait dû s'y épanouir.

A partir de sa première communion, Jeanne se montra pieuse et sage, très obéissante envers sa mère restée veuve, empressée de l'aider aux soins du ménage et de la suppléer dans la surveillance de son frère, de deux ans plus âgé qu'elle, et de ses plus jeunes sœurs. Entre temps, l'immensité de l'océan qu'elle aimait à contempler, lorsqu'elle se rendait sur les hautes falaises, peu distantes de la maison paternelle, la fréquentation assidue de l'église, les conseils et les exemples de sa bonne mère, tout concourait à ouvrir son âme, instinctivement religieuse, à la pensée de Dieu et à son amour. De même, au récit de la rude et périlleuse existence des pêcheurs Cancalais, dans les brumes et parmi les glaces flottantes des mers du Nord, des drames de la mer qui, trop souvent, venaient jeter le deuil, la désolation et la misère dans sa parenté et dans son voisinage, après les avoir fait si tristement entrer naguère dans sa propre maison, son

cœur, déjà pitoyable aux souffrances humaines s'émouvait profondément et, avec sa mère, qui l'y avait accoutumée dès sa plus tendre enfance, elle aimait à prier pour les marins de Cancale, exposés à tous les périls des océans lointains.

Ainsi, avec le cortège de vertus qui l'accompagnent, amour du travail, ordre, affection mutuelle, la religion et, au moins du vivant de son père, une aisance relative, fruit d'un labeur acharné et d'une rigoureuse économie, régnaient dans cet humble ménage de marins, et, dans cette ambiance si favorable, la piété et la vertu se développaient de plus en plus avec l'âge, dans l'âme de la jeune fille.

Jeanne Jugan passa-t-elle toutes les années de sa jeunesse près de sa mère, occupée aux soins du ménage et à la garde de son frère et de sa jeune sœur ? ou bien, dès que ses forces le lui permirent, s'en alla-t-elle, comme sa mère, travailler à la journée dans les alentours ? ou bien encore se mit-elle en condition dans l'une ou l'autre famille du voisinage ? Autant de questions qu'il nous est impossible de trancher faute de documents.

Cependant, une tradition précieusement conservée dans une famille très honorablement connue de la région de Cancale et où le souvenir de Jeanne est demeuré en vénération, nous paraît n'être point à dédaigner.

D'après cette tradition, à cette époque de sa vie, Jeanne Jugan passa plusieurs années, comme employée de cuisine, au service de M<sup>me</sup> la Vicomtesse de la Chouë, à la Mettrie-aux-Chouettes, en Saint-Coulomb, paroisse limitrophe de Cancale. Cette assertion semble très vraisemblable, d'autant qu'une courte distance sépare la Mettrie du hameau des Petites-Croix, ce qui permettait à Jeanne, soit qu'elle fit simplement des journées à la Mettrie, soit qu'elle y demeurât, de retrouver sa famille chaque soir ou, tout au moins, d'entretenir avec les siens des rapports très fréquents.

Ce qu'il y a de certain, c'est que, parvenue à l'âge de dix-huit ans, Jeanne fut demandée en mariage par un jeune marin qui s'était épris d'elle pour ses rares qualités, dont il avait été vivement frappé. Ce parti ne déplaisait point à sa famille, ni, dit-on, à elle non plus. Hésitant cependant à engager sa parole à la légère, et se trouvant sans doute encore bien jeune, elle remit à plus tard sa réponse. Sur ces entrefaites, le prétendant dut reprendre la mer pour un long voyage. Il partit sans avoir obtenu le consentement de celle qu'il aimait, mais plein d'espoir quand même d'en faire, à son retour, la compagne de sa vie.

Environ six ans plus tard, en 1816, une grande mission, à laquelle une vingtaine de prêtres apportèrent leur concours, fut donnée

à Cancale. Jeanne en suivit les exercices avec une assiduité et une ferveur exemplaires. C'est alors, semble-t-il, que Dieu, parlant à son âme, lui inspira l'attrait d'une vie plus parfaite et lui fit pressentir la sublime vocation qu'elle embrasserait dans l'avenir.

Chose curieuse ! ce fut le moment choisi par son prétendant d'autrefois, qui l'attendait toujours, pour tenter près d'elle une nouvelle et instantane démarche, en vue de lui réitérer sa demande en mariage. Cette fois, Jeanne répondit catégoriquement au soupirant qu'elle ne se marierait jamais et, à cette occasion, elle prononça gravement et répéta à plusieurs reprises dans la suite, en présence des siens qui les ont rapportées, ces paroles vraiment prophétiques : « Dieu me veut pour Lui. Il me garde pour une œuvre qui n'est pas connue, pour une œuvre qui n'est pas encore fondée. »

A l'âge de 25 ans, sans doute contrainte par la nécessité de gagner seule désormais sa vie, Jeanne dut se décider, la mort dans l'âme, à s'éloigner, définitivement cette fois, de sa famille et de sa paroisse natale, pour se rendre à quelques lieues de là, à Saint-Servan, en vue d'y trouver une place à sa convenance. Ne voulant conserver pour elle-même que le strict nécessaire par amour de la pauvreté, elle distribua à ses sœurs, au moment de son départ,

ce qu'elle avait de mieux parmi les objets qui lui appartenaient, puis elle fit à tous ses adieux et partit. La séparation lui coûta beaucoup, car elle chérissait tendrement les siens. Chemin faisant, elle versa d'abondantes larmes.

Arrivée à Saint-Servan, Jeanne entra comme infirmière à l'hôpital du Rosais ; on l'employa surtout comme aide à la pharmacie. Elle fut chargée, en outre, de soigner un prêtre âgé et infirme, pensionnaire dans l'établissement. Dès cette époque, se manifesta en elle le zèle des âmes. A ses rares moments de loisir, a raconté l'une des religieuses hospitalières du Rosais qui la connut, elle prenait à part un infirmier fort ignorant de la religion, l'instruisait avec patience des vérités de la foi et lui expliquait le catéchisme. C'était un utile passe-temps, que ne connaissent plus guère les employés d'aujourd'hui.

Depuis son arrivée au Rosais, Jeanne avait fait la connaissance d'une personne pieuse, âgée d'une quarantaine d'années, sœur d'un prêtre qui, comme tant d'autres à l'époque de la Révolution, avait maintes fois risqué sa vie pour continuer d'exercer secrètement le ministère sacerdotal dans le quartier de Château-Malo (1), sur la commune de Saint-Servan. Elle s'appelait M<sup>lle</sup> Marie Lecoq et habi-

(1) Château-Malo n'était pas alors érigé en paroisse.

tait le second étage d'un appartement situé rue du Centre, à Saint-Servan.

M<sup>lle</sup> Lecoq avait eu vite fait de remarquer le savoir-faire de Jeanne, son dévouement aux malades, l'aménité de son caractère, et d'apprécier ses rares vertus. Habitant seule et se sentant vieillir, elle lui demanda, un beau jour, d'entrer à son service. Jeanne, à qui sa santé, alors délicate, rendait pénible et fatigante sa tâche d'infirmière, y consentit volontiers. Elle quitta donc l'hôpital du Rosais, emportant avec elle ses pauvres hardes et vint habiter rue du Centre, chez sa nouvelle maîtresse.

Une affectueuse intimité ne tarda pas à s'établir entre les deux femmes. M<sup>lle</sup> Lecoq traitait Jeanne plutôt en amie qu'en servante. Avec une sollicitude ingénieuse à inventer de nouvelles recettes et toujours en éveil, elle prenait soin de la santé de Jeanne, devenue précaire, et elle ne cessait de lui prodiguer, par ailleurs, les marques de sa confiance et de son affection ; Jeanne, de son côté, répondait par ses soins les plus dévoués et ses plus délicates prévenances aux attentions de sa bonne maîtresse, se pliant avec une parfaite égalité d'humeur aux précautions parfois exagérées et au régime qu'imposaient à sa santé les interventions continuelles de M<sup>lle</sup> Lecoq, supportant, sans jamais proférer une plainte, ses propres souffrances.

Leur existence à toutes deux se partageait entre l'entretien du ménage, la récitation en commun du chapelet, les lectures pieuses, les visites à l'église toute proche, le service des œuvres paroissiales et, grâce à l'économie industrielle de Jeanne et à ses privations secrètes, l'exercice de la charité envers les pauvres qui, à l'époque, abondaient à Saint-Servan.

Durant cette longue période de dévouement obscur, Jeanne Jugan se montra ce qu'elle devait rester jusqu'à la fin de sa vie : laborieuse et énergique, économe et ordonnée, douce et modeste, d'une constante égalité de caractère, amie de la pauvreté et de l'effacement, cachant, sous des dehors très simples, une vertu peu commune et une piété ardente. En ces années qui suivirent son arrivée à Saint-Servan, aux yeux de ses compagnes de la Congrégation des Enfants de Marie, à laquelle elle avait été agrégée, sa mise extérieure, surtout aux jours des grandes processions de la Fête-Dieu et de l'Assomption, semblait par trop simple ; elles éprouvaient même une certaine honte à voisiner avec elle : « Ne nous plaçons pas auprès de la pauvre Jeanne Jugan, se disaient les jeunes Congréganistes, elle ne s'attife pas assez bien pour ces grandes fêtes, nous aurions honte d'elle. »

Mais, à travers cette extrême simplicité

aimée et recherchée par Jeanne, sa belle âme ne tarda pas à rayonner sur les personnes de son entourage, et ses vertus vite remarquées provoquèrent l'admiration ; tant et si bien que plus tard, lui rendant justice, elles déclareront volontiers : « Nous la trouvions très jolie ; sans doute sa modestie en était la cause et l'embellissait à nos yeux. »

La fidélité envers sa maîtresse avait empêché Jeanne Jugan de réaliser ses intimes désirs de vie religieuse ; peut-être aussi, pour une part, le mauvais état de sa santé. Cependant, pour vivre dans le monde d'une vie aussi approchante que possible de la vie religieuse, elle avait sollicité et obtenu son affiliation au Tiers-Ordre des Filles du Sacré-Cœur, fondé par saint Jean Eudes, en 1648, et qui comptait alors, dans les villes et les campagnes de Bretagne, de nombreuses associées.

M<sup>lle</sup> Lecoq mourut le 27 juin 1835, à soixante-trois ans, assistée jusqu'à la fin par sa fidèle et dévouée compagne et laissant à celle-ci son mobilier et une modique somme d'argent. Avec le petit pécule qu'elle avait réussi à se constituer à force de travail et d'économie, l'avoir de Jeanne pouvait s'élever, du fait de cet héritage, à un peu plus de quatre cents francs (1). Même pour ce temps-là, c'était bien peu.

(1) C'est le chiffre donné par Jeanne au touriste anglais qui visita l'asile de Dinan en août 1846.

Sous l'empire de cette affectivité native qui porte l'âme bretonne à s'attacher profondément aux personnes et aux choses qui lui sont familières, Jeanne, sa maîtresse morte, eut le cœur brisé de chagrin. Elle prit la détermination de quitter Saint-Servan, mais n'ayant pas de quoi vivre, bien loin de là, il lui fallut entrer en service chez de nouveaux maîtres. Fut-ce en raison de sa santé, toujours débile, ou par trop grande difficulté de s'adapter à un nouveau milieu, après dix-huit ans vécus dans la douce intimité de M<sup>lle</sup> Lecoq ? En tout cas, Jeanne n'y resta pas longtemps et elle revint à Saint-Servan, dont elle avait la nostalgie, décidée à se mettre chez elle, quitte à travailler au dehors pour gagner son pain.

La Providence, qui, à son insu, la dirigeait vers l'accomplissement de sa vocation, servit à merveille ses projets. En effet, de retour à Saint-Servan, Jeanne fait la rencontre d'une de ses amies, nommée Françoise Aubert. Plus âgée qu'elle, ancienne domestique d'un prêtre qui lui avait laissé en mourant une petite rente, elle était à la recherche d'une chambre où se retirer pour y vivre en paix ses dernières années. Les deux femmes se font part de leurs intentions, se concertent, s'entendent pour vivre ensemble et louer en commun un appartement : à deux, la charge d'un loyer serait moins lourde, la vie moins chère et plus gaie.

Le logement, auquel s'arrêta leur choix et qu'elles prirent en location, était situé au second étage d'une maison de peu d'apparence, voisine de l'église. Il était assez misérable, si nous en jugeons par ce qu'il est encore aujourd'hui : deux petites pièces aux murs blanchis à la chaux et dont les fenêtres ouvraient sur une cour intérieure ; pour y accéder, un escalier tournant, étroit, fort incommode ; au-dessus, un grenier plus difficile d'accès encore, où l'on pénétrait par une trappe. Jeanne y amena le mobilier qu'elle avait hérité de M<sup>lle</sup> Lecoq et la vie commune commença pour les deux amies, laborieuse, mais douce et paisible.

Françoise Aubert, — Fanchon, comme on disait, — vu son âge, restait habituellement à la maison, occupant à filer le chanvre et la laine, les loisirs que lui laissait la tenue du ménage ; Jeanne allait habituellement en journées au dehors. La garde et le soin des malades avaient ses préférences, parce qu'elle y rencontrait plus d'occasions d'exercer sa charité. Le lavage du linge, la couture, les travaux du ménage, elle savait s'employer à tout, avec une parfaite conscience professionnelle et une grande habileté.

Nombre de familles de Saint-Servan et des environs revendiquent Jeanne Jugan pour cette période de sa vie, l'ayant alors employée

à leur service, et, aujourd'hui encore, les descendants de ces familles, organes de traditions jalousement conservées, rendent hommage à ses qualités et à ses vertus et témoignent du culte voué par leurs ancêtres à l'humble ouvrière qui les servit avec fidélité et les édifia.

Grâce à leur travail, les deux amies pouvaient vivre, se contentant de peu, du reste, dans l'extrême simplicité de leurs goûts, et leurs journées bien remplies s'écoulaient tranquilles et heureuses. A la tâche quotidienne, en filles pieuses et zélées qu'elles étaient, elles trouvaient encore moyen d'ajouter un surcroît en rendant maints petits services aux œuvres de la paroisse.

Lorsqu'elle commença d'habiter avec Fanchon Aubert, Jeanne Jugan avait environ quarante-sept ans. A l'hôpital du Rosais, puis auprès de la bonne demoiselle Lecoq, elle s'était initiée à l'amour et au service des pauvres et des vieillards. L'heure était toute proche où Dieu, qui l'y avait préparée de longue main, allait l'appliquer à la fondation de la grande œuvre hospitalière pour laquelle il l'avait jusqu'alors réservée.

## CHAPITRE II

### Fondation de l'Œuvre et de la Congrégation des Petites Sœurs des Pauvres (1).

L'œuvre hospitalière et la Congrégation des Petites Sœurs des Pauvres, inséparables l'une de l'autre, sont nées, en même temps, peut-on dire, de l'unique initiative de Jeanne Jugan.

(1) Un « Mémoire » adressé à l'Académie Française, le 21 décembre 1844, en vue d'obtenir à Jeanne Jugan un prix Montyon, en récompense de la fondation de son Œuvre, nous servira de guide principal au cours de ce chapitre et du suivant. Ce document, qui est de la plus haute importance pour l'histoire des Petites Sœurs des Pauvres, fut rédigé par M. l'abbé Le Pailleur et écrit de sa propre main ; il porte les signatures de M. Hay de Bonteville, curé de Saint-Servan, du Maire et des Conseillers municipaux, enfin de M. Blaise, Conseiller général, faisant fonction de sous-préfet de Saint-Malo. L'Académie Française a tenu, en vue de contribuer pour sa part à la béatification de la fondatrice des Petites Sœurs des Pauvres, comme elle l'a fait savoir à la Maison-Mère, à faire photographier, à ses frais, le texte original de ce document conservé dans ses archives et elle en a offert, à titre gracieux, plusieurs exemplaires pour les besoins du procès de béatification. Voir ce document à la fin du volume, page 187.



Au premier abord, ce n'est qu'un minuscule grain de sénévé dont la fondatrice ignore les destinées futures, mais, Dieu aidant, la petite graine, confiée par elle aux soins de la Providence, deviendra en quelques années un grand arbre de vaste et puissante ramure.

A l'époque de la fondation, le paupérisme sévissait durement en Bretagne, principalement dans les villes. Or, Saint-Servan se trouvait l'une des plus atteintes. Considérable était le nombre des pauvres inscrits au Bureau de Bienfaisance municipal : 3.462 (1) sur environ 10.000 habitants. Qu'on évalue, d'après ce chiffre, la multitude de gens réduits à la mendicité, surtout parmi les personnes âgées ou infirmes. Pour comble, la ville ne disposait alors d'aucun établissement spécialement affecté à l'hospitalisation des vieillards indigents. Ceux-ci étaient condamnés à finir tristement leur vie dans la misère et l'abandon, parfois même sans abri. Obligée chaque jour à des allées et venues à travers la ville pour son travail, Jeanne rencontrait fréquemment de ces pauvres abandonnés. Bonne et compatissante, voyant déjà en eux des membres souffrants de Jésus-Christ, leur

(1) Lettre du Maire de Saint-Servan au Sous-Préfet de Saint-Malo, en date du 26 janvier 1838. En 1844, le nombre des indigents assistés s'élève à 4.500.

détresse l'émouvait profondément. Non contente de leur venir en aide, au passage, dans la très faible mesure de ses moyens et de solliciter à l'occasion des aumônes pour eux, elle résolut un jour, pauvre elle-même, mais riche de confiance en Dieu, de les secourir plus efficacement et, pour cela, de se dévouer personnellement à leur service.

Une occasion de réaliser sa détermination ne tarda pas à se présenter : Jeanne la saisit avec empressement. A l'entrée de l'hiver 1839, une vieille femme, Anne Chauvin, veuve Harraux, aveugle et impotente, dénuée de tout, vient à manquer de l'appui que lui prêtait sa sœur en mendiant pour elle. Celle-ci, unique soutien de l'infirmes, était tombée gravement malade. Transportée à l'hôpital du Rosais, elle y mourut quelques mois plus tard, en mai 1840. Ayant appris l'infortune de la pauvre vieille restée seule, Jeanne en est touchée jusqu'aux larmes. Aussitôt, sa décision est prise : elle va chercher Anne Chauvin, la ramène et l'installe dans sa mansarde où elle l'entoure des soins les plus prévenants et les plus dévoués, comme si cette pauvre avait été sa propre mère.

Peu de temps après, une ancienne servante, du nom d'Isabelle Quéru, malade et infirme, elle aussi, se trouve sans pain et sans abri. Elle avait servi sans gages, jusqu'à leur mort, des

maitres aimés qu'un revers de fortune avait ruinés. Connaissant la grande charité de Jeanne Jugan, elle vient lui exposer le triste sort auquel elle se voit réduite. Jeanne l'accueille avec bonté comme l'envoyée de la Providence et la garde chez elle. Ainsi, son pauvre logis devient le premier asile de vieillards abandonnés. Et pour donner du pain à ses deux pensionnaires, Jeanne se condamne aussitôt à un double travail : le jour, elle file le chanvre, lave le linge ou fait le ménage chez les particuliers ; le soir, sa journée faite, pendant que ses protégées dorment paisiblement, elle reprend son labeur sans compter avec sa fatigue et le poursuit fort avant dans la nuit.

Tels sont les très humbles commencements de l'Œuvre magnifique des Petites Sœurs des Pauvres, tout entière due à l'initiative personnelle de Jeanne Jugan. Mais, de bonne heure, Dieu lui envoie de jeunes et dévouées auxiliaires qui « excitées par son exemple <sup>(1)</sup> » s'unissent à elle « pour partager ses soins et ses fatigues ». Ce sont trois ouvrières servannaises : Virginie Trédaniel, Marie Jamet, auxiliaire seulement par intermittence pendant les trois premières années, et Madeleine Bourges. De la pieuse association qu'elles forment toutes les trois, naît ainsi, dans la mansarde de

(1) Mémoire relatif à Jeanne Jugan.

Jeanne, à son instigation et sous sa direction, l'Institut des Petites Sœurs des Pauvres.

Virginie Trédaniel et Marie Jamet étaient deux âmes religieuses et bonnes, bien faites pour se comprendre l'une et l'autre, portées qu'elles étaient, par inclination et plus encore par grâce, à la piété et à l'exercice de la charité. Virginie, née en 1821, était fille de marin et orpheline. Son tuteur, M. Gouazon, conseiller municipal, l'avait confiée aux bons soins de Jeanne Jugan et de sa compagne, Fanchon Aubert, chez qui elle habitait. Tailleuse de son métier, elle travaillait tantôt à façon, tantôt à la journée dans les familles.

Quant à Marie Jamet, d'un an plus âgée que Virginie, elle vivait chez ses parents, gens de condition très modeste, le père étant maçon, la mère petite épicière. Elle aidait sa mère à la maison ou travaillait à la journée chez M. Lebedel, jardinier à Saint-Servan.

Les deux jeunes filles s'adonnaient à la piété sous la direction de leur confesseur, M. l'abbé Le Pailleur, vicaire à Saint-Servan depuis janvier 1838. Membres de la Congrégation paroissiale des Enfants de Marie, elles s'étaient rencontrées aux réunions et bientôt une étroite amitié s'était nouée entre elles. Virginie se rendait de temps en temps chez les parents de Marie ; celle-ci, de son côté, venait chez Jeanne Jugan à ses moments libres pour y retrouver

son amie et s'y perfectionner auprès d'elle dans les travaux de la couture.

Leur directeur n'avait point été sans remarquer leurs dispositions à la piété : il avait, dit-on, révisé le petit règlement de vie qu'elles s'étaient elles-mêmes tracé et il les encourageait dans leur désir de se dévouer. Chaque dimanche, après les offices, Virginie et Marie gagnaient un coin isolé de la grève du Rosais, et là, seules dans une anfractuosité de la falaise qui leur servait d'abri, elles devisaient des choses de Dieu.

C'est ainsi que de très bonne heure, par suite de leurs relations, les deux jeunes filles entrèrent en contact avec l'œuvre naissante de Jeanne Jugan. Tout de suite, elles s'y intéressèrent, et, autant qu'il leur fut possible, lui prêtèrent leur dévoué concours. En rapprochant ces bonnes âmes, puis en les groupant autour de l'humble fille que les pauvres nommaient déjà Sœur Jeanne (tant son œuvre apparaissait, en naissant, marquée d'un caractère religieux), Dieu avait ses desseins sur elles : il mettait ainsi à la portée de la fondatrice les éléments qui lui serviraient à poser les premières assises de sa famille religieuse et à réaliser enfin les désirs qu'elle avait toujours caressés depuis sa jeunesse, d'une vie entièrement consacrée au service de Dieu et au soulagement de la misère humaine.

Le 15 octobre 1840, jour de la fête de sainte Thérèse d'Avila, la mansarde de Jeanne fut le théâtre d'un événement bien petit en apparence, mais important pour l'avenir de son œuvre, laquelle, a-t-on dit, revêtit à partir de ce moment « un caractère plus marqué de stabilité et d'association ». Depuis près d'un an, elle se dévouait au soin des pauvresses qu'elle avait recueillies, secondée par Fanchon Aubert et, de temps à autre, par Virginie Trédaniel et Marie Jamet. Le plus souvent possible, elle profitait de la présence de ces dernières pour accomplir avec elles quelques exercices de piété, prières ou lectures pieuses. Laisant alors à la bonne Fanchon la garde des pensionnaires, elle se retirait en leur compagnie dans sa chambre à coucher, qui n'était autre que le grenier situé sous le toit et dans lequel on ne pénétrait qu'à l'aide d'une échelle et après avoir soulevé la trappe qui en fermait l'entrée ; et là, dans le calme et la solitude, elles priaient ensemble. Ces réunions constituaient déjà un commencement, bien modeste, il est vrai, de vie conventuelle. Or, en ce 15 octobre de l'année 1840, les trois pieuses filles se rassemblèrent dans cette salle d'exercices rudimentaire, en vue de consolider leur petite société. Pour la première fois, M. l'abbé Le Pailleur présidait leur réunion. En sa présence, elles décidèrent, d'un com-

mun accord, d'établir entre elles une sorte d'entr'aide spirituelle mutuelle et, pour atteindre plus sûrement leur but, elles élaborèrent un petit règlement de vie qui déterminait leurs pratiques de piété et spécifiait les actes des vertus spéciales qu'elles devaient exercer en conformité avec la fin hospitalière de l'œuvre entreprise. Contenue en germe dans la première initiative de Jeanne Jugan, née de son grand cœur au chevet de ses pauvres vieilles, la fondation si petitement commencée fait ce jour-là un pas de plus vers cette magnifique famille religieuse que sera plus tard, Dieu aidant et réalisant par cette pauvre fille ses admirables desseins, la Congrégation mondiale des Petites Sœurs des Pauvres.

A peu de temps de là, en décembre, l'Institut naissant fait une nouvelle et précieuse recrue. Une autre jeune servannaise, Madeleine Bourges, devenue blanchisseuse de servante qu'elle avait été tout d'abord, était tombée gravement malade et, sur le point de mourir, elle avait reçu asile chez Jeanne Jugan et Fanchon Aubert. Celles-ci l'avaient si bien soignée qu'elles l'avaient ramenée à la vie et à la santé. Profondément reconnaissante envers ses bienfaitrices, Madeleine qui, au moment où elle croyait mourir, avait résolu de donner aux pauvres, à de plus pauvres qu'elle encore, son

modique avoir, se décida à consacrer désormais à cette œuvre de charité dont elle avait elle-même ressenti les bienfaits, les forces que Dieu lui avait rendues et le produit de son dur labeur.

Cependant, le jour ne tarda pas à venir, où, désireuse qu'elle était de soulager un plus grand nombre de miséreux, obéissant aussi, peut-être à son insu, au mouvement de la grâce qui la poussait de l'avant, l'infatigable Jeanne, jugeant son local insuffisant, se préoccupa d'en trouver un autre plus spacieux. Ses recherches ne tardent pas à aboutir. Le 29 septembre 1841, elle loue pour cent francs par an, dans la rue de la Fontaine, à proximité de l'église paroissiale, un rez-de-chaussée assez vaste, composé d'une longue salle, basse d'étage, mal éclairée par une porte vitrée donnant sur la rue de la Fontaine, qui descend vers la Rance, et deux fenêtres étroites ouvrant sur une ruelle ; au fond de cette pièce, un cabinet très exigu servait de débarras. De plancher, point : simplement la terre battue.

Ce nouvel appartement, qui portera le nom de « grand en-bas », fut occupé le 1<sup>er</sup> octobre 1841. Malgré sa pauvreté, il était de plain-pied, plus spacieux que celui qu'on quittait et l'on y pouvait abriter plus de pauvres. Aussi l'installation eut-elle lieu dans l'enthousiasme. Au cours de la journée, quatre vieilles femmes

vinrent s'adjoindre aux deux anciennes ; un mois après il y en avait douze et le local était au complet.

Avec ce nombre accru d'hospitalisées, la question se pose alors pour Jeanne de savoir comment elle arrivera à pourvoir à la subsistance de tant de monde. Jusqu'à l'occupation du « grand en-bas », son travail et celui de ses compagnes avaient suffi vaille que vaille à l'entretien de toute la maison ; mais à présent que ses pensionnaires atteignent la douzaine, il lui faut aviser d'urgence à trouver d'autres moyens d'existence. Jeanne ne se creuse pas la tête à chercher la solution d'un problème qui pourrait en embarrasser d'autres, sa résolution est tout de suite arrêtée : elle quètera. Ainsi naît spontanément dans son esprit l'idée sublime de se substituer à ses protégées, précédemment mendiante pour la plupart, et de se faire elle-même mendiante à leur place. A partir de là, on vit Jeanne Jugan parcourir chaque jour, le panier au bras, les rues de Saint-Servan et solliciter, modeste et souriante, les aumônes en argent et en nature des personnes charitables. Telle fut l'origine de la quête qui devait caractériser l'œuvre de Jeanne Jugan établie sur la confiance en Dieu, et constituer jusqu'à présent son principal moyen de subsistance.

L'existence de Jeanne et de ses compagnes,

une fois installées au « grand en-bas », ne diffère en rien de celle qu'elles avaient menée dans la mansarde, sauf que leur tâche est devenue sensiblement plus lourde ; mais, réparti entre elles selon les aptitudes de chacune, le travail s'organise judicieusement dans le nouvel asile et il s'en trouve facilité. Jeanne Jugan fait la quête au dehors ; Fanchon Aubert vaque aux soins du ménage et se multiplie autour des « bonnes femmes » ; en attendant de s'en aller en pension chez les religieuses de la Providence, à Montauban-de-Bretagne, Virginie donne le gain de ses journées et, avec Jeanne, prolonge son travail dans la nuit ; Madeleine Bourges en fait autant ; enfin, Marie Jamet, inexorablement retenue par sa famille qui a pris en horreur cette pauvreté et cette mendicité, n'appartient guère à l'œuvre, à cette époque, que « par l'esprit et par le cœur ».

A cet effort de judicieuse répartition du travail correspond simultanément un essai, plus accentué encore que dans la mansarde, d'organisation d'exercices communautaires. Faute de place à l'asile surpeuplé, les pieuses filles se réunissent, le plus souvent qu'elles le peuvent, chez une voisine amie de leur œuvre, M<sup>me</sup> Mignot. Dans ces réunions, elles étudient ensemble les principes de la vie religieuse et avisent à en introduire dans leur vie quotidienne les pratiques élémentaires.

Au point de vue matériel, l'œuvre de Jeanne Jugan arrive à vivre tant bien que mal, grâce surtout à sa quête et aux privations, souvent très dures, qu'elle et ses compagnes s'imposent pour que leurs vieilles n'aient point à souffrir. Le nécessaire vient-il à manquer ? On le demande au Ciel avec confiance et le Ciel l'envoie. Un exemple : en août 1842, le Bureau de Bienfaisance de la Ville décide subitement de supprimer tout secours aux indigents hospitalisés à l'asile et, par suite de cette décision, le linge vient à manquer. Jeanne ne se déconcerte point. Ce que les hommes refusent à sa détresse, elle a confiance que le Ciel le lui accordera. Sur-le-champ, elle et ses compagnes décident de s'adresser pour cela à la Sainte Vierge, qui leur a déjà donné tant de marques de sa protection. C'était justement dans les jours de l'Assomption. Aidées par un gendarme obligeant et très dévoué à leur œuvre, les bonnes filles dressent au centre de l'asile un modeste reposoir et, devant la statue de la Madone qui le surmonte, elles déposent les quelques morceaux de linge qui leur restent ; elles y épinglent ensuite un écriteau sur lequel se lit cette naïve requête : « Bonne Mère, voyez notre détresse, nous n'avons pas de linge pour changer vos enfants. » La nouvelle s'en répandant bientôt à travers la ville, le résultat ne se fait pas attendre. Attirés, les uns par curiosité,

les autres par sympathie, de nombreux visiteurs viennent à l'asile, le jour de l'Assomption et durant toute l'octave. Touchés par cette détresse, édifiés aussi par la naïve confiance de Jeanne et de ses auxiliaires, ils se font près d'elles les instruments de la Madone si pieusement invoquée et apportent au « grand en-bas » du linge, des draps, de la toile et divers autres dons. En quelques jours, la lingerie de l'asile se trouve ainsi reconstituée.

Du reste, bien souvent en ces premiers temps, l'œuvre de Jeanne Jugan traversa de ces moments difficiles où, le nécessaire venant à manquer, il fallut, pour se le procurer, recourir ainsi à toutes sortes de pieuses industries que suggérait aux Sœurs leur inaltérable confiance en la divine Providence. Mais Dieu, en les exauçant toujours, et souvent dans des conditions qui rendaient manifeste son intervention, ne cessait alors, comme Il l'a fait depuis, de récompenser leur foi et de prodiguer par ce moyen à leur œuvre commençante les preuves les plus touchantes de sa tendre sollicitude.

Dans ces années héroïques de la fondation, que d'épisodes charmants, pleins de grâce et de simplicité, où l'on voit la Providence divine en action ; que de scènes touchantes, exhalant un suave parfum de foi confiante et de naïve candeur d'âme, scènes et épisodes

renouvelés, dirait-on, des Fioretti de saint François d'Assise, mériteraient, pour l'édification des hommes, d'être recueillis pour constituer les Fioretti de Jeanne Jugan et de ses premières Petites Sœurs ! Il est vrai, toute la suite de l'histoire des Petites Sœurs des Pauvres est pareille à leurs origines : chaque jour ajoute à ces Fioretti une nouvelle page, chaque année un chapitre de plus, et, d'un bout à l'autre, c'est un chant magnifique à la Providence de Dieu.

Mais le moment était venu où, dans les desseins de Dieu qui veillait ainsi sur elle et pourvoyait à tous ses besoins, après avoir occupé deux années durant la pauvre mansarde de la fondatrice, premier asile et première Maison-Mère des Petites Sœurs des Pauvres, puis pendant un an le « grand en-bas », la petite œuvre allait connaître un nouvel accroissement qui marquerait pour elle une nouvelle et importante étape vers des progrès plus merveilleux encore. Décrire cette autre transformation va faire l'objet du chapitre suivant.

---

### CHAPITRE III

#### Fondation de l'Œuvre et de la Congrégation des Petites Sœurs des Pauvres (Suite).

A peine la *petite œuvre* était-elle installée au « grand en-bas » que le local se trouva trop étroit. A la très grande rigueur, il pouvait abriter les douze vieilles qui l'avaient rempli dès les premiers jours, mais pas une de plus. Et pourtant, les demandes d'admission ne cessaient d'affluer. Que faire en présence de cette urgente nécessité ?

Encore une fois, la bonne Providence, qui apparaît continuellement dans cette histoire, intervient pour tirer d'embarras la fondatrice. Voici, en effet, qu'est mis en vente un ancien couvent des Filles de la Croix, situé, lui aussi, à quelques pas de l'église. L'occasion pour Jeanne est belle et tentante. De généreux concours s'offrent à elle aussitôt. Une amie et bienfaitrice des pauvres, M<sup>lle</sup> Doynel, propose de faire figurer son nom au contrat ; de même M. l'abbé Le Pailleur qui, pour aider

à faire les frais de la nouvelle acquisition, vend son calice et sa montre en or. D'autres générosités viennent en grand nombre s'ajouter à celles-là. Quant à la pauvre Jeanne, est-il besoin de dire que, du premier coup, sans plus calculer avec les mauvais jours, elle a abandonné, pour cet achat, intérêts et principal, la totalité de son petit pécule de quatre cents et quelques francs, fruit bien modeste de plus de trente années de travail, conservé jusqu'alors pour parer à toute mauvaise éventualité ? Grâce à tous ces dévouements, la maison rêvée est acquise pour la somme de 20.000 francs et le contrat signé le 2 février 1842. Voici en quels termes le Mémoire à l'Académie relate cet événement : « Plusieurs personnes généreuses se réunissent pour procurer une maison plus spacieuse. Cette maison est acquise. On la cède à Jeanne, mais on ne peut faire davantage ; ainsi on la prévient que si le nombre de ses pauvres augmente, ce sera à elle à pourvoir à leur nourriture et à leur entretien. N'importe, Jeanne accepte, pensant que la Providence, qui l'a si bien servie jusqu'ici, ne lui fera jamais défaut... »

Nous sommes donc au 2 février 1842. En attendant qu'avec ses *bonnes femmes*, Jeanne prenne effectivement possession de sa maison, le 1<sup>er</sup> octobre suivant, plusieurs événements se produisent au sein de la petite communauté qui méritent une mention spéciale, intéres-

sants qu'ils sont pour l'histoire de sa vie intime et de son développement.

Une fois installées au « grand en-bas », Jeanne et ses auxiliaires, avons-nous dit, se réunissaient de temps en temps, faute d'espace à l'asile, chez une voisine obligeante, pour des lectures et entretiens spirituels. C'est là que le 29 mai 1842, jour de la Fête-Dieu, elles se retrouvaient, à l'issue des vêpres, pour traiter des affaires de leur association. M. l'abbé Le Pailleur, vicaire de la paroisse et, comme tel, chargé trois mois auparavant par son curé de l'œuvre de Jeanne Jugan que l'on considérait maintenant comme une œuvre paroissiale, présidait leur réunion. Compléter le règlement d'octobre 1840 en lui faisant quelques additions reconnues utiles à l'usage, choisir une supérieure, tel était le programme que les pieuses filles s'étaient tracé.

Comme il était à prévoir, la fondatrice fut nommée supérieure à l'unanimité. Elle avait à ce moment près de cinquante ans. Ce vote consacrait une situation de fait qui existait depuis trois ans, car, à peine ses premières *bonnes femmes* hospitalisées dans sa mansarde, Jeanne Jugan avait senti se réveiller en elle ses aspirations d'autrefois vers la vie religieuse et son esprit n'avait plus cessé d'être hanté par l'idée de les réaliser chaque jour un peu plus avec les auxiliaires bénévoles que



la Providence lui avait envoyées. Après l'avoir choisie pour supérieure, ses compagnes prirent l'engagement de lui obéir, sans toutefois en faire le vœu, et, d'un commun accord, elles donnèrent ce jour-là, à leur association, le titre de « Servantes des Pauvres ».

Sur ces entrefaites, avait surgi un grave danger pour la fondation de Jeanne Jugan ; il l'aurait emportée tout entière si Dieu, comme toujours, n'avait veillé sur elle.

En effet, aux légères critiques qu'avaient naguère suscitées les prétendues témérités de la fondatrice, lesquelles n'étaient que magnifique confiance en Dieu, avaient succédé, chez certains, à la suite de l'achat de la maison des Filles de la Croix, une réelle hostilité, née de susceptibilités et de jalousies mal déguisées qu'attisait sans doute quelque invisible démon pour faire pièce aux bienfaitrices des pauvres et tenter d'anéantir, au sortir de son berceau, une œuvre qui certes ne travaillait pas pour lui. On s'en prenait aux pieuses filles, à leur inexpérience de la vie religieuse et hospitalière, à la quête, aux pauvres bonnes femmes elles-mêmes. Tout était matière à plaintes et à critiques. Quel risque, s'exclamait-on, quel risque pour l'avenir de cette belle œuvre (dont on reconnaissait tout de même la grande utilité) que de la laisser entre des mains aussi inexpérimentées ! Ne serait-il pas cent fois préférable de

la confier à de vraies religieuses, professionnelles de l'hospitalité ? De là, à tenter un coup d'audace contre la *petite œuvre*, il n'y avait qu'un pas : il fut franchi. Démarches multipliées auprès des signataires du contrat d'acquisition, constitution d'un comité de dames chargé d'établir à la place de l'œuvre de Jeanne Jugan et de patronner un asile pour les enfants, recours à l'évêque du diocèse : que n'entreprit-on pas pour s'emparer de l'asile des vieillards et le transformer en un simple hospice ordinaire ? Les épreuves de ce genre, d'autant plus pénibles qu'elles viennent souvent de ceux dont on devrait plutôt attendre secours et soutien, sont, à un moment ou à l'autre de leur existence, le lot commun des œuvres qui travaillent au bien et, au fond, la condition même de leur succès, Dieu ne les bénissant d'ordinaire que dans la mesure où elles ont été implantées dans le sacrifice. Heureusement, les acquéreurs, assaillis d'instances, ne fléchirent point. Bientôt, du reste, l'autorité diocésaine leur donna raison et la *petite œuvre* put continuer, identique à elle-même, à marcher dans la voie que la Providence lui avait tracée.

Parmi les pénibles contradictions, cette bonne Providence avait ménagé aux humbles Sœurs de très douces consolations.

L'une des plus appréciées avait été l'envoi vers elles d'un homme bien fait pour les

comprendre et les diriger en ces humbles commencements : nous voulons parler du Père Félix Massot, supérieur des Frères de Saint-Jean de Dieu de la maison de Dinan. Cet éminent religieux, membre d'un grand Ordre hospitalier, à qui les humbles débuts de cette toute petite œuvre rappelaient ceux de son Ordre à Grenade, se prit de sympathie pour la fondation de Jeanne Jugan dès qu'il la connut. Il lui manifesta aussitôt un très vif intérêt et la fit volontiers bénéficier de sa grande expérience de la vie religieuse et hospitalière. Nul plus que cet homme vraiment providentiel n'a contribué, pendant un bon nombre d'années, par son savoir-faire, par ses pertinents et judicieux conseils, par ses interventions multipliées, à organiser, au double point de vue religieux et hospitalier, la petite société naissante, et à la pourvoir d'un règlement sagement approprié à sa fin particulière ; nul n'a exercé sur elle une influence plus décisive pour le bien ; nul n'a mieux travaillé à l'aiguiller d'une main sûre vers ses splendides destinées. Et pourtant, M. Le Pailleur s'attribuera plus tard tout le travail et tout le mérite dans l'élaboration des statuts de la Congrégation, sans jamais faire allusion à la part prépondérante qu'y prit le Père Massot, sans même jamais prononcer son nom.

En accomplissant cette tâche, le P. Félix Massot avait-il pressenti ces destinées de l'Ins-

titut des Petites Sœurs des Pauvres ? Un document précieusement conservé aux archives de la Maison-Mère nous autorise à le penser. Il s'agit d'un diplôme rédigé en latin, contresigné par lui le 29 août 1842, à la suite des signatures du Prieur Général et du Provincial. Ce diplôme associe pour cent ans l'œuvre naissante aux prières, pénitences et aux autres œuvres méritoires de l'Ordre des Frères de Saint-Jean de Dieu, dans la personne de Jeanne Jugan, supérieure, et celles de ses Filles. Trois lignes manuscrites, intercalées entre le nom et le titre du Prieur Général et le texte même de la concession, en constituent l'adresse. En voici la traduction : « ...Au très cher dans le Christ M. et Révérend Le Pailleur, prêtre, et aussi à M<sup>me</sup> et Révérende Mère et Maîtresse Jeanne Jugan, Supérieure des jeunes filles qui sont au service des vieillards infirmes de l'un et l'autre sexe, dans la paroisse de Saint-Servan, et pareillement à toutes et à chacune des Supérieures et à leurs compagnes, actuelles et à venir ; les présentes étant valables pour cent ans... » Une récente expertise de l'écriture de cette courte adresse a révélé qu'elle fut écrite de la main de M. Le Pailleur. On comprend qu'il s'y soit nommé, chargé qu'il avait été par son Curé, au mois de février précédent, de s'occuper de l'œuvre de Jeanne Jugan, que l'on avait fini, avons-nous dit, par mettre au rang des œuvres

paroissiales ; mais il est à noter, qu'à l'exception de sa qualité de prêtre, il ne s'y attribue à ce moment, par rapport à cette œuvre, aucun autre rôle.

En dehors des cas exceptionnels où certaines personnalités sont admises à en bénéficier, une faveur comme celle qui fait l'objet de ce diplôme ne s'accorde d'ordinaire qu'entre associations religieuses bien établies et en plein exercice. Aussi, outre la mention de la supériorité de Jeanne Jugan, — mention dont on ne trouvera plus trace dans la suite ni sous la plume, ni sur les lèvres de M. Le Pailleur, — ce qui fait l'importance spéciale de ce document pour l'histoire des Petites Sœurs des Pauvres, c'est précisément que tout, dans son libellé et dans son fond : terminologie employée, indication de la fin poursuivie par l'œuvre, durée centenaire de la concession, extension de celle-ci non seulement à la Supérieure en charge, mais à toutes celles qui lui succéderont et à leurs compagnes présentes et futures, caractère exclusivement spirituel des faveurs accordées, tout indique dans l'association bénéficiaire, et cela dès août 1842, moins de trois ans après sa fondation, une véritable Société religieuse, pour peu nombreux que soient encore ses membres et si récentes que soient ses origines, une société religieuse en pleine activité et tout entière consacrée au service des vieillards infirmes qui

fut et sera toujours son but, une société religieuse, enfin, qui, étant donnée la perspective de cent années qu'ouvre pour une première fois devant elle cette concession, porte déjà, dans l'humilité de ses commencements, les promesses d'un long avenir et de destinées prospères. Le Père Félix Massot, par l'intermédiaire duquel ces précieuses faveurs avaient été obtenues, était mieux à même que quiconque de s'en rendre compte, lui qui avait déjà beaucoup travaillé à diriger et à affermir dans la voie de la vie religieuse le premier pas du jeune Institut.

Vers le même temps, exactement dans l'après-midi du 27 septembre suivant, une autre faveur était réservée à Jeanne Jugan et à ses compagnes.

De passage dans la contrée, l'Evêque de Rennes <sup>(1)</sup>, Mgr Brossais-Saint-Marc, leur fit l'honneur d'une visite, accompagné du Curé de la paroisse. Devant quitter le « grand en-bas » le surlendemain pour occuper la maison des Filles de la Croix, l'Asile était en pleins préparatifs de déménagements de son pauvre mobilier. La visite épiscopale n'en fut que plus pittoresque. Emu profondément de

(1) L'évêché de Rennes fut érigé en archevêché par une bulle pontificale, du 3 janvier 1859. Mgr Saint-Marc en fut le premier archevêque.

tout ce qu'il vit et entendit, le bon Prêlat prodigua aux Servantes des Pauvres ses félicitations, ses encouragements, ses conseils, ses vœux et ses paternelles bénédictions. Ce leur fut, à ces pieuses filles, une joie profonde de recevoir cette visite inattendue de leur Evêque en même temps qu'un précieux réconfort, surtout qu'elle était à peine apaisée, la tourmente qui avait failli dévaster leur œuvre et disperser leur petite communauté. En outre, aux yeux du public, la visite épiscopale eut valeur de recommandation : l'Evêque passé à l'Asile, aussitôt suspicions et malveillances tombèrent comme par enchantement et les sympathies, les concours généreux revinrent en grand nombre.

Le 29 septembre, jour de la Saint-Michel, Jeanne et ses auxiliaires ont enfin la joie d'occuper la *Maison de la Croix*, comme on dira désormais. On aurait à l'avenir plus d'air, plus d'espace, plus de *bonnes femmes* par conséquent, et l'on pourrait mener tout au large la vie de communauté. Tout était pour le mieux ! De fait, dans la journée même de l'aménagement, pour ce qui est des *bonnes femmes*, six nouvelles viennent s'adjoindre aux douze premières arrivées du « grand en-bas ». A noter en outre que, ce jour-là, présentant qu'avec un local plus spacieux et un nombre accru d'hospitalisées, la tâche serait plus accablante pour ses compagnes,

désireuse aussi de vivre avec elles d'une vraie vie de communauté, cette adroite ménagère qu'était Madeleine Bourges, renonçant à son métier de blanchisseuse, vint habiter définitivement chez Jeanne Jugan et se mettre à son entière disposition pour le service intérieur du nouvel Asile. A la fin de septembre 1842, la petite communauté se trouvait ainsi composée de la fondatrice, Jeanne Jugan, de sa pupille Virginie Trédaniel et de Madeleine Bourges.

La bonne Fanchon Aubert avait suivi du « grand en-bas » à la *Maison de la Croix*, bien résolue à ne point se séparer de ses amies et à leur prêter jusqu'à la fin le concours de ses bras, après avoir sacrifié aux nécessités de l'œuvre commençante son mobilier, son linge, ses modestes économies. Sollicitée à plusieurs reprises et encore une fois à l'arrivée dans cette nouvelle maison, d'entrer dans la petite communauté, elle prétextua son âge pour opposer à ces pressantes et affectueuses sollicitations un humble refus. Elle devait mourir, chargée d'années et de bonnes œuvres, le 16 janvier 1850, entourée par ses compagnes des soins les plus dévoués.

Il ne restait plus au dehors, parmi les auxiliaires de la première heure, que Marie Jamet. Sa mère, personne ordonnée et d'une fierté peut-être un peu au-dessus de sa modeste

condition, éprouvait une répugnance absolue devant l'extrême pauvreté et la mendicité qui régnaient à l'Asile. Aussi n'avait-elle jamais consenti jusqu'alors à ce que, par son entrée dans la communauté, « sa fille embrassât une vie si humble, si basse aux yeux du monde et si dure à la nature ». D'où, comme Marie l'a raconté elle-même, la nécessité pour elle, respectueuse de la défense maternelle, de n'apporter à la *petite œuvre*, durant ces trois premières années, qu'un concours très limité et intermittent, réduit à la journée du dimanche et à quelques heures par semaine, la grosse partie de son temps étant employée à aider sa mère aux soins du ménage ou à faire des journées chez M. Lebedel, jardinier. Vaincue enfin par les instances de sa fille, devenues plus pressantes à la suite de l'occupation de la Maison de la Croix, M<sup>me</sup> Jamet céda et, vers la mi-octobre 1842, Marie put quitter définitivement la maison paternelle et venir partager l'habitation, les travaux et la vie de ses compagnes. Toutes les ouvrières de ces premiers commencements se trouvèrent alors réunies dans la même communauté, sous la douce autorité de leur admirable fondatrice et supérieure, Jeanne Jugan, que M. Dupont, le « saint homme de Tours », appellera quelques années plus tard, avec tant de raisons, « la Mère de toutes les Petites Sœurs ».

Il était à prévoir que, disposant de places plus nombreuses qu'au « grand en-bas », l'Asile de Jeanne Jugan ne tarderait pas à voir augmenter le nombre de pensionnaires. Effectivement, aux bonnes femmes anciennes et nouvelles entrées le jour de la prise de possession de la Maison de la Croix, d'autres succédèrent les jours suivants et, le mouvement des entrées s'accroissant toujours, on en compta bientôt une soixantaine. Du peuplement de son Asile en vieillards miséreux, Jeanne, par ses démarches personnelles, se montre la meilleure ouvrière, comme elle est, par sa quête, la grande pourvoyeuse de son pain quotidien. Sa charité, que rien ne lasse ni ne démonte, lui a façonné une âme et un instinct de recruteuse de misérables au fond des taudis les plus ignorés : c'est le monde où elle se plaît à évoluer en vue d'en retirer quelque client pour son Asile. Laissons le Mémoire à l'Académie nous décrire cette pacifique invasion de misérables dans la maison de Jeanne Jugan :

« ...Bientôt, au lieu de douze pauvres, elle en a vingt, de vingt elle passe à trente ; un an après, vers la fin de 1843, elle en avait quarante, et aujourd'hui, ô bénédiction, elle compte autour d'elle une famille de soixante-cinq misérables des deux sexes, tous vieux et infirmes, ou estropiés, ou manchots, ou idiots, ou atteints de maux incurables, tous arra-

chés à la misère de leur grenier ou à la honte de mendier dans les rues, beaucoup arrachés aux vices que le vagabondage traîne après soi. Mais qui pourrait dire le zèle de cette fille à recueillir les pauvres ? Que de fois, allant elle-même les chercher en leur triste réduit, elle les a déterminés à la suivre, ou s'ils ne pouvaient marcher, se chargeant d'eux comme d'un précieux fardeau, elle les a emportés avec bonheur dans sa maison... »

Bientôt, en effet, grâce à une nouvelle initiative de Jeanne, l'Asile, peuplé jusqu'alors de bonnes femmes, ouvre ses portes aux vieillards des deux sexes. Un jour, au cours d'une de ses charitables expéditions, on lui signale qu'un pauvre vieux de soixante-douze ans, ancien marin, du nom de Rodolphe Lainé, languit lamentablement depuis deux ans au fond d'un caveau humide, à peine vêtu mourant de faim, couché sur un véritable fumier, avec une pierre pour oreiller. Jeanne court aussitôt à l'endroit désigné. Le triste spectacle qui s'offre à ses regards la remplit de compassion. Elle sort du réduit et s'en va raconter sa lamentable trouvaille à une personne charitable de qui elle attend secours. Celle-ci, émue à son tour, lui remet une chemise et des vêtements propres pour le vieillard. Aussitôt Jeanne revient vers le caveau et, une fois le pauvre vieux changé de linge et de vêtements, elle le transporte à la Maison

de la Croix. C'est ainsi que, grâce à la charité de Jeanne, Rodolphe Lainé fut le premier homme admis à l'Asile des Servantes des Pauvres.

Il serait aisé de citer bien d'autres traits de l'héroïque charité de Jeanne Jugan, d'autant qu'à cette époque, plus encore qu'auparavant, toutes les sortes de misères, aussi bien physiques que morales, se mirent à converger vers son Etablissement. Qu'il s'agit d'enfants vagabonds ou abandonnés, de fillettes prématurément exposées aux dangers de la rue, ou de malades atteints d'ulcères horribles ou de plaies répugnantes, dont on voulait se débarrasser, on conduisait tout à Jeanne Jugan : « Il faut les conduire à Jeanne », disait-on, et Jeanne recueillait tout.

Mais le succès de Jeanne Jugan comme recruteuse augmentait d'autant sa charge de quêteuse. Le Mémoire à l'Académie nous apporte l'écho de l'émerveillement qu'on éprouvait alors devant l'extraordinaire activité de Jeanne :

« Jeanne, infatigable, se multiplie en proportion du nombre de ses pauvres. Elle est sans cesse en marche, quelque temps qu'il fasse, un panier au bras, et elle le rapporte toujours plein. Car non seulement... elle recueille les aumônes des personnes charitables qui veulent bien l'assister... mais elle recueille encore, par une pieuse industrie, les restes

de leur table, le vieux linge et les vêtements qui ne servent plus, et ainsi ce qui serait perdu lui aide à nourrir et à vêtir ses pauvres. Pour plaider leur cause, elle est vraiment éloquente, on l'a vue fondre en larmes en exposant leurs besoins ; aussi il est difficile de lui résister, et presque toujours elle a réussi à amollir les cœurs les plus durs. Du reste, elle n'importune personne ; si on la rebute, elle se retire aussitôt sans manifester le moindre mécontentement, disant : « Une autre fois vous nous assisterez. »

« Elle a identifié véritablement son sort avec celui des pauvres, elle est vêtue comme eux, de ce qu'on lui donne, elle se nourrit comme eux, ayant soin de réserver toujours la meilleure part à ceux qui sont malades ou plus infirmes et les personnes qui la secondent imitent son exemple... »

Il n'est pas étonnant, après tout cela, que remplies d'admiration au spectacle d'une telle charité, les notabilités religieuses et civiles de Saint-Servan se soient concertées un beau jour pour signaler à l'Académie Française la prestigieuse activité charitable de Jeanne Jugan et solliciter en sa faveur l'un des prix de vertu décernés chaque année par cette illustre Compagnie. De cette commune initiative, sortit, le 21 décembre 1844, le « Mémoire relatif à Jeanne Jugan », dont nous avons dit qu'il nous servirait de guide au cours de ces chapitres consacrés à la fondation de son œuvre. Cet édifiant document,

écrit de la main même de M. l'abbé Le Pailleur, débutait comme il suit :

« Les soussignés, témoins de la charité héroïque d'une pauvre fille qui, depuis plusieurs années, se dévoue au soulagement des malheureux dans la ville de Saint-Servan (Ille-et-Vilaine), ainsi qu'il va être constaté plus bas, croient devoir produire une vertu si généreuse et la soumettre à MM. les Membres de la Commission concernant les prix de vertu fondés par M. de Montyon. Du reste les soussignés déclarent que la démarche qu'ils font ne leur a point été suggérée par celle qu'ils recommandent, mais que, de leur propre mouvement, ils ont témoigné à cette pauvre fille leur intention à cet égard. Elle, bien éloignée de penser qu'elle méritât des éloges, a conjuré avec larmes qu'il ne fût fait aucune mention d'elle, mais enfin elle a consenti dans l'intérêt de ses pauvres... »

Emerveillée elle-même devant une si rare vertu, l'Académie accorda volontiers, en décembre 1845, le prix que les notabilités servannaises avaient sollicité en faveur de Jeanne Jugan. Il est probable que l'occasion ne se présenta pas souvent à elle de couronner un pareil mérite ; elle s'honora grandement en le reconnaissant. Ce fut à M. Dupin, l'un des membres les plus en vue de l'Académie Française, qu'il appartint, cette année-là, de prononcer le discours d'usage à l'occasion de l'attribution des prix de vertu. Magnifique fut

l'éloge qu'en s'inspirant des faits relatés dans le Mémoire de Saint-Servan fit l'illustre Académicien de l'humble lauréate et de son œuvre de charité. En voici l'émouvante péroraison :

« ...Comment est-il possible que Jeanne puisse suffire aux dépenses d'une telle maison ? Que vous dirai-je ? La Providence est grande. Jeanne est infatigable, Jeanne est éloquente, Jeanne a les prières, Jeanne a les larmes, Jeanne a le travail, Jeanne a son panier qu'elle emporte sans cesse à son bras et qu'elle rapporte toujours plein... Sainte Fille ! L'Académie dépose dans ce panier la somme dont elle peut disposer, elle vous décerne un prix de 3.000 francs. »

Ce discours, répandu par les journaux à travers toute la France, eut un immense retentissement. Sans qu'elle s'en doutât le moins du monde, l'éloge de l'humble Bretonne fit le tour de la presse et vola de bouche en bouche. Il n'est pas jusqu'à la Franc-Maçonnerie elle-même qui ne voulût apporter sa note admirative à ce concert de louanges. Enchantée du seul point de vue philanthropique, de l'initiative de Jeanne Jugan et de ses merveilleux résultats, elle qualifia celle-ci de « fille admirable » et lui décerna une médaille d'or. Fondue à la demande de sa titulaire, cette médaille devint la coupe du

calice utilisé pour la célébration de la Messe dans la chapelle de la Maison de la Croix.

Ce qui rend d'autant plus significative cette attribution du Prix Montyon à Jeanne Jugan, c'est qu'à cette époque, elle n'était plus à la tête de l'œuvre et de la communauté fondées par elle, encore qu'elle y occupât, par la force des choses, le premier plan. En effet, élue Supérieure pour un an, le 29 mai 1842, elle avait été réélue à l'unanimité des suffrages, le 8 décembre 1843. Or, à peine quinze jours plus tard, le 23 du même mois, sans que ses compagnes qui la vénéraient y fussent pour quelque chose, M. Le Pailleur la déposait <sup>(1)</sup> brusquement de sa charge et lui donnait pour remplaçante Marie Jamet, qui prenait le titre de Supérieure générale. Cette mesure parut odieuse à la population de Saint-Servan et la

---

(1) Evoquant le souvenir de cette réunion du 23 décembre 1843, qui vit la déposition de Jeanne Jugan, M. Le Pailleur écrivit, le 10 avril 1884, dans une circulaire adressée à toutes les maisons des Petites Sœurs des Pauvres, pour annoncer la tenue d'un chapitre général à l'été suivant : « ...Le chapitre général de cette année 1884 sera le treizième depuis le premier chapitre (si je puis me servir de ce nom) improvisé à Saint-Servan, par ma seule inspiration, avec mes quatre premières pauvres petites filles, lorsque nous n'avions qu'une maison. Ma première fille spirituelle, Marie-Augustine de la Compassion y fut élue supérieure générale, à l'unanimité. Car, quoique nous n'eussions qu'une maison..., pressant ce qui devait se faire, je voulais déjà une supérieure générale... » (C'est nous qui soulignons).



mécontenta très fortement. Quant à Jeanne Jugan, elle accepta avec une admirable abnégation cette déposition imméritée. Ramenée soudain au rang de simple sœur, elle obéit humblement à sa nouvelle Supérieure qui n'avait que vingt-deux ans, donnant autour d'elle et, pour les temps à venir, à toutes ses filles, un héroïque exemple d'humilité et de « petitesse ». Recouvrant dès lors sa liberté d'action, elle va pouvoir désormais se livrer tout entière à la quête dont elle a le génie, ce qui ne l'empêchera pas de prendre une part très active, prépondérante même, dans les premières fondations, tant est grand son crédit et irrésistible l'ascendant qu'elle exerce autour d'elle.

Ainsi, encouragée par son Evêque, conseillée et dirigée avec une parfaite compétence par le Père Félix Massot, aidée dans ses entreprises par le clergé et la population de Saint-Servan, l'Association des Servantes des Pauvres, pendant la supériorité de Jeanne Jugan, avait pu évoluer de plus en plus, mais avec une prudente lenteur, vers l'état religieux intégral. Le 15 août 1842, avant les vêpres, les associées, réunies comme à l'ordinaire chez leur obligeante voisine, M<sup>me</sup> Mignot, avaient émis le vœu simple de chasteté pour six mois ; le 21 novembre suivant, après leur installation dans la Maison de la Croix, Jeanne Jugan et Marie Jamet, devançant de quelques jours

Virginie Trédaniel et Madeleine Bourges, avaient renouvelé, en présence du directeur paroissial, leur vœu de chasteté et prononcé le vœu d'obéissance pour un an ; la cérémonie avait eu lieu dans un appareil très simple, au fond d'un sous-sol humide et sombre, éclairé seulement par les chandelles que les Sœurs tenaient à la main en guise de cierge. A dater de ce jour, l'évolution s'accroîtra : le 4 février 1844, elles prendront toutes quatre des noms de religion : Jeanne Jugan deviendra Sœur Marie de la Croix <sup>(1)</sup>, et elles changeront leur titre de Servantes des Pauvres en celui de Sœurs des Pauvres, qui lui-même, à Nantes, en 1849, cédera la place à celui de Petites Sœurs des Pauvres ; le 7 février suivant, elles émettront privément les vœux de pauvreté et d'hospitalité ; enfin, un peu plus tard, elles adopteront un costume religieux uniforme.

En somme, dans l'espace de quatre ans et demi, la petite société fondée par Jeanne Jugan aura acquis progressivement tous les éléments qui caractérisent une association religieuse susceptible de recevoir l'approbation de l'Eglise : les vœux qui en constituent l'essence, la vie commune sous la direction

(1) Nous lui donnons constamment ici son nom de famille qui est plus connu et sous lequel elle s'est immortalisée.

d'une autorité supérieure, un règlement commun, des noms de religion, un même costume religieux. Sans doute, il y aura eu tout d'abord des tâtonnements ; les premiers linéaments tracés en 1839 n'auront que peu à peu précisé, accusé leurs lignes, jusqu'à ce qu'apparaissent nettement les contours définitifs de la Congrégation des Petites Sœurs des Pauvres ; mais, dès les tout premiers mois de 1844, c'était chose faite, et il ne manquait plus, pour solliciter les approbations nécessaires, que la consécration d'une plus longue expérience.

---

## CHAPITRE IV

### Les premières fondations.

#### Rôle prépondérant de Jeanne Jugan.

#### Ses interventions auprès des autorités.

L'année 1846 fut marquée, pour l'œuvre de Jeanne Jugan, par un événement qui devait faire date dans son histoire : nous voulons parler de son expansion à l'extérieur.

A cette époque, l'Asile de Saint-Servan, normalement organisé pour le service hospitalier des vieillards et pour l'exercice du culte divin par suite des agrandissements récents et de l'ouverture d'une chapelle aménagée dans une salle, pouvait fonctionner à plein rendement et sa subsistance semblait assurée, grâce au produit de la quête ; le prestige personnel de la fondatrice, encore agrandi depuis l'attribution du Prix Montyon, attirait les regards sur son œuvre ; enfin, le recrutement, bien que rare encore, s'amorçait avec l'entrée dans la petite communauté des deux premières postu-

lantes, Eulalie Jamet, sœur de Marie, et Françoise Trévily, originaire d'Erquy : l'avenir de l'Asile pouvait donc être envisagé avec confiance. C'était précisément l'heure fixée dans les impénétrables conseils de la divine Providence, à laquelle l'œuvre de Jeanne Jugan, pourtant si humble encore et dépourvue de tous moyens humains, essaimant de sa première ruche, allait inaugurer sa prodigieuse expansion à travers le monde.

En effet, la première fondation extérieure, celle de Rennes, date de février 1846 ; celle de Dinan suivra de près, au mois d'août de la même année. Viendront ensuite, entre 1846 et 1851, celles de Tours, Nantes, Paris, Besançon et Angers. De plusieurs de ces fondations, Jeanne Jugan nous apparaît comme la vraie cheville ouvrière, soit que, comme à Rennes, à Dinan, à Angers, elle en fût l'initiatrice, soit qu'elle intervint seulement pour rétablir, comme à Tours, une situation périlicite et compromise.

C'est que, à ces nouvelles fondations, les difficultés et les épreuves ne manquèrent point. Il en surgit de toutes sortes et de toutes parts : de l'installation matérielle des maisons, de la pénurie des ressources, de l'implantation de la quête ; il en vint aussi du côté des autorités religieuses et du côté des administrations civiles. Aux prises avec ces embarras, souvent

inextricables, les Supérieures des asiles nouvellement établis ne voyaient qu'un moyen d'en sortir, « le grand moyen », disait-on alors, le recours à Jeanne Jugan. C'est ainsi qu'une Supérieure locale aux abois écrivait à la Supérieure générale à Saint-Servan : « Tout le monde demande Jeanne ».

Dans toutes les villes où elle se rendit, soit pour fonder, soit pour secourir un établissement de sa Congrégation, Jeanne Jugan remplit ainsi un rôle de premier plan, qui permit à son œuvre de s'y implanter profondément. Partout, le prestige de son nom et de ses œuvres, l'ascendant de sa personne, l'extraordinaire rayonnement de sa vertu, eurent raison de tous les obstacles et de toutes les difficultés. Avec une contenance simple et modeste, qui bien vite fixait l'attention sur elle et lui gagnait la sympathie, elle allait trouver les évêques, les curés, les hommes d'œuvres, les préfets, les magistrats, les fonctionnaires subalternes et leur exposait ses requêtes. Devait-elle attendre un personnage qu'elle ne rencontrait pas chez lui ? Elle se montrait, dans sa douce ténacité bretonne, d'une patience que rien ne lassait ou ne rebutait. Modestement effacée dans un coin, tout absorbée en Dieu, elle employait le temps de l'attente à lire des prières dans son vieux livre de piété ou à recommander silencieusement

au Ciel, de qui surtout elle attendait secours, le succès de sa démarche. En toutes circonstances, elle savait plaider la cause de ses pauvres avec une éloquence si convaincante que devant elle, toutes les portes finissaient par s'ouvrir et qu'à ses prières et à ses larmes, toutes les autorisations, celles des évêques, celles des préfets, celles des maires, étaient accordées.

Rennes fut, après Saint-Servan, le second théâtre où Jeanne Jugan exerça son activité de fondatrice. Elle y arriva le 19 janvier 1846, pourvue d'un certificat du maire de Saint-Servan et précédée d'une réputation qui était pour elle la meilleure des recommandations. Il fallait quand même une sainte hardiesse, voire un réel courage, à la pauvre fille, simple sœur d'une congrégation encore au berceau, dépourvue de toute autorisation, sans règle ni costume bien déterminés, pour aborder la capitale de la Bretagne, avec l'intention d'y établir son œuvre et la conviction d'y réussir. Mais, apôtre infatigable de la charité, elle se sentait poussée par un esprit de conquête qui faisait fi à l'avance de toutes les difficultés, et son extraordinaire confiance en Dieu allait la soutenir dans sa folle entreprise.

A son arrivée à Rennes, Jeanne est logée chez une demoiselle Morel, qu'elle avait connue naguère à Saint-Servan. Aussitôt, elle

commence ses démarches. Son premier soin fut d'entrer en relations avec les personnes du monde et les membres du clergé qu'elle supposait capables de l'aider efficacement à réaliser ses projets. Volontiers, sans toutefois se mettre personnellement en cause, elle leur racontait les merveilles que la Providence avait réalisées à Saint-Servan, et, de fil en aiguille, elle en arrivait à conclure qu'une œuvre similaire serait bien à sa place dans une grande ville comme Rennes, où tant de vieillards indigents erraient à l'abandon. Et, en narrant l'infortune de ses « bonnes femmes » de Saint-Servan, en plaidant la cause des pauvres de Rennes, sa voix émue vibrerait de tels accents que ses auditeurs se laissaient aisément convaincre. Ainsi, elle préparait une opinion favorable et elle gagnait d'avance à la fondation projetée d'importants concours.

Bientôt, sentant les sympathies se multiplier autour d'elle, Jeanne s'enhardissait jusqu'à aller trouver les autorités, d'abord l'évêque, Mgr Brossais-Saint-Marc, qui l'avait vue à l'œuvre à Saint-Servan, puis le préfet et les fonctionnaires de son administration, pour les mettre au courant de ses intentions et solliciter les permissions nécessaires. Partout, elle fut accueillie avec beaucoup d'égards et on l'écouta avec une bienveillance extrême.

Si elles aplanissaient petit à petit les voies,

les multiples démarches de Jeanne ne supprimèrent pas toutes les difficultés que soulevait l'exécution de son projet. Et pourtant, l'intrépide fondatrice n'épargnait pas sa peine. Que d'allées et venues à travers la ville ! Que de longues stations d'attente dans les antichambres des hauts personnages et aux abords des bureaux des administrations ! Mais forte de son imperturbable confiance en Dieu, Jeanne ne se décourageait jamais. « C'est vrai, ma bonne petite dame, répliquait-elle un jour à la femme d'un fonctionnaire qui taxait son entreprise de folie, c'est une folie ; ça paraît impossible, mais, si Dieu est avec nous, ça se fera. »

Cela se fit, en effet. Dès le 28 février, Jeanne installait vaille que vaille, ses dix premières « bonnes femmes » dans un pauvre appartement composé seulement d'une chambre et d'un cabinet, en attendant qu'un mois plus tard, elle les transporte, faubourg de la Madeleine, n° 107 de l'actuelle rue de Nantes, dans un immeuble plus vaste. Tenue par elle au courant des négociations préliminaires, Marie Jamet, sa supérieure, accourait de Saint-Servan, le jour même de la prise de possession, pour lui prêter main forte dans l'installation du nouvel asile. C'était, comme dans la première mansarde, berceau de l'œuvre, un début bien modeste ; du moins, les fondements

étaient posés. Jeanne y avait jeté à pleines mains les mérites de ses prières, de ses larmes, de ses fatigues, de ses épreuves : moyennant la grâce de Dieu et l'appui de personnes dévouées à sa cause, notamment de M. Gandon, vicaire à Toussaints, l'œuvre, implantée dans un sol ainsi fécondé, ne tarderait pas à prospérer.

Le dévouement des Sœurs au service de leurs vieillards leur attira, avec le temps, de plus en plus de sympathies et d'aumônes. Du reste, venait-il à leur manquer quelque chose d'absolument nécessaire ? La Providence, leur pourvoyeuse habituelle, trouvait le moyen de le leur faire parvenir juste à point. En outre, comme témoignage de sa bienveillance, le préfet ne tarda pas à accorder à Jeanne, par écrit, l'autorisation de quêter dans tout le département ; le maire fit de même pour le territoire de sa commune. Celui-ci, après avoir rappelé que « son dévouement inépuisable envers les pauvres avait justement mérité » à Jeanne le Prix Montyon, libellait comme il suit sa permission :

« ...Le Maire atteste en outre que Jeanne Jugan poursuit toujours avec le même zèle sa mission de charité ; qu'elle a fondé à Rennes, de même qu'elle l'avait fait précédemment à Saint-Servan, une maison de refuge pour les femmes pauvres et infirmes, qu'elle s'y consacre avec une abnégation complète

et des efforts infatigables, au soulagement de leur misère, n'ayant d'autres ressources, pour accomplir sa sainte entreprise et satisfaire à ses nécessités, que sa confiance dans la Providence et l'appui des personnes charitables, aux sympathies desquelles on ne saurait trop la recommander, afin qu'elle puisse obtenir de leur bienfaisance une active et efficace coopération. »

*En Mairie, à Rennes, le 31 mars 1846,*

PONGÉRARD.

Munie de ces précieuses recommandations, l'infatigable Jeanne reprend son panier à son bras. Par tous les temps, elle arpente les rues de la ville de Rennes, allant de maison en maison mendier pour ses pauvres vieilles ; puis elle parcourt la majeure partie du département, sans jamais calculer avec sa fatigue. Les documents signalent son passage un peu partout, à Vitré, à Redon, à Fougères, à Montfort, à Saint-Méen, à Montauban, à Bédée. Fondatrice de l'Asile de Rennes, elle en est aussi, durant plusieurs mois, par sa quête, la grande pourvoyeuse.

La fondation de Rennes avait providentiellement réussi. Le branle était donné, d'autres fondations suivraient à brève échéance. En effet, après Rennes, ce fut le tour pour Dinan d'avoir son asile de vieillards. Jeanne Jugan en fut encore la principale ouvrière. Appelée dans cette ville par M<sup>lle</sup> Follen, simple com-

merçante qui rêvait de doter sa ville d'une œuvre semblable à celle de Saint-Servan qu'elle avait visitée, Jeanne y arriva le 4 août 1846. Aussitôt elle se mit au travail.

Son amie, M<sup>lle</sup> Follen, lui avait à l'avance facilité sa tâche, en plaidant sa cause auprès du clergé et des magistrats municipaux. Les curés de la ville et le maire avaient été aisément gagnés à l'idée d'ouvrir à Dinan un asile pour les vieillards pauvres et abandonnés. Bien plus, grâce à l'intervention de M. Brajeul, archiprêtre de Saint-Sauveur, l'évêque de Saint-Brieuc lui-même avait approuvé le projet et accordé toutes les autorisations nécessaires.

Restait à trouver un local, à le pourvoir d'un mobilier rudimentaire, puis à assurer la subsistance journalière de l'asile ainsi constitué. Pour paraître moins ardue qu'à Rennes, l'entreprise de Jeanne Jugan ne laissait pas de lui réserver encore une bonne mesure de soucis, de démarches, de fatigues et de déceptions. Par bonheur, elle retrouvait à Dinan les Frères de Saint-Jean-de-Dieu, amis de son œuvre depuis ses premiers commencements, ses meilleurs conseillers, qui l'aiderent dans ses recherches. Grâce à leur intervention, le Maire de Dinan mit gratuitement à sa disposition un local suffisant pour abriter, au moins provisoirement, ses premières « bonnes femmes ».

Environ trois semaines après son arrivée, tous les préparatifs étaient achevés, le local, sommairement aménagé, et déjà six pauvres vieilles y recevaient une cordiale hospitalité.

Il n'était, certes, ni attirant, ni confortable, le nouvel asile. Situé près de la porte de Brest, dans l'une des vingt-six tours qui flanquaient les remparts de la ville, encore intacts à cette époque, il offrait l'aspect d'une prison et il en présentait au dedans les incommodités : murailles sans crépissage ni enduit, escalier raboteux et difficile, chambres mal éclairées et presque sans air, parquet en carrelage, humide et froid. Jeanne avait disposé de son mieux cette espèce de cachot avec les objets disparates qu'elle avait quêtés ici et là.

C'est dans cette vieille tour que, le 22 août, Jeanne reçut la visite d'un touriste anglais, adonné lui-même dans son pays aux œuvres de bienfaisance. Celui-ci, reçu avec affabilité, observa attentivement le spectacle de misère et de charité qui s'offrait à ses yeux, questionna longuement la maîtresse du pauvre logis, nota ses impressions et repartit vivement intéressé et profondément ému. Une fois rentré dans son pays, il écrivit, pour une revue anglaise, une relation fidèle de sa visite à l'asile des vieillards de Dinan. Cette relation est parvenue jusqu'à nous. D'un intérêt extrême parce que, à bientôt cent ans d'inter-

valle, elle nous montre Jeanne Jugan, la grande charitable, en plein exercice de son héroïque charité, elle est aussi d'une importance souveraine pour l'histoire des Petites Sœurs des Pauvres parce que l'humble fondatrice, que l'auteur fait parler, y raconte elle-même bien simplement les toutes premières origines de son œuvre, y révèle les sources profondes et les mobiles de son extraordinaire dévouement, y décrit les précautions prises par elle pour le recrutement de ses pensionnaires, l'emploi du temps et l'organisation du travail rétribué à l'intérieur de ses asiles, le fonctionnement et le rapport de sa quête : tous détails fort précieux pour l'histoire, et qui dénotent, chez Jeanne Jugan, outre sa charité et son admirable confiance en Dieu, une prudence consommée, un savoir-faire expérimenté, voire même un sens social averti, instinctif chez cette pauvre fille qui le tirait des profondeurs de son christianisme.

Ce récit du visiteur anglais vaudrait bien la peine que nous le citions en entier <sup>(1)</sup>. Pour ne point allonger démesurément ce chapitre, n'en retenons que ce portrait qu'il trace de Jeanne et cette appréciation sur sa personne :

« ...Jeanne nous reçut d'un air bienveillant, elle nous montra volontiers son appartement et une

(1) Voir ce document à la fin du volume, page 195.

autre chambre un peu meilleure où les pauvres femmes travaillaient ; et elle répondit de bonne grâce à toutes nos questions. Elle était simplement, mais proprement vêtue d'une robe noire, d'un bonnet et d'un mouchoir blancs ; c'est le costume adopté par la Communauté. Elle paraît avoir environ cinquante ans, sa taille est moyenne, son teint bruni et elle semble usée, mais sa physionomie est sereine et pleine de bonté ; on n'y remarque pas le moindre symptôme de prétention ou d'amour-propre... Il y a dans cette femme quelque chose de si calme et de si saint qu'en la voyant je me crus en présence d'un être supérieur, et ses paroles allaient tellement à mon cœur que mes yeux, je ne sais pourquoi, se remplirent de larmes... »

Le local de la Porte de Brest s'avéra, au bout de quelques semaines, absolument insuffisant. Il fallut transférer les vieillards, provisoirement encore, dans une maison prise en location pour trois ans, en attendant qu'à l'échéance du bail, on occupât un vieux couvent délabré que l'on venait d'acquérir. Cette nouvelle installation apporta à Jeanne de nouveaux soucis. Le plus grave ne lui vint pas de l'organisation matérielle de l'établissement, mais de son entretien devenu fort difficile. On venait, en effet, de lancer à Dinan l'idée d'un « Bureau de Mendicité », destiné à fournir du travail aux indigents valides et à assister les infirmes. Tant qu'il flotta dans l'air, ce projet eut pour fâcheux effet de tarir

ou à peu près les revenus de la quête. Les bienfaiteurs habituels se réservaient. Il ne fallut rien moins que l'intervention en chair des curés pour les faire sortir de cette réserve. Pendant cette courte période de crise, Jeanne se rabattit, pour sa quête, sur les campagnes environnantes. Un beau jour même, décidée à étendre plus loin encore son rayon d'action pour assurer coûte que coûte la vie de son Asile, elle partit pour Saint-Brieuc, alla trouver l'Evêque et le Préfet et sollicita d'eux les autorisations de quêter dans toute l'étendue du département. A sa grande joie, elle les obtint aisément, et en forme très élogieuse pour son œuvre. Elle en profita pour quêter dans la ville de Saint-Brieuc et ses alentours. En plus des recommandations obtenues, son expédition lui rapporta cinq cents francs pour ses pauvres.

Jusqu'à quelle date Jeanne resta-t-elle à l'Asile des Vieillards de Dinan ? Nous ne le savons pas au juste. Vers la fin de 1846, son ancienne pupille, Virginie Trédaniel, y avait été envoyée comme Supérieure : ce qui, peut-être, avait permis à Jeanne d'aller exercer ailleurs son zèle. En tout cas, il est certain qu'elle y fut rappelée d'urgence en avril 1848, de telles difficultés ayant surgi du côté de la quête que l'existence même de l'œuvre s'en trouvait compromise. Jeanne accourut au secours de son asile en détresse et, par son



prestige personnel, elle eut bientôt fait de lui reconquérir les sympathies et les aumônes des gens charitables.

Au commencement de cette année 1848, le quatrième Asile de la Congrégation avait été créé dans la ville de Tours. Son existence était due aux instances et au dévoué concours de M. Dupont, dit « le Saint Homme de Tours ». C'est sur ce nouveau champ d'action, éloigné et bien différent de sa Bretagne, que nous allons suivre Jeanne Jugan.

Cette fois, bien préparée par M. Dupont, grandement secondé lui-même par M<sup>lle</sup> Henriette Chicoisneau de la Vallette, personne d'un dévouement à toute épreuve, la fondation avait été commencée par la Supérieure générale, Marie Jamet, Mère Marie-Augustine de la Compassion. Celle-ci était arrivée à Tours le 30 décembre 1847, en compagnie d'une novice et d'une postulante. De prime abord, tout avait marché pour le mieux. Dès le jour de l'Épiphanie, installé dans une maison qu'on avait louée, l'Asile était en état, grâce surtout à l'activité de M. Dupont, de recevoir sa première pensionnaire ; moins de quinze jours après, il en comptait déjà sept.

Sans être défavorables, les autorités religieuses et civiles s'étaient montrées très réservées dès le début, elles avaient laissé faire, mais elles se refusaient à endosser une responsabilité quelconque devant l'opinion publi-

que. Une pareille fondation, dénuée de tout moyen d'existence autre que la charité, paraissait si risquée et si déconcertante pour la prudence humaine ! Avant de s'engager en quoi que ce fût, on voulut voir les Sœurs à l'œuvre.

Cette situation d'attente, au fur et à mesure qu'elle se prolongeait, finissait par être dommageable à l'œuvre des Sœurs des Pauvres, laquelle, installée, entre temps, dans un nouveau et plus vaste local, comptait, au commencement de l'année 1849, une cinquantaine de « bonnes femmes ». Avec un pareil nombre d'hospitalisées, l'Etablissement semblait prospère ; en réalité, faute d'avoir obtenu les autorisations nécessaires pour lancer la quête, il périlait et menaçait ruine. C'est alors que l'idée vint à la Supérieure de recourir encore une fois « au grand moyen » : elle fit appel à Jeanne Jugan.

Le 10 février 1849, Jeanne arriva à Tours. Dès le surlendemain, M. Dupont laissait éclater dans une lettre son enthousiaste admiration. « ...Depuis deux jours, écrivait-il, nous avons l'honneur de posséder la Mère de toutes les Petites Sœurs. Quelle admirable confiance en Dieu ! Quel amour de son saint nom ! Elle va nous faire du bien à Tours. Les grossiers gens du monde croient que cette pauvre chercheuse de pain, comme elle s'appelle, leur demande l'aumône ; mais si leurs yeux s'ou-

vraient, ils comprendraient, eux, qu'ils en reçoivent une immense en entendant parler si amoureuxment et si simplement de la Providence de Dieu... »

Cette façon « si amoureuse et si simple » de parler de la Providence de Dieu ne tarda pas à produire son prestigieux effet. A peine arrivée à Tours, Jeanne entre en campagne et commence ses démarches près des autorités religieuses et civiles, et près des principaux bienfaiteurs. Dans une lettre datée du 18 février 1849, la jeune Supérieure générale, dont tous les efforts en vue d'obtenir les autorisations nécessaires ont échoué jusqu'alors, nous en décrit les péripéties et les prompts résultats. En quelques jours, toutes les oppositions s'évanouissent les unes après les autres comme par enchantement, aucune ne peut résister aux prières et aux larmes de cette extraordinaire sollicituse. L'Archevêque, Mgr Morlot, aux pieds duquel elle se jette à genoux pour vaincre ses dernières hésitations, le Préfet du département, le Maire, toutes les autorités lui accordent les permissions qu'elle demande et, ainsi, le sort de l'Asile des vieillards est désormais assuré. C'est elle qui, là comme partout ailleurs, inaugure la quête : à peine arrivée à la moitié de la ville, elle avait recueilli 650 francs, sans compter les aumônes en nature.

Ce fut pendant son séjour à Tours que

Jeanne Jugan dicta à M. d'Oultremont, membre des Conférences de Saint-Vincent-de-Paul, plus tard évêque du Mans, quelques pages où elle racontait très simplement les origines de son œuvre. Malheureusement, cette relation, qui présenterait une si grande importance et un si vif intérêt, n'existe plus aujourd'hui.

L'année suivante, au mois d'avril 1850, c'est à Angers que nous retrouvons Jeanne Jugan, occupée une fois de plus à commencer une nouvelle fondation. C'était, dans la circonstance, sa façon à elle d'acquitter une dette de reconnaissance contractée envers les habitants de cette ville. Voici, en effet, ce que nous lisons dans le *Journal de Maine-et-Loire*, du 12 avril 1850 :

« Il y a trois mois, Jeanne Jugan nous quêtait pour des étrangers. Le bon accueil qu'elle reçut, la toucha. « J'ai contracté, dit-elle en s'éloignant, une dette envers les Angevins ; je viendrai bientôt la payer ». La bonne Bretonne, fidèle à sa parole, est aujourd'hui dans nos murs avec une colonie de Petites Sœurs des Pauvres, boulevard des Lices, 37, et doit, dans le courant de la semaine prochaine, commencer son œuvre rue Saint-Nicolas... »

La colonie de Petites Sœurs mentionnée ci-dessus, était en effet arrivée à Angers le 3 avril. Elle se composait de la Supérieure Générale, de Jeanne Jugan et de deux autres Sœurs, mais de ce petit groupe, il apparaît,

d'après le *Journal de Maine-et-Loire*, que seule la personnalité de Jeanne Jugan émergeait.

Comme pour les précédentes fondations, les jours qui suivirent l'arrivée des Petites Sœurs se passèrent en visites et en préparatifs d'installation. Heureusement, la question du local ne se posait point ici, grâce à la générosité de M. Maupoint, Vicaire Général de l'Evêque de Rennes, qui avait mis à leur disposition une maison et une chapelle dont il était le propriétaire. La principale préoccupation de Jeanne Jugan, à ce moment, ce fut de se concilier la bienveillance des autorités religieuses et civiles et d'obtenir leur appui.

Il lui fut aisé de mener cette tâche à bonne fin. Du premier coup, l'Evêque du diocèse se montra très favorable au projet de la fondation d'un Asile de vieillards dans sa ville épiscopale et il prodigua à la fondatrice ses plus paternels encouragements. Restaient les autorités civiles. Avant de les aborder, raconte le *Journal de Maine-et-Loire*, Jeanne éprouva le besoin de se faire connaître d'elles. A cet effet, elle adressa <sup>(1)</sup> à la Municipalité une lettre dont voici un extrait : « ...Le discours de M. Du-

(1) Il est probable que Jeanne fit écrire cette lettre. Les fondations n'y sont pas énumérées dans leur ordre chronologique malgré l'emploi du terme « successivement ».

pin pour le Prix Montyon révèle notre origine. Depuis cet encouragement, Dieu nous a bénies ; nous sommes 84 sœurs, nous logeons, nourrissons et soignons 500 ou 600 vieillards infirmes, dans sept maisons, successivement établies à Saint-Servan, Dinan, Rennes, Nantes, Tours, Paris et Besançon. Dans toutes ces localités, l'adoption des Evêques, la protection des Municipalités et la charité publique nous ont suffi... »

La réponse du Maire ne se fit point attendre. Dès le 10 avril, il autorisait la quête en ville au profit de l'Etablissement des Petites Sœurs et, par la même occasion, il octroyait à Jeanne Jugan, en vue de lui faciliter sa rude tâche de quêteuse, la recommandation suivante :

« Nous, Maire de la ville d'Angers, recommandons spécialement à la bienveillance publique Jeanne Jugan, pieuse et modeste apôtre de la charité. Elle vient de doter notre cité de sa huitième fondation, asile gratuit consacré aux vieillards des deux sexes, sorte de salle d'attente des hospices trop souvent réduite à l'ajournement par l'insuffisance du local. Nous avons eu trop d'occasions d'apprécier les bienfaisantes inspirations de nos concitoyens, pour douter de l'accueil sympathique réservé à cette œuvre si désirable pour la vieillesse indigente, et dont Jeanne Jugan, dans l'ardeur de son zèle, nous promet les ressources, nous assure le succès. — Fait à l'Hôtel de Ville, le 10 avril 1850 ».

Pour être un peu plus tardive, l'autorisation de quêter dans tout le département accordée à Jeanne par le Préfet, le 26 juin 1850, n'en arriva pas moins juste à point pour augmenter les ressources de son Asile, dont les charges s'alourdissaient avec le nombre sans cesse croissant des vieillards hospitalisés. Du reste, elle était formulée en termes si bienveillants pour elle, cette autorisation préfectorale, que Jeanne Jugan pouvait, en la recevant, se trouver largement récompensée de son attente. En voici la teneur :

« Nous, Préfet du Maine-et-Loire, — Vu les renseignements qui nous ont été fournis sur les nombreux services rendus aux pauvres, par la Dame Jeanne Jugan et sur le désintéressement dont elle n'a cessé de faire preuve, ainsi que les Petites Sœurs ; — Autorisons cette Dame à effectuer, dans toute l'étendue du département de Maine-et-Loire, une ou plusieurs quêtes en faveur de l'œuvre qu'elle a fondée, et invitons les autorités civiles et militaires à lui accorder, au besoin, protection pour sa mission charitable. — Accordons la même autorisation aux Petites Sœurs des Pauvres qui l'aident dans ses bonnes œuvres. — En Préfecture, à Angers, le 26 juin 1850.

Le Préfet : VALLON. »

Ainsi accréditée par toutes ces autorisations et ces recommandations, placée, par ordre supérieur, sous la protection officielle des

autorités tant civiles que militaires, Jeanne Jugan pouvait une fois de plus reprendre son légendaire panier, car sa mission en Anjou s'en trouvait singulièrement facilitée. Rien n'était plus de nature à lui concilier de nouvelles sympathies et à provoquer, en faveur de ses pauvres, la générosité des Angevins. De fait, elle leur apparut si bien comme la Mère et le type de la Petite Sœur des Pauvres, elle les rendit, en sa personne, si populaires, qu'aujourd'hui encore, en Anjou comme en Bretagne, ses filles sont communément appelées les « Jeanne Jugan ».

Tel fut le rôle de premier plan rempli par Jeanne Jugan dans les premières fondations extérieures de la Congrégation des Petites Sœurs des Pauvres. Au cours de ces années d'incessante activité, elle est toujours sur la brèche. Sans attache fixe avec telle ou telle maison, mais passant de l'une à l'autre pour quelques mois ou simplement pour quelques semaines, elle est partout où l'on a besoin d'elle, et, là où d'autres se sont trouvés impuissants à surmonter les obstacles, sa seule présence à elle suffit à aplanir les difficultés. Cela nous fait comprendre que, même une dizaine d'années plus tard, alors qu'elle vivait retirée à la Maison-Mère, projetant de fonder à Paris une sorte d'asile pour vieux militaires, — fondation qui finalement ne fut point tentée, — l'initiateur de l'entreprise, M. Ger-

mainville, ardemment désireux de la voir aboutir, réclamait encore avec instances l'envoi de Jeanne Jugan qu'il avait connue jadis à Dinan. « ...Pour le coup, écrivait-il, le 20 juillet 1863, à la Tour Saint-Joseph, il faudra envoyer la grande Jugan et la faire passer au titre de Maréchale ! Je lui donnerai le bâton bien doré, dites-lui. Il me semble la voir encore avec vos autres Sœurs, chantant des cantiques. Je vous assure que je n'oublierai jamais cette soirée à Dinan... »

Comment expliquer ces prodigieuses et continuelles réussites de Jeanne Jugan dans ses entreprises et ses innombrables démarches, autrement que par l'ascendant que lui donnait sa sainteté, et par la présence en elle seule, bien que injustement dépossédée de sa fonction de Supérieure, de « charismes »<sup>(1)</sup> spéciaux attachés, en ces années, à sa mission de fondatrice et de Mère de toutes les Petites Sœurs ? Le touriste anglais qui la visita à Dinan ne s'était pas trompé : Jeanne était bien « un être supérieur ».

(1) Le *charisme*, en langue théologique, est une grâce reçue avant tout pour l'utilité des autres, tel le don des langues, le don de prophétie. Ici, nous le prenons plutôt dans le sens de grâce d'état, de grâce attachée à une mission spéciale.

## CHAPITRE V

Les premières fondations (suite) :

Jeanne Jugan, quêteuse.

Le rôle prépondérant exercé par Jeanne Jugan dans les premières fondations de son Institut ne fut point limité à ses multiples démarches et interventions auprès des autorités officielles, mais, cela ressort des faits exposés au chapitre précédent, elle contribua aussi, pour la plus grande part, par l'établissement et l'organisation de la quête, à les pourvoir de leur nécessaire. L'humble fondatrice eut vraiment le génie de la quête. Dans l'exercice de son héroïque charité, ce fut là, peut-on dire, sa grande spécialité et elle s'y donna avec une abnégation et une intrépidité prodigieuses.

Ce fut vers la fin de l'année 1841, nous l'avons signalé précédemment, que surgit dans l'esprit de Jeanne Jugan l'idée sublime de se faire mendiante elle-même à la place et au profit de ses « bonnes femmes ». Dès

avant la fondation de son œuvre, il lui était arrivé de solliciter la charité en faveur des nombreux pauvres qu'elle rencontrait journellement dans les rues de Saint-Servan. Cette fois, elle allait élever la quête à la hauteur d'une institution et en faire le principal moyen d'existence de son œuvre.

Plusieurs motifs lui avaient dicté cette détermination. D'abord, l'urgente nécessité de donner du pain à ses protégées, dont l'appétit toujours aiguë ne savait point longtemps attendre. A cette époque, leur nombre avait atteint la douzaine. C'était tout ce que pouvait en contenir le « grand en-bas », sans quoi, dès à ce moment, ce chiffre aurait été largement dépassé. Pour nourrir tant de bouches, son travail de jour et de nuit ne suffisait plus et déjà elle avait dû engager une partie de son modeste pécule. Force lui fut donc d'aviser à d'autres moyens de subsistance. Aux prises avec cette nécessité, son parti fut pris immédiatement : « Puisque je n'ai plus de pain à leur donner, déclara-t-elle, j'irai leur en chercher... »

Ce disant, Jeanne Jugan, toujours soucieuse, dans sa grande charité, de la santé des corps et encore plus du bien des âmes, obéissait, en outre, à une double préoccupation : d'abord, épargner à ses « bonnes femmes » la fatigue et les humiliations de la mendicité ; ensuite et surtout, les arracher aux inconvénients

moraux du vagabondage que quelques-unes d'entre elles regrettaient bien quelque peu.

C'était, en effet, à quelques exceptions près, une clientèle tout à fait spéciale que la sienne. Si certaines de ses premières pensionnaires, recueillies dans les taudis du quartier de la « Cité » ou des ruelles avoisinant le port, s'étaient contentées d'être, comme la Margot, résolument rébarbatives à tout soin de propreté et d'hygiène, de vendre subrepticement en ville les draps et le linge mis à leur disposition, de se montrer difficiles de caractère, acariâtres, jalouses les unes des autres, exigeantes, de parler un langage d'un pittoresque peu châtié, ou même d'amener avec elles, à l'exemple de la Mathias, leur chatte et sa progéniture, pour indésirable que cela pût paraître, la bonne Jeanne, avec sa douce autorité et son inaltérable patience, n'aurait pas tardé à faire régner l'ordre, la propreté, la décence, l'honnêteté, la paix. Par malheur, professionnelles de la mendicité pour la plupart, exposées par conséquent aux misères morales qu'elle entraîne trop souvent à sa suite, plusieurs de ces pauvresses avaient conservé des habitudes regrettables, notamment un goût prononcé pour l'alcool. Leurs sorties fréquentes en ville pour mendier, en multipliant les tentations avec les occasions, ne faisaient qu'entretenir et accentuer ces fâcheuses dispositions. Afin d'éviter tous ces

inconvenients, Jeanne ne trouva donc rien de mieux que de se substituer elle-même à ses « bonnes femmes » et, pour cela, de prendre son panier à son bras et de partir en quête.

Auparavant, elle prit la précaution de s'enquérir auprès d'elles des noms et adresses des personnes charitables qui leur faisaient habituellement l'aumône. Grâce à ces renseignements, elle put établir un itinéraire pour sa quête. Chaque matin, « tenant son panier d'une main, son parapluie de coton de l'autre », elle s'en allait donc solliciter elle-même, au nom de ses bonnes femmes, leurs bienfaiteurs habituels et recevait, avec reconnaissance, ici les quelques liards, là le cornet de tabac, plus loin le morceau de pain qui leur étaient destinés.

Connaissant beaucoup de monde à Saint-Servan, par suite des journées de travail qu'elle faisait dans nombre de familles, étant elle-même très avantageusement connue, surtout depuis la fondation de son œuvre, de bonne heure elle pensa aux ressources qu'elle pourrait tirer, pour ses protégées, de ses relations en ville. Aussitôt, elle prolongea son itinéraire et le marqua de multiples stations dans les maisons connues d'elle et où elle se trouvait beaucoup plus à l'aise. Là, elle savait qu'elle pourrait insister, et, lorsque les besoins de son asile devenaient plus pressants, elle ne s'en privait point. « Mon bon Monsieur, disait-

elle un jour chez l'un de ses bienfaiteurs, qui l'avait occupée comme laveuse et femme de ménage, je vois dans votre salon ce bibelot, — et elle désignait l'objet convoité, — il ne vous sert de rien ; si vous me le donniez, mes pauvres vivraient bien des jours avec l'argent que j'en retirerais... »

Pourtant, on lui faisait bien remarquer quelquefois qu'avec ses « bonnes femmes », il ne fallait pas entreprendre plus qu'elle ne pouvait faire, mais elle revenait à la charge avec une douce obstination : « Madame Trouhart, insistait-elle près de M<sup>me</sup> Tréhouart, femme d'un ancien capitaine de vaisseau, dont elle écorchait un peu le nom, je ne m'en irai pas que vous ne m'ayez donné quelques patates et quelques croûtes de pain pour leur faire de la soupe... » Il arrivait aussi qu'en cours de tournée, les bienfaiteurs habituels de Jeanne lui désignaient telle ou telle personne riche ou aisée, inconnue d'elle, de qui cependant elle pouvait espérer recevoir une bonne aumône. Sans tarder, elle se rendait à l'adresse indiquée et, modestement, elle exposait le but de sa visite. Lui donnait-on l'aumône espérée, comme cela arrivait habituellement ? C'était une maison de plus à ajouter à la liste de ses bienfaiteurs attirés et elle y revenait, quitte à insister doucement pour les amener à contracter l'habitude commencée avec leur première aumône. Un jour, on lui

signale un monsieur riche, mais connu comme très avare. Aussitôt, elle se rend chez lui, elle lui parle de ses pauvres et elle plaide si éloquemment leur cause que le mauvais riche, vivement ému, lui remet une généreuse aumône. Encouragée par cette générosité inespérée, Jeanne se présente à nouveau dès le lendemain. Cette fois, l'homme se fâche. « Comment, encore vous ? s'écrit-il, mais je vous ai donné hier. Allez-vous-en ! » Nullement déconcertée, la bonne quêteuse insiste : « Mon bon Monsieur, mes pauvres avaient faim hier, ils ont encore faim aujourd'hui, et demain ils auront encore faim... » Une pareille douceur désarme l'avare chez qui le naturel avait tenté de reprendre le dessus : à nouveau, il met une forte aumône dans la main de la quêteuse et la prie de passer chez lui quand besoin sera.

Bientôt, la quête dans la ville de Saint-Servan ne suffit plus à l'activité de Jeanne ni à ses besoins. Résolument, elle s'adressa aux gens de la campagne servannaise, où elle comptait aussi des amis, dont elle espérait faire des bienfaiteurs de son œuvre. Elle entreprit de la parcourir tout entière, allant de village en village solliciter la charité en argent ou en nature, ou encore vendre des lainages, probablement fabriqués à l'Asile, et d'autres objets divers. Partout, le spectacle de son humilité et de sa charité pour Dieu et

pour les pauvres édifiait profondément et lui gagnait les sympathies. Une Petite Sœur d'une Maison d'Espagne écrivait à ce sujet à la Maison-Mère en juillet 1932 :

« Comme elle allait quêter dans les villages aux alentours de Saint-Servan, il arriva qu'un jour elle se présenta chez mon père, avec un panier au bras, pour quêter et en même temps pour vendre des tricots, avec quelques menus objets. Alors, j'avais sept ans. Mon père ému de compassion et édifié de sa grande humilité lui proposa d'installer le contenu de son panier dans une petite cour tenant à la maison, pour lui éviter la fatigue d'aller de porte en porte vendre tous ces petits objets et lui dit qu'il le ferait savoir à tout le voisinage. Comme elle n'avait que Dieu en vue, elle préféra se mettre à la porte pour être vue des passants. Tout le voisinage accourut et acheta tout ce qu'elle avait dans son panier. Tout le monde qui l'entourait était édifié de la voir si remplie de l'amour du bon Dieu et des pauvres, car toutes ses paroles ne respiraient que charité ; on la considérait comme une personne extraordinaire, et par conséquent une sainte. Elle quêta partout, elle prenait tout ce qu'on lui donnait et elle parlait très peu. Ce trait s'est tellement gravé en moi, que, toute petite encore, je disais à mes parents que je voulais aller avec Jeanne Jugan... »

Quêtant un jour au village de La Froulerie, Jeanne rencontra un jardinier qui la connaissait : « Jeanne, lui demanda celui-ci, comment faudra-t-il vous appeler maintenant ?



— L'humble servante des pauvres, répondit-elle. — Alors, venez par ici, l'humble servante des pauvres », reprit le jardinier, ému et édifié de cette répartie. Ce disant, il la fit entrer dans son jardin et emplit son panier de légumes. C'est ainsi que personne ne pouvait résister au charme prestigieux qui émanait de la personne de l'humble quêteuse, pas plus qu'à l'éloquence persuasive de ses sollicitations en faveur de ses pauvres.

Aussi, lorsque, le soir venu, elle prenait le chemin du retour, son panier, rempli à déborder, pesait bien lourd à son bras et souvent la fatigue l'obligeait à s'arrêter pour se reposer quelques instants. L'une de ses haltes préférées était au pied d'un grand calvaire dressé entre le village de Saint-Etienne et celui de la Madeleine. Le beau spectacle, digne de tenter le pinceau d'un artiste ! Jeanne Jugan, « l'humble servante des pauvres », harrassée de fatigue, au retour d'une longue tournée de quête, se reposant, assise, son panier près d'elle, au pied de la croix de Celui qui, « de riche qu'il était, voulut être pauvre à cause de nous » et accepta la fatigue, la douleur et la mort pour le salut du genre humain.

A partir de l'occupation de la « Maison de la Croix », à la fin de septembre 1842, Jeanne Jugan se vit à nouveau contrainte d'étendre plus loin encore ses charitables expéditions.

Alors, en effet, dans l'espace de quelques semaines, le nombre des hospitalisées atteignit la trentaine. Devant cette situation, angoissante pour moins entreprenant et moins confiant en Dieu qu'elle, Jeanne n'hésita pas un instant : l'extension de sa quête lui apparut aussitôt comme la seule solution possible.

Elle se remit donc en route, munie de son inséparable panier, auquel elle adjoignit, par précaution, un ou plusieurs sacs de grosse toile qui pouvaient, le cas échéant, lui être d'un grand secours. Dépassant de beaucoup la campagne de Saint-Servan, elle parcourut en tous sens toute la région de Saint-Malo et de Cancale, et au delà. Habile à profiter de toutes les occasions susceptibles d'augmenter ses chances d'une bonne quête : fêtes locales, foires et marchés, affluence des étrangers sur les plages durant la saison d'été, arrivées de navires dans le port, la fatigue ne comptait pas pour elle. C'est ainsi qu'on la vit, son panier au bras ou son grand tablier tendu, aux régates de Saint-Suliac et de Cancale, à bord des navires ancrés dans les bassins, sur les plages ou sur les marchés de Saint-Malo, Paramé et autres localités de la région ; elle s'embarqua aussi, un jour, pour Jersey et Guernesey, et, plus tard, elle manifesta même le désir d'aller quêter jusqu'en Angleterre.

La quête qu'elle avait inaugurée à Saint-Servan au profit de son premier asile, Jeanne

Jugan, nous l'avons dit précédemment, l'entreprit ensuite, avec la même absolue confiance en Dieu, la même intrépidité, le même succès aussi, en faveur des nouvelles fondations, notamment en faveur de celles de Rennes, Dinan, Tours et Angers. Une fois pourvue des autorisations nécessaires que le prestige de son nom, l'ascendant de sa sainteté et sa douce ténacité lui faisaient toujours obtenir, elle n'avait point de cesse qu'elle n'eût repris son panier, tant sa charité envers ses pauvres se montrait impatiente d'activité et de dévouement. De Tours, le 18 juillet 1849, sa Supérieure, Marie Jamet, écrivait à ce sujet : « Sœur Jeanne se plaît bien à Tours, mais elle s'ennuie un peu en pensant qu'elle ne peut pas encore quêter ».

C'est ainsi que, dans l'accomplissement de sa mission de quêteuse, Jeanne parcourut, à un moment ou l'autre, tout l'Ouest de la France. D'abord, son pays de Bretagne. Son passage est signalé aussi bien dans les campagnes que dans les principales villes bretonnes, de Brest à Vitré et de Saint-Malo à Vannes. C'est dans cette dernière ville que se place le charmant épisode, rapporté par M. Georges Goyau, de la rencontre de Jeanne avec la petite Hélène de Chappotin, la future Mère Marie de la Passion, fondatrice des Franciscaines Missionnaires de Marie, à laquelle elle prédit sa vocation religieuse.

Outre la Bretagne, l'ardente quêteuse sillonna aussi la Touraine, l'Anjou, le Maine ; elle s'avança même, vers l'Est, jusqu'en Beauce, jusqu'à Chartres, où, logée dans une famille très chrétienne, elle fit, relativement à l'un des enfants de la maison, qui devint prêtre et qui a rapporté le fait lui-même, une prédication analogue à celle qu'elle avait faite à Vannes.

S' imagine-t-on la dose de fatigue, sans parler des autres incommodités, que représentent ces incessantes randonnées, par tous les temps, à travers d'immenses régions inconnues d'elle, à l'exception du pays malouin, surtout si l'on songe qu'étant donné l'insuffisance des moyens de communications à cette époque, Jeanne devait la plupart du temps faire ses tournées à pied et, en surplus, porter de lourds fardeaux ? Mais rien n'arrêtait l'intrépide marcheuse du moment que ses pauvres avaient faim et qu'il s'agissait de leur procurer du pain, et la Divine Providence, qui aplanissait les obstacles devant ses pas, parfois si las, récompensait sa confiance, son abnégation, son incroyable énergie en faisant abonder les ressources entre ses mains.

Ce qui fit le grand succès de Jeanne Jugan, comme quêteuse, ce fut surtout sa vertu rayonnante, « une vertu, a-t-on dit, d'un genre vraiment extraordinaire ». C'était surtout dans cet héroïque exercice de la charité que

la sublime quêteuse laissait, à son insu, transparaître au dehors la beauté de son âme. De la voir et de l'entendre solliciter la charité pour ses pauvres était une prédication conquérante. Son attitude calme et modeste qui désarmait tous les refus et toutes les rebuffades ; ses saintes audaces, parfois, que rien n'arrêtait, ni les obstacles, ni les moqueries ; son inaltérable patience à tout endurer pour l'amour de Dieu et de ses vieillards, même les interminables attentes dans les antichambres des hauts personnages ; la grâce et la douceur de sa prière, « son éloquence extraordinaire », lorsqu'elle plaidait, avec ses paroles et avec ses larmes, la cause de ses pauvres ; tout cela lui donnait une autorité incroyable et lui faisait ouvrir toutes grandes les portes des offices, des salons et des bureaux. Voici, à titre d'exemple, le récit d'une quête qu'elle fit au Collège Saint-Sauveur, à Redon :

« Dans les premiers temps de l'Institut, elle vint quêter à Redon et demanda la permission de quêter parmi nos élèves. J'allai la voir au parloir et elle m'électrisa. Alors poussé par je ne sais quelle inspiration, je lui dis : « Ma Sœur, suivez-moi, et sans plus de façon je l'introduisis dans l'étude de nos grands pensionnaires réunis là au nombre de cent environ. Tous les élèves étonnés se levèrent et je dis : La Sœur va vous dire l'objet de sa présence au milieu de vous. Et Jeanne Jugan exposa bonnement

et simplement l'objet de sa mission. Émerveillés et profondément touchés, tous ces élèves vidèrent absolument leurs poches et leurs pupitres, et donnèrent de grand cœur, et non sans fruit notable pour l'escarcelle de la Sœur, jusqu'à leur dernière obole. A proportion, il en fut de même dans les autres divisions d'élèves. Jamais les écoliers de ce temps-là n'ont oublié cette visite de charité et tous nos professeurs en furent émerveillés et touchés... »

Arrivait-il qu'on tardât un peu à remettre à Jeanne l'aumône demandée, elle restait là, immobile, silencieuse, souriante et douce, tout unie à Dieu dans son effacement, et ne se retirait, en esquissant une gracieuse révérence, qu'après l'avoir reçue. Par contre, si, par hasard, elle essayait un refus, elle ne se départait jamais de sa parfaite égalité d'âme. « Lorsque j'étais enfant, a raconté une personne du monde qui la connut, ce qui me frappait le plus vivement quand Jeanne venait chez mon père, c'était sa reconnaissance, son remerciement et son visage toujours égal, soit qu'on lui donnât, soit qu'on lui refusât. « Jeanne, lui disais-je, maman m'envoie vous dire qu'il n'y a rien pour vous aujourd'hui, ni dessert, ni relief, ni rien en un mot. — Eh bien ! merci, Mam'zelle, toujours merci. Ce sera pour une autre fois. Remerciez bien votre maman ; je sais qu'elle aimerait à remplir mon panier si elle le pouvait. » Jeanne n'omettait jamais de faire une petite

révérence avant de vous quitter. Elle partait aussi joyeuse en apparence que si elle eût obtenu une fortune. » Admirable sérénité d'âme qui décèle la présence de la sainteté ; politesse exquise, habituelle à cette fille du peuple si simple et si effacée, et qui est la fleur, au suave parfum, de son abnégation et de son héroïque charité.

Il ne faudrait pourtant pas s'imaginer que ce fût par goût que Jeanne Jugan entreprit sa rude tâche de pourvoyeuse de ses pauvres et qu'elle embrassa cette existence un peu aventurière de quêteuse que nous avons décrite. Du reste, les conditions dans lesquelles elle dut habituellement l'accomplir, conditions de température, de logement, de locomotion, de milieux, tantôt bienveillants, tantôt hostiles, où le moins grossier parmi les qualificatifs qui l'accueillaient était celui de « fainéante », auraient, au bout de peu de temps, calmé son ardeur. L'enthousiasme dont elle témoigna fut celui des saints et des apôtres de tous les temps : c'est-à-dire qu'il fut à base d'abnégation et d'oubli total de soi, d'amour de Dieu et du prochain. Se proposant comme utilité immédiate le bien des pauvres vieillards qui avaient faim, elle visait surtout un but supérieur : la gloire de son Dieu tant aimé et la glorification de sa Providence. « Nous arrivions dans une maison où je craignais que nous ne soyons pas reçues,

écrit une Petite Sœur qui accompagnait un jour Jeanne Jugan pour la quête ; je lui fis part de mes craintes, mais saisissant le cordon de la sonnette, elle me répondit : « Sonnonns en Dieu et Dieu nous bénira ». La foi de la Petite Sœur fut récompensée, car on nous reçut et on nous remit une bonne aumône. » Jeanne a avoué elle-même plus tard à ses compagnes qu'il lui en coûtait beaucoup parfois de partir en quête avec son panier, de frapper à la porte de certaines demeures, d'affronter un certain public ; elle priait alors de tout son cœur, pensant aux nécessités de ses vieillards, puis, courageusement, elle se mettait en route. « Peut-être, en maison, on vous enverra en quête, disait-elle un jour à une jeune Petite Sœur. Cela vous coûtera. Moi, je l'ai fait aussi avec mon panier. Cela me coûtait : je le faisais pour le bon Dieu, pour les pauvres... » Cette déclaration est l'aveu de son permanent héroïsme.

Les épisodes ne manquent pas qui non seulement montrent la façon conquérante dont Jeanne Jugan faisait sa quête, mais aussi dénotent chez la quêteuse une vertu vraiment héroïque. Citons quelques faits. Un jour, un banquier, absorbé par ses comptes, l'aperçoit debout, silencieuse, au fond de son bureau : « Eh bien, Jeanne, que faites-vous là ? lui demande-t-il. — J'attends, mon bon Monsieur. — Est-ce tout, Jeanne ? — Je demande pour

mes bonnes femmes. — Vos bonnes femmes ! Pourquoi vous en êtes-vous chargée ? Vous n'allez tout de même pas me les mettre sur le dos ? — Nous les partagerons un peu pour aujourd'hui, mon bon Monsieur, si vous le voulez bien : vous les nourrirez et moi je les soignerai. Donnez-moi grassement et vous ne me verrez plus d'ici longtemps... Je prierai pour vous, Monsieur; elles prieront aussi pour leur bienfaiteur, je leur apprendrai la reconnaissance. » Une autre fois, dans une ville de Bretagne où elle était en quête, un homme d'affaires chez qui elle s'était rendue, agacé, s'oublia jusqu'à la souffleter. Avec un calme imperturbable et un bon sourire, Jeanne riposta : « Cette gifle est pour moi, Monsieur, et maintenant vous me donnerez bien pour mes pauvres... » Un dernier trait, et pas le moins remarquable parmi tous ceux que l'on cite à son actif : Jeanne avait pour habitude d'aller assez souvent au Bureau de Bienfaisance de Saint-Servan demander quelques bons de pain en faveur de ses vieillards. Par considération pour elle, à l'heure des distributions, on la laissait pénétrer dans la cour de l'établissement, ce qui lui assurait un tour de faveur et lui épargnait de se mêler aux mendiants de profession. Or, il arriva un jour qu'une distributrice des bons, mal disposée, lui intima durement l'ordre d'aller attendre son tour dans les rangs de ces quémendeurs.

Un peu déconcertée par cette sortie imprévue, Jeanne éleva aussitôt son cœur vers Dieu et se soumit sans mot dire. A partir de ce moment, les jours de distribution, elle prit rang parmi les mendiants à la porte du Bureau de Bienfaisance et, comme eux, elle attendit patiemment son tour. Cette héroïque patience dont Jeanne Jugan fit constamment preuve était la mise en pratique de l'admirable conseil qu'elle donnerait plus tard aux novices : « Si les voisins vous disaient : « A la « porte d'à côté, on a dû vous dire des « injures », il faudrait répondre : « Mais par- « don, ces personnes ont été très bonnes pour « nous... », car, voyez-vous, mes petites, quand on vous donne de l'argent, c'est pour les pauvres, mais si l'on vous traite mal, c'est un bien que l'on vous fait... »

Il manquerait quelque chose à ce chapitre si, avant de le clore, nous ne disions quelques mots des sentiments entretenus par Jeanne Jugan à l'égard de ceux qui l'assistèrent dans sa tâche de quêteuse et qu'elle appelait, avec je ne sais quel reconnaissant et admiratif respect, « nos bons bienfaiteurs ». En vraie Bretonne qu'elle était, fille d'une race qui, toujours sensible au bienfait reçu, ne l'oublie jamais, elle conçut pour eux une immense reconnaissance, et, ce qui prouve l'exquise délicatesse de son cœur et, en même temps, la plénitude de sa foi religieuse qui donna à

cette disposition native de gratitude son complet épanouissement et sa surnaturelle efficacité, elle entoura leur souvenir d'une sorte de culte.

Sur le coup, Jeanne remerciait ses bienfaiteurs d'un aimable et bon sourire de cette gracieuse révérence qui lui était coutumière ; puis, l'émerveillement et la reconnaissance éprouvés devant leur générosité toujours prête à donner, en tout cas jamais rebelle à ses larmes, se traduisaient en une ardente prière. Plus tard, retirée à la Maison-Mère, les Petites Sœurs qui la connurent s'en souviennent encore, elle leur en parlait alors avec une admiration enthousiaste et les recommandait avec instance à leurs prières. « Quelle reconnaissance nous leur devons, disait-elle ! Sans eux, que pourrions-nous faire pour nos chers vieillards ? Prions, prions bien à leurs intentions... »

La preuve en est suffisamment faite : Jeanne Jugan reçut véritablement le génie de la quête et, à force d'abnégation et de charité, elle sut merveilleusement le mettre en valeur, assurant ainsi à son œuvre commençante, basée sur un total abandon à la divine Providence, sa subsistance quotidienne et sa stabilité.

« Charisme » encore, attaché à sa fonction de fondatrice, que ce don spécial qui la dresse devant nous dans toute sa taille, qui la grandit

même d'autant plus à nos yeux qu'il exige d'elle l'exercice d'un héroïsme permanent. C'est pourquoi, aujourd'hui que sa gloire posthume s'éveille après tant d'années de lourd silence et d'injuste oubli, la haute silhouette de la sublime quêteuse qui réapparaît à l'horizon auréolée de sainteté, bravant intrépidement les intempéries, les fatigues et les avanies de toutes sortes, s'en allant, son panier au bras et son manteau sombre volant au vent, le long des chemins et à travers les villes de Bretagne et de la région de l'Ouest, à la recherche du pain quotidien de ses vieux, l'âme étroitement unie à Dieu et murmurant une continuelle prière, apporte à son tour, à notre pauvre monde matérialisé et perdu d'égoïsme, la princière aumône d'une entraînante leçon de dévouement désintéressé et d'héroïque charité.

## CHAPITRE VI

**Longue retraite de Jeanne Jugan.**

**Son existence à la Maison-Mère.**

Avant d'aborder cette période de la vie de Jeanne Jugan où, après avoir posé solidement les fondements de son œuvre et présidé à ses premières expansions, après lui avoir infusé pour toujours sa forme, son caractère et son esprit, l'humble fondatrice va s'effacer totalement derrière ses compagnes pour mener une vie de prière, de silence et d'oubli, disons quelques mots des approbations ecclésiastiques qui, à cette époque, apportèrent à cette œuvre ce qui lui manquait encore pour qu'elle fût, au sens canonique du mot, une vraie société religieuse : l'adoption officielle de l'Eglise.

A la suite des transformations intérieures précédemment décrites et qui, notamment au cours des années 1842 et 1843, sous la supériorité de Jeanne Jugan, avaient eu pour résultat de faire évoluer progressivement leur

société vers l'état religieux intégral, il ne restait plus aux Petites Sœurs des Pauvres qu'à obtenir de l'autorité ecclésiastique, qui, jusque là, s'était prudemment bornée à de simples encouragements, les approbations canoniques moyennant lesquelles elle pourrait prendre rang officiellement parmi les Instituts Religieux reconnus et approuvés comme tels par l'Eglise. En vue de cette éventualité, le Père Félix Massot, au mois d'avril 1851, était parti pour Lille en compagnie de M. Le Pailleur, et là, dans une maison de son Ordre, il avait travaillé avec lui pendant trois semaines à une révision minutieuse et à l'exacte mise au point de la règle des Petites Sœurs des Pauvres, laquelle devait déjà tant à son expérience de la vie religieuse et hospitalière. Aussi, une fois commencées les démarches et formalités préliminaires à l'approbation, les Petites Sœurs n'eurent pas à en attendre bien longtemps le résultat ; du reste, le renom déjà si étendu de leur jeune association plaidait éloquemment en leur faveur. Le 29 mai 1852, l'Evêque de Rennes, Mgr Brossays-Saint-Marc, en approuvait les statuts, ce qui leur permettait de se donner pour la première fois le titre de Congrégation. Deux ans plus tard, par un décret du 15 juillet 1854, Rome, à son tour, approuvera et confirmera l'Institut comme Congrégation à vœux simples, en attendant qu'en mars 1879,

elle accorde son approbation aux Constitutions. Notons à ce sujet que, par la volonté de M. Le Pailleur, ce fut seulement à la fin de cette année 1854, le 8 décembre, que Jeanne Jugan, alors retirée à la Maison-Mère de la Piletière, à Rennes, fut admise, avec Madeleine Bourges, à prononcer les vœux perpétuels ; Marie Jamet et Virginie Trédaniel avaient bénéficié de cette faveur deux ans plus tôt, à la suite de l'approbation de la Congrégation par l'Evêque de Rennes.

La même ordonnance épiscopale qui, en 1852, approuvait les statuts de la Société des Petites Sœurs des Pauvres, en nommait M. Le Pailleur, Supérieur général. Revenu, après environ deux ans d'absence du diocèse de Meaux où, avec le concours de deux de ses confrères de la cure de Saint-Servan, il avait vainement tenté la fondation d'une Société de Missionnaires destinée à l'évangélisation de certaines contrées de la France déjà déchristianisées, M. Le Pailleur avait accompagné à Tours, en 1848, la Maison-Mère et le noviciat qui s'étaient installés dans l'asile des vieillards et il y exerçait la fonction de directeur et d'aumônier ; puis, il les avait suivis à Rennes où, en 1852, à la demande de Mgr Saint-Marc, ils étaient venus occuper une partie de l'asile des vieillards tout récemment organisé dans la propriété de la Piletière, achetée par la Congrégation quelques mois auparavant. Il



est à noter que c'est seulement à partir de cette année 1852 que le Supérieur général s'empare du titre de fondateur de la Congrégation des Petites Sœurs des Pauvres et qu'il se donne comme tel devant le public et dans les pièces officielles.

Etrange et suggestive coïncidence ! C'est aussi l'époque à laquelle, parvenue à l'apogée de sa popularité, de cette popularité qu'elle n'avait point recherchée, mais que lui avaient attirée le renom de son œuvre et le prestige de sa sainteté, Jeanne Jugan, âgée seulement de soixante ans et capable encore de rendre de grands services à sa Congrégation, fut rappelée et retenue à la Maison-Mère qu'elle ne quitta plus jusqu'à son trépas.

A cette mise à la retraite, qui semble prématurée, on donna comme prétexte les fatigues excessives qu'imposaient à Jeanne, dans son état de santé, ses quêtes et ses démarches incessantes en faveur de ses fondations. Il est vrai, intrépide par tempérament et par charité, elle n'était point femme à épargner ses forces, et peut-être ressentait-elle déjà les atteintes de l'affection cardiaque dont elle eut à souffrir dans la suite.

Quoi qu'il en soit, elle vécut encore vingt-sept ans : de 1852 à 1856 à Rennes, à la Maison-Mère de la Piletière ; de 1856 à 1879 à La Tour Saint-Joseph, dans la paroisse de Saint-Pern, au diocèse de Rennes, où Maison-

Mère et noviciat avaient été définitivement transférés après acquisition de la propriété par la Congrégation. Restée simple sœur depuis sa déposition comme Supérieure, le 23 décembre 1843, on finit par la faire entrer dans le Conseil Général de la Congrégation en décembre 1853 et elle en fit partie jusqu'en juin 1878. C'était, semble-t-il, plus pour la forme, par raison de convenance et pour satisfaire l'opinion que pour l'investir effectivement d'une fonction qui est à la fois une charge et un honneur, car, encore qu'on ait prétendu qu'elle fut pendant quelque temps sous-maîtresse au noviciat, ce qui paraîtrait étrange tout de même, et du reste aucun document ne permet de l'affirmer, il est plus probable qu'elle n'exerça pas d'autre fonction, à l'intérieur de la maison, que celle, toute privée, de sa prière continuelle, de son héroïque effacement et du rayonnement incoercible de sa sainteté. En tout cas, un fait est certain, c'est que, contrairement aux autres membres du Conseil, elle ne porta jamais le titre spécial de « Bonne Mère » : elle resta simplement, jusqu'à sa mort, « la bonne Petite Sœur Marie de la Croix ».

A défaut de documents officiels, nous n'avons, pour nous renseigner sur cette partie de la vie de Jeanne Jugan, que les relations rédigées et adressées à la Maison-Mère, au cours de ces dernières années, par les Petites

Sœurs qui la connurent et encore, ne portent-elles que sur une période qui va de 1865 environ à 1879. Mais, grâce à ces souvenirs qui constituent à eux seuls une documentation très sûre et très intéressante, il nous est possible de nous faire une idée exacte de ce que fut pendant ces vingt-sept ans de retraite, l'existence de Jeanne Jugan et de constater, à la vénération avec laquelle ses jeunes compagnes de ce temps-là parlent aujourd'hui de leur « bonne Petite Sœur Marie de la Croix », l'édification profonde et l'extraordinaire influence que, par ses exhortations, ses conseils et ses exemples, celle-ci, ensevelie dans le silence et l'oubli, exerça néanmoins autour d'elle.

Pendant ce dernier tiers de sa vie, les meilleures heures pour Jeanne Jugan, les plus douces à son cœur, furent celles qu'elle passa à la chapelle en l'aimée présence de son Dieu. Les exercices réguliers, messe matinale et autres réunions, qu'elle ne manquait jamais, à moins d'impossibilité absolue, quand la maladie ou les infirmités la retenaient à l'infirmerie, l'y appelaient plusieurs fois le jour. Aussitôt l'exercice sonné, « son visage prenait une expression grave et sereine qui laissait voir son union à Dieu, écrit une Petite Sœur. Une fois le manteau sur elle et en route pour cet exercice, c'était inutile de lui parler, elle ne

s'arrêtait jamais en chemin ; il n'y avait qu'à suivre ses exemples. Nous avons toutes les yeux sur elle. Sa manière de prendre l'eau bénite et de faire la gémflexion à la chapelle montraient bien sa vive foi en la présence de Dieu. Pendant les prières, elle ne levait jamais la tête... » Tous les jours, elle donnait ainsi à ses compagnes l'exemple d'une régularité parfaite et d'une saisissante piété qui leur faisait du bien.

En dehors des exercices de la communauté, Jeanne Jugan revenait souvent à la chapelle, elle y montait de longues factions, les yeux fixés sur le tabernacle et alors son âme religieuse, aimante, épanchait dans le cœur de son Dieu ses sentiments d'humble adoration, de fervent amour, et ses charitables intercessions. Les besoins spirituels de ses Sœurs, les intérêts de sa Congrégation, le salut des âmes, l'extension du règne de Dieu, l'exaltation de la Sainte Eglise, la liberté du Pontife Romain, la prière ardente de Jeanne ne cessait de plaider auprès de l'Hostie ces grandes et saintes causes qui lui étaient si chères. « Sa grande âme, a-t-on dit, embrassait non seulement les intérêts de sa Congrégation, mais encore les besoins spirituels privés ou publics de la Sainte Eglise. » A la chapelle, elle ne sortait de sa longue adoration que pour faire le chemin de la Croix. Aussi longtemps que ses for-

ces le lui permirent, elle fut fidèle journellement à cette pratique dont elle avait pris le goût et l'habitude dès sa jeunesse. Dans ses dernières années, cet exercice lui était devenu pénible, par suite de ses infirmités, mais les Petites Sœurs venaient à son aide. « Tant qu'elle le put, raconte l'une d'elles, elle fit son chemin de la Croix. Nous lui portions son prie-Dieu et nous la soutenions par le bras : à la onzième station, nous l'entendions dire qu'elle était attachée à la Croix avec son Sauveur et qu'elle voulait la porter joyeusement jusqu'à la mort. Nous priions avec elle pour la conversion des infidèles... » Et la Petite Sœur d'ajouter bien humblement : « ... Mais nous trouvions sa dévotion trop longue... »

Cette intercession continuelle fut, peut-on dire, la meilleure part de la mission spéciale de Jeanne Jugan à cette époque de sa vie, et sa Congrégation qui en a bénéficié la première, en ressent aujourd'hui encore la bienfaisante efficacité, tant est de lointaine portée la prière des Saints.

Après la chapelle, où elle aimait à converser longuement avec son Dieu, c'est à la salle de travail du noviciat, en compagnie des novices et des postulantes que Jeanne Jugan passait le plus de temps chaque jour, travaillant elle-même à faire du tricot, car, au dire de ses compagnes, « elle n'était jamais oisive. » Sur-

tout elle y remplissait, sans s'en douter, par les enseignements et les conseils qu'elle leur prodiguait et par le rayonnement de sa sainteté, une autre partie de ce qui faisait la mission de sa vie cachée et silencieuse, la formation de nombreuses générations de jeunes Sœurs sur le parfait modèle qu'elle était elle-même et qui est resté le seul modèle authentique et vrai de la Petite Sœur des Pauvres.

En effet, une fois le travail achevé, elle présidait, au milieu de cette prometteuse jeunesse, à la récitation du chapelet et des prières spéciales demandées par les bienfaiteurs, aux lectures pieuses qu'elle commentait « d'une manière simple et pratique » et elle en profitait, tantôt pour leur expliquer les mystères du Rosaire, tantôt pour leur donner un petit enseignement spirituel, fruit de ses lectures et de ses méditations personnelles. En des paroles très simples, mais très persuasives, auxquelles ses grands exemples ajoutaient une extraordinaire autorité, elle exhortait ses jeunes auditrices à bien se laisser former à la vie religieuse, à s'inspirer en toute constance de l'esprit de foi, à pénétrer leur vie d'amour divin, à pratiquer l'humilité, « la petitesse » et spécialement l'obéissance qui est la perfection de l'humilité. « Vous êtes petite de taille, disait-elle un jour à une toute jeune novice, mais pas assez

petite ; soyez petite, bien petite, bien humble, bien obéissante, et comme cela vous serez une bonne Petite Sœur. » Convaincue du rôle fondamental, essentiel, de cette vertu d'obéissance dans la vie intérieure d'une religieuse et dans le bon fonctionnement d'une communauté, elle revenait sans cesse sur ce sujet, prêchant aux novices le respect le plus complet et la plus absolue soumission envers l'autorité des supérieurs et la règle de la Congrégation. « La règle, c'est la volonté de Dieu, aimait-elle à leur répéter presque journellement ; la cloche, c'est la voix de Dieu. Nous devons être dans les mains de nos supérieurs comme des bâtons, nous laisser placer où bon leur semble... La règle, c'est le trésor de la religieuse. »

Jeanne Jugan ne s'intéressait pas seulement à la formation spirituelle des novices, en qui sa foi lui faisait apercevoir de futures épouses de Jésus-Christ, appelées à la perfection de la vie chrétienne, mais, sachant qu'elles seraient un jour les continuatrices de sa tâche auprès des pauvres vieillards, elle s'évertuait, en toute occasion, par ses judicieux avis, à les faire profiter de sa grande expérience de la vie hospitalière et de la quête. Soins à donner à ces bons vieux, attitude à observer à leur égard, manière de faire le ménage sans troubler leur quiétude, conseils relatifs à la préparation soi-

gneuse de leurs repas, à l'ordre, à la propreté, à la pratique de la pauvreté dans les moindres détails de la vie journalière en maison, à la façon de bien faire la quête, recommandations concernant les rapports avec les gens du monde, notamment avec les bienfaiteurs, Jeanne Jugan n'omettait rien de ce qui pouvait perfectionner la formation professionnelle des novices et, un jour venant, procurer un peu plus de bien-être spirituel et temporel aux bons vieillards. « ... Parfois, raconte une Petite Sœur qui l'assista pendant dix mois, Sœur Marie de la Croix m'apprenait à faire des infusions, des tisanes, des cataplasmes, en me disant que les bons vieillards sont sensibles aux petites attentions, que c'est un moyen de les gagner au bon Dieu... » Il n'est pas jusqu'à la recommandation de rester toujours gaies qui ne fit partie des leçons de Jeanne à ses jeunes Sœurs et cela toujours en vue d'épanouir au rayonnement de leur joie celle des bons vieux. « Mes petites, leur disait-elle, il faut toujours être de bonne humeur, nos petits vieillards n'aiment pas les figures tristes... »

En tout ce qui se rapportait à la complète formation de la Petite Sœur des Pauvres en chaque novice, selon l'idéal qu'elle s'en était formé et qu'à son insu elle incarnait, Jeanne Jugan voyait grand, très grand. Avide de per-

fection pour elle-même, elle l'était aussi pour ses jeunes Sœurs et n'admettait pas l'à-peu-près, la médiocrité, encore moins les infractions, pour légères qu'elles fussent. A cause de cela, si elle était pleine d'indulgence pour les nouvelles arrivées, encore inaccoutumées aux habitudes de la maison et de la vie religieuse, elle se montrait exigeante, ferme, avec les novices plus anciennes, mais elle l'était, au dire de celles-ci, avec une douceur et une humilité exquises. Ses observations, ses avertissements, étaient toujours empreints « de beaucoup de tact et de bonté » et habituellement suivis de la promesse d'une prière. Les Petites Sœurs qui la connurent sont unanimes à déclarer qu'en ce qui concernait notamment l'observation des prescriptions de la règle, le silence de parole et d'action, la démarche, le ton et la tenue dans la prière, elle ne leur passait rien, où qu'elle les rencontrât. « ... Sœur Marie de la Croix venait à la salle de travail, elle était sévère, ne nous passait rien, raconte une Petite Sœur. S'il nous arrivait d'ouvrir ou de fermer un peu brusquement les portes, elle nous faisait un petit signe, il fallait retourner sur nos pas, ouvrir de nouveau et fermer doucement. Un jour, étant pressée, je descendais l'escalier assez vite. Je trouvai en bas Sœur Marie de la Croix qui me dit : « Remontez, ma petite, et

puis vous descendrez comme une Petite Sœur des pauvres doit le faire. » Elle arrêta un jour une autre Petite Sœur qui marchait trop vite et lui dit : « Vous laissez quelqu'un après vous, ma Petite Sœur. » Celle-ci se retourna et, ne voyant personne derrière elle, elle répondit : « Pardon, ma bonne Petite Sœur, il n'y a personne. » Et Jeanne de répliquer aussitôt : « Ah ! il y a le bon Dieu... Il vous laisse courir en avant, car Notre-Seigneur ne marchait pas si vite et ne s'empressait pas comme vous. » Une autre fois, une novice faisait un peu bruyamment le ménage dans un appartement situé au-dessus de sa chambre. Elle la fit appeler et lui dit : « Ma petite, mettez-vous à genoux là ; vous allez dire un *Pater* et un *Ave*, parce que vous manquez au silence, vous faites trop de bruit en travaillant ; quand vous serez en maison, vous fatiguerez les pauvres malades et vous les ferez souffrir. Allez dire à votre Petite Sœur sous-maîtresse que vous avez fait trop de bruit dans votre emploi. » Les anecdotes de ce genre abondent, qui montrent jusqu'à quel point Jeanne Jugan poussait le souci de la perfection chez ses jeunes compagnes et avec quel inlassable zèle elle travaillait, à propos de tout, à leur en inspirer l'amour.

Du reste, dans un autre ordre d'idées, un sentiment analogue portait Jeanne à multi-

plier auprès des novices les recommandations relatives à leur santé. Connaissant l'insouciance habituelle de la jeunesse en cette matière, elle leur recommandait d'éviter les fatigues excessives et cherchait, le cas échéant, à les leur épargner, elle leur indiquait maternellement les précautions à prendre en telle et telle circonstance et ses conseils allaient depuis le soin élémentaire d'éviter les courants d'air jusqu'à l'absorption des tisanes et des médicaments nécessités par certaines indispositions exigeant un traitement plus énergique, enfin elle les entourait elle-même, dans la vie habituelle, de ses soins délicats et de ses sollicitudes. Ainsi, toute bonne qu'elle était, ses constantes préoccupations s'étendaient à la fois au corps et à l'âme de ses jeunes Sœurs.

Ces interventions continuelles de Jeanne Jugan, sans aucun mandat officiel, dans la formation religieuse et professionnelle des jeunes novices et postulantes, ne sauraient étonner, étant donné le rôle joué par elle aux origines de la Congrégation. Si elle a agi de la sorte, — et nous venons de voir avec quelle autorité incontestée, — elle si humble, si avide d'effacement et de « petitesse », c'est que se sentant envers et contre tout la mère de ces jeunes âmes, le noble instinct de cette maternité spirituelle, qui ne pouvait pas mourir en

elle, la poussait à les entourer ainsi de ses vigilantes et tendres sollicitudes, et, ce faisant, elle poursuivait, sans s'en douter, sans autre parcelle d'autorité que celle de sa vertu, l'accomplissement de sa mission de fondatrice. Et quel incommensurable bienfait il en est résulté pour son Institut ! Pendant près de trente ans, elle a ainsi façonné, à l'image de la sienne, l'âme de la Petite Sœur des Pauvres et l'a marquée de sa forte et indélébile empreinte.

Cela explique, au fond, l'irrésistible attrait que toutes les jeunes Petites Sœurs ressentirent pour leur vénérable aînée, et pourtant elles ignoraient qu'elle était leur Mère dans la vie religieuse. Elles la trouvaient « admirable en tout, » et, chaque fois qu'elles la rencontraient, rapporte une novice de ce temps-là, elles formaient un cercle joyeux autour d'elle. « Quand on la voyait, dit une autre, on ressentait une impression de joie et de vénération, et rien que de la voir, nous étions édifiées et encouragées. » C'était surtout pendant les récréations auxquelles Jeanne aimait prendre part que leur âme se dilatait au contact de la sienne. Habituellement grave et recueillie, elle donnait alors l'exemple de la bonne gaité. A ces enfants avides d'entendre ce mystérieux témoin du passé qui ne se mettait jamais en cause, elle racontait des histoires du temps de

la fondation et toutes sortes d'historiettes et d'anecdotes conservées dans sa mémoire ; aimant le chant, elle chantait avec elles des cantiques, battant la mesure ou frappant le sol avec son grand bâton pour marquer la cadence ; il lui arrivait même, pour divertir les Petites Sœurs, de chanter des chansonnettes de son terroir cancalais, comme la chanson du Coucou. « Nous avons le bonheur de la voir aux récréations, écrit une Petite Sœur, elle était très gaie ; quand elle arrivait, nous allions toutes vers elle. Elle était si bonne... Pour nous récréer, elle nous racontait quelques petites histoires... Quelquefois elle chantait quelques couplets qui avaient toujours une morale et nous édifiaient. » De même, une autre écrit : « Sa simplicité à la récréation pour nous amuser avec des riens me charmait. Dans les histoires qu'elle nous racontait, elle ne nous parlait jamais d'elle... ; elle s'oubliait elle-même et s'effaçait. A la fin de la récréation, elle reprenait son air sérieux et recueilli qu'elle avait comme naturellement. »

On devine, après cela, l'extraordinaire influence qu'exerça Jeanne Jugan sur ses jeunes Sœurs. Aussi, bon nombre d'entre elles affirment qu'elles lui sont redevables de la persévérance dans leur vocation, tellement ses exemples, ses conseils, ses exhortations ardentes à l'amour de Dieu, avaient le don de dis-

perser les tentations de découragement dont elles étaient parfois assaillies et de les entraîner au bien et à la vertu.

De tout ce qui précède, il ne faudrait pas conclure que l'existence de Jeanne Jugan à la Maison-Mère s'écoula exclusivement dans la société des jeunes novices. Vivant à l'écart, très effacée, elle eut néanmoins de fréquents contacts avec les Sœurs plus anciennes, surtout, dit-on, pendant la récréation du soir. Celles-ci la vénéraient, bien qu'elles ignorassent, elles aussi pour la plupart, sa qualité de fondatrice de leur famille religieuse ; elles aimaient s'entretenir avec elle et volontiers recouraient à ses lumières. Les avis, les conseils qu'elle leur donnait étaient toujours sages et judicieux, pénétrés d'esprit de foi et d'humilité. « Mais surtout faites comme nos supérieurs vous diront, leur recommandait-elle, et ne tenez pas compte de ce que je vous dis si ce n'est pas leur avis. » Sans jamais parler de ce qu'elle avait fait elle-même, elle leur racontait avec une admiration communicative, les interventions de la Providence dans l'établissement et le développement de l'œuvre des Petites Sœurs, elle évoquait aussi le souvenir des aventures survenues dans les quêtes et, tout en les égayant, elle élevait leurs âmes vers Dieu et les ouvrait plus largement à son amour. Volontiers, ses auditrices auraient pro-

longé leurs entretiens avec elle, tant elles trouvaient de charme à l'entendre parler de Dieu et les encourager si bonnement au bien, à la vertu, à la régularité de la vie religieuse ; mais, leur donnant l'exemple, dès que la cloche sonnait, Jeanne rentrait dans son habituel silence et ne s'entretenait plus qu'avec son Dieu.

Il n'est pas jusqu'aux supérieurs eux-mêmes qui n'aient, une fois ou l'autre, en des circonstances délicates, éprouvé le besoin de faire appel aux lumières de la grande délaissée et qui ne s'en soient bien trouvés. Un jour qu'ils étaient « très perplexes sur une décision à prendre, raconte une Petite Sœur de Belgique, ils pensèrent à demander conseil à Sœur Marie de la Croix. Celle-ci, appelée et mise au courant, répondit selon son habitude : « Je ne suis qu'une pauvre fille ignorante, que puis-je dire ? » Devant une nouvelle invitation à parler, elle dit : « Puisque vous le désirez, je vais obéir » Et elle donna son avis en toute simplicité. C'était le meilleur et on le suivit. »

Si retirée du monde que fût Jeanne Jugan, elle n'avait point perdu tout contact avec lui. Le monde, en effet, revenait vers elle avec les amis d'autrefois et les nombreux visiteurs qui passaient chaque année à la Tour. Bon nombre d'entre eux demandaient à la voir. Amie du silence et de l'oubli, ces visites lui cou-

taient et elle le laissait parfois entrevoir, mais elle s'y rendait simplement, en esprit d'obéissance. « On vient me voir comme une bête curieuse », disait-elle un jour à la Petite Sœur qui l'accompagnait au parloir.

Certains visiteurs qui ne la connaissaient que de réputation, s'ingéniaient à la rencontrer au cours de ses allées et venues dans la communauté ou de ses promenades dans l'enclos et l'arrêtaient au passage après s'être renseignés sur son identité. « Ne m'appellez pas Jeanne Jugan, leur répondait-elle humblement, Jeanne Jugan est morte voilà tantôt quarante ans. Il ne reste plus que Sœur Marie de la Croix, bien indigne de ce beau nom. » A ces étrangers, elle prodiguait ensuite ses amabilités et ceux-ci, après avoir eu la faveur de la voir et de l'entendre parler de Dieu, ne fût-ce que quelques instants, s'en retournaient charmés et édifiés.

Plus volontiers elle revoyait les amis d'autrefois, surtout les Servannais. C'était l'occasion pour elle de parler du temps passé, des humbles commencements de l'Œuvre, de s'enquérir des personnes qu'elle avait connues, de demander des nouvelles de ses bienfaiteurs qu'elle n'oubliait jamais. A cette évocation des modestes origines de son œuvre, redressant sa haute stature et désignant de son grand bâton la chapelle de la communauté, haute et vaste presque comme une cathédrale,



les immenses bâtiments surgis de terre, les grands champs cultivés et la multitude innombrable des Petites Sœurs allant et venant, elle poursuivait alors tout haut, devant ces témoins d'un passé et d'un présent si différents l'un de l'autre, son chant d'action de grâces à la Providence de Dieu qu'elle n'interrompait jamais au fond de son grand cœur.

En dehors des récréations régulières prises en compagnie de ses Sœurs, la grande distraction de Jeanne à la Tour, c'était sa promenade à peu près quotidienne à travers l'immense propriété. Elle en connaissait par leur nom tous les champs, tous les sentiers ; elle en aimait la paix reposante et si propice à ses réflexions personnelles ; elle s'intéressait aux cultures et suivait, au jour le jour, d'un regard sympathique les progrès de leur croissance que sa prière recommandait à Dieu. Appuyée au bras d'une novice, son grand bâton à la main, son capuchon sur la tête dans la saison froide, capuchon « si vieux qu'il en était plus vert que noir », elle parcourait à grands pas tous les sentiers qui lui étaient familiers, récitant son chapelet ou se livrant à ses méditations. Quand ce n'était pas le temps du silence, elle s'arrêtait volontiers à converser avec les ouvriers occupés dans les champs et les jardins, leur demandant des nouvelles de leur santé, de leur famille, s'enquérant de leurs besoins et leur disant un mot du bon Dieu.

Ceux-ci lui rendaient en respect et en vénération la sympathie que, dans son amour instinctif des humbles, elle leur témoignait. Quand sa haute taille se profilait à l'horizon, ils se disaient entre eux : « Voilà la sainte qui passe ! »

Telle fut, d'après le témoignage de ses compagnes, l'existence de Jeanne Jugan durant cette dernière période de sa vie, celle du délaissement et de l'oubli, celle de la souffrance intime et de l'immolation silencieuse. A quel point souffrit-elle de l'abandon et de l'injustice ? Dieu seul le sait, car les documents sont muets sur ce point, pour cette raison qu'elle ne le dit jamais à personne. Dieu seul connaît aussi l'immense mesure de ses mérites.

## CHAPITRE VII

### **L'Ame de Jeanne Jugan : Foi, Espérance, Charité.**

Au point où nous en sommes de cette histoire, il est temps d'étudier à part, pour notre édification, l'âme de Jeanne Jugan. Tout le long de sa vie, mais principalement à travers son activité de fondatrice et de quêteuse, et durant les années silencieuses de sa longue retraite, nous avons vu transparaître à chaque instant la sainteté de son âme. Pour mieux en faire ressortir la beauté, réunissons à présent, en un seul faisceau de lumière, tous ces clairs rayons épars qui la constituent.

La vertu pratiquée jusqu'à l'héroïsme épanouit la sainteté dans une âme et en fait la beauté. Or, Jeanne Jugan pratiqua à un degré héroïque toutes les vertus chrétiennes. Ceux qui l'approchèrent sont unanimes à déclarer, avec l'un de ses biographes, que vraiment « sa vertu est d'un genre extraordinaire », ou encore, avec le philanthrope anglais qui lui

rendit visite à Dinan, en août 1846, qu' « en la voyant on se croit en présence d'un être supérieur ».

Cependant, parmi toutes les vertus qui ornent son âme, celles qui frappent le plus sont sa foi, son imperturbable confiance en la Providence, son amour pour Dieu et pour les pauvres vieillards, enfin son extraordinaire humilité : avide d'effacement et de « petitesse », elle accepta volontiers, avec une héroïque abnégation, d'être dépossédée de sa charge de supérieure et de son titre de fondatrice, d'être mise à l'écart, d'être humiliée et, après avoir eu le mérite de fonder de sa propre initiative l'une des plus belles Œuvres dont s'honore la Sainte Eglise, de demeurer cachée pendant près de trente ans.

Ayant à étudier l'âme de Jeanne Jugan, commençons cette exploration par les vertus théologiques : la foi, l'espérance et la charité, qui constituent tout à la fois le fondement et l'armature de la vie chrétienne.

Au cours de sa longue vie, Jeanne Jugan fit preuve d'une foi admirable, foi de Bretonne, simple, vive, élan filial du cœur autant qu'adhésion totale de l'esprit aux vérités révélées et aux enseignements de l'Eglise. Cette foi imprégna toute sa vie, inspira toutes ses pensées, toutes ses paroles, toutes ses démarches, et l'on peut dire que toutes ses œuvres sont nées de sa foi.

Cette foi lui faisait découvrir Dieu dans toutes les créatures et l'intervention de la Providence en tout événement. En effet, toutes les créatures lui parlaient de Dieu, toutes la portaient vers Lui, aussi bien les horizons mouvants de la mer contemplés dans sa jeunesse, que les fleurs, les herbages, les vallons, les étangs, les bosquets, qu'elle admirait vers le déclin de sa vie, au cours de ses promenades journalières à travers le vaste enclos de la Tour. « Un jour, raconte une Petite Sœur, en voyant la neige, Sœur Marie de la Croix dit à une novice : « Voyez, ma bonne « Petite Sœur, c'est mon époux qui a fait « cette belle neige ; bientôt, ce sera le vôtre. » Ainsi, la foi de Jeanne Jugan rendait son âme singulièrement sensible aux spectacles et aux choses de la nature, à travers lesquelles elle entrevoyait son Dieu, et cette perception du divin dans les choses remplissait son âme d'une suave harmonie.

Mais c'est surtout l'intervention manifeste de la divine Providence dans les événements de sa vie, aux origines et dans les merveilleux développements de son œuvre, qui lui causait une sorte d'extase et la pénétrait d'un reconnaissant amour. Elle en faisait le thème favori de ses entretiens avec ses sœurs et avec les étrangers. M. Dupont, le « saint homme de Tours », fut profondément frappé de « l'entendre parler si amoureuxment et si

simplement de la Providence de Dieu ». D'autres que lui éprouvèrent la même impression en l'entendant se faire l'apôtre enflammé et le chantre de la Providence. « Un jour, a écrit une Petite Sœur, M. le Vicomte du Coëtlosquet et sa famille étant venus à la Tour, avaient demandé à la saluer : « Venez, dit-elle à sa petite novice, il faut bien aller..., mais que dirai-je, moi, à ces personnages ? ... Je vais leur parler de la Providence. » Et elle en parla si bien que ses visiteurs la quittèrent émus et enthousiasmés.

Parmi toutes les créatures en lesquelles la foi de Jeanne Jugan découvrait Dieu, il faut mentionner spécialement les pauvres. Ceux-ci apparurent à ses yeux comme une présence réelle de Dieu sous les espèces de la pauvreté. Aussi, dans le service des pauvres, comme elle le déclara un jour, « elle agissait d'après ce principe certain que tout ce que l'on fait pour eux, on le fait pour Notre-Seigneur Jésus-Christ ». Dieu, son Dieu pauvre et misérable, deviné sous les haillons du pauvre ; son image adorée reconnue et contemplée avec amour dans les traits douloureux et émaciés par la souffrance de ceux qu'elle secourait, voilà, malgré leurs défauts et quelquefois leurs tares, tout le secret de l'amour de Jeanne pour ses pauvres vieux ; voilà aussi la source de l'énergie et du dévouement qu'elle dépensa sans compter à leur service.

Ce beau sentiment, signe indéniable d'un grand esprit de foi, Jeanne Jugan s'efforçait de l'inculquer aux jeunes novices avec lesquelles, vers la fin de sa vie, elle aimait à s'entretenir. « Mes petites, leur répétait-elle souvent, lorsque vous serez en maison, soyez bonnes avec les vieillards, surtout à l'égard des infirmes, aimez-les bien, les bons vieux... Voyez toujours le bon Dieu dans vos bons vieillards... » Et encore : « Mes petites, n'oubliez jamais que le pauvre, c'est Notre-Seigneur. Je suis contente de vous voir remplies de bonne volonté pour servir Dieu dans ses membres souffrants et abandonnés. »

Un autre signe révélateur de la foi profonde de Jeanne Jugan, c'est son filial amour et sa respectueuse soumission envers l'Eglise et le Souverain Pontife. « Elle aimait beaucoup la Sainte Eglise et le Souverain Pontife », déclare une Petite Sœur. Une autre écrit : « Elle avait un profond respect pour tout ce qui touchait la Sainte Eglise, le Souverain Pontife, les prêtres, ses supérieurs et était très déférente et profondément respectueuse envers tous. » Enveloppant ainsi l'Eglise et le Pape en un même sentiment d'amour, elle les englobait aussi dans une même prière, notamment durant sa longue faction quotidienne devant le Saint Sacrement et parmi les pieuses intentions recommandées par elle au cours des prières qu'elle aimait à réciter chaque jour

avec les postulantes et les novices. « Par les ferventes prières que la Servante de Dieu nous faisait réciter chaque jour, a déclaré l'une d'elles, j'ai compris l'attachement profond qu'elle avait pour l'Eglise et le Souverain Pontife. La vénérable Servante de Dieu était profondément affligée de la persécution que la Sainte Eglise et le Souverain Pontife subissaient à cette époque de la guerre de 1870. » Compatir à ce point dénote bien un ardent et fidèle amour.

Ame de foi ardente, Jeanne Jugan fut, en outre, une âme d'héroïque espérance. Abandon filial à la volonté divine, détachement total des biens de la terre, pensée habituelle du Ciel et ardent désir de le posséder un jour, pleine confiance dans le secours divin pour assurer sa persévérance, et ferveur à la solliciter par la prière, telles sont les principales formes sous lesquelles se manifesta habituellement, au cours de sa vie, la grande espérance qui soulevait son âme.

Mais, la particularité dominante de la vertu d'espérance chez Jeanne Jugan fut une extraordinaire confiance en la divine Providence. La confiance est une espérance intensifiée, vigoureuse. Cette vigueur d'espérer, elle la posséda au plus haut point. Toute son œuvre, qu'il s'agisse de sa création, de son développement ou de son entretien par l'unique moyen de la charité, repose sur la confiance

en Dieu. Elle constitue même dans cet ensemble l'un des actes de confiance surnaturelle les plus absolus, les plus beaux, les plus féconds qu'ait produit l'âme humaine. Aussi, à cette sublime confiance en sa bonté, Dieu n'a cessé de répondre, depuis l'origine de l'œuvre de Jeanne Jugan, par un miracle de charité qui se renouvelle tous les jours et pourvoit à tous ses besoins.

Outre le fait irrécusable de ce miracle permanent, les témoignages ne manquent pas qui établissent, sur ce point, la conviction intime et la pratique de Jeanne Jugan. Citons-en quelques-uns qui la font parler elle-même : « ...Elle n'a pas de fortune, n'importe, déclare le « Mémoire » à l'Académie. Elle se confie en Dieu... » Dans son discours sur les prix de vertu, à l'Académie Française, en 1845, M. Dupin met aussi en évidence, notamment à propos de l'acquisition de la maison des Filles de la Croix, l'admirable confiance en Dieu qui inspire et soutient Jeanne Jugan dans l'accomplissement de la tâche qu'elle a entreprise. « ...Une maison plus spacieuse est acquise, on la cède à Jeanne, s'écrie-t-il ; mais on l'avertit bien : c'est tout ce qu'on fera ; on ne peut contribuer à la dépense ; qu'elle y prenne garde, qu'elle ne multiplie pas trop son personnel : « Donnez, donnez la maison, dit-elle ; si Dieu la remplit, Dieu ne l'abandonnera pas... » Un dernier témoignage : « ...Je

lui demandai avec quels fonds elle avait commencé, écrit le touriste anglais qui visita l'asile de Jeanne Jugan, à Dinan, en 1846 ; elle me répondit qu'elle avait un peu plus de quatre cents francs et quelques meubles. Elle ne savait pas un jour d'où lui viendraient les provisions du lendemain ; mais elle persévérait avec la ferme persuasion que Dieu n'abandonnerait jamais les pauvres... » On comprend après cela l'exclamation enthousiaste du « saint homme de Tours », après avoir entendu Jeanne Jugan parler de la Providence de Dieu : « Quelle admirable confiance en Dieu ! Quel amour de son Saint Nom ! »

A l'héroïsme de la foi et de l'espérance, en l'âme de Jeanne Jugan, s'allia, les vivifiant l'une l'autre, l'héroïsme de la charité. Sa vie se consuma, en effet, en un continuel acte d'amour envers Dieu et envers le prochain dans lequel elle aimait encore son Dieu.

Selon le précepte évangélique, elle aima Dieu de tout son cœur, de toute son âme, de toutes ses forces, et, à toutes les étapes de sa vie, son amour se traduisit habituellement par une fidélité exemplaire à observer, jusque dans les plus petites choses, les préceptes divins, ceux de l'Église, les diverses prescriptions de sa règle : c'est là, d'après l'enseignement du Christ, le signe révélateur de la vraie charité.

Dès sa jeunesse, Jeanne Jugan se révéla comme une âme religieuse, toute portée vers Dieu, toujours prête à accomplir sa volonté, aimant la prière, le chant des cantiques et, d'une façon générale, tout ce qui lui parlait de Dieu. Avec l'âge, ces dispositions ne firent que s'accroître et rendre plus fervent et plus entreprenant encore son filial amour. Ce fut par amour pour Dieu qu'elle écarta la proposition de mariage de son jeune compatriote, qu'elle fit de bonne heure la promesse de virginité dans le tiers-ordre des Filles du Sacré-Cœur, qu'elle se dévoua aux œuvres paroissiales de Saint-Servan avec sa bonne maîtresse, M<sup>lle</sup> Lecoq, qu'elle renonça au monde pour fonder l'œuvre à laquelle Dieu l'avait petit à petit préparée, qu'elle entreprit toutes sortes de démarches en vue de mener à bien ses fondations ; qu'elle courut les chemins pour trouver de quoi les sustenter ; qu'enfin elle accepta très humblement d'être reléguée durant près de trente ans à la Maison-Mère, enveloppée de silence et d'oubli : dans l'activité comme dans la retraite, toute la vie de Jeanne Jugan s'épanouit ainsi dans cet ardent amour qui est, avant tout, soumission plénière et joyeuse à l'adorable volonté de son Dieu.

Si tendre, si délicat, si candide était cet amour que non seulement elle éprouvait une vive horreur pour le péché, mais qu'elle ne

pouvait même supporter l'idée des moindres infidélités volontaires. Un fait charmant dans sa simplicité en est la preuve. Les novices exerçaient un jour un chant dans lequel elles exprimaient le regret de leurs petites infidélités. Jeanne Jugan était présente et, tout émue en entendant ce mot, elle les arrêta d'un geste : « Oh ! mes pauvres petites, est-ce vrai que vous avez contristé le Cœur du bon Dieu ? » Les mains jointes, les yeux levés vers le ciel, son attitude, ont raconté les témoins de cette scène, exprimait une profonde douleur. Force fut, pour la tranquilliser, de lui expliquer ce qu'il fallait entendre par ces infidélités. Aussitôt, la vénérable Petite Sœur fut consolée.

Si la simple pensée des moindres infidélités chez les autres plongeait Jeanne Jugan dans une pareille tristesse, cela donne à penser avec quel soin elle les bannissait de sa propre vie. Du reste, ses compagnes en rendent témoignage : « Je sentais, dit l'une d'elles, que notre Petite Sœur ne voulait pas faire de la peine au bon Dieu et veillait bien à ne pas commettre de péchés, pas même d'imperfections. » D'autres affirment que cette âme d'élite « avait la sainte crainte de faire de la peine au bon Dieu », que la « pureté de son âme transparaissait à l'extérieur ».

En outre, Jeanne Jugan ne manquait aucune occasion d'allumer ou de raviver

autour d'elle, dans tous les cœurs, le feu du divin amour qui consumait le sien. Cet effort fut celui de toute sa vie, notamment auprès des vieillards hospitalisés et des gens qui la fréquentaient aussi bien qu'auprès de ses compagnes. Mais ce fut surtout auprès des jeunes novices et postulantes que, dans le dernier tiers de sa vie, retirée à la Tour, elle exerça cet apostolat du saint amour. « Pour faire une bonne Petite Sœur, leur disait-elle, il faut aimer beaucoup le bon Dieu... Rien n'est petit dans la vie religieuse, tout est grand, il faut tout faire par amour pour le bon Dieu. » Parfois, elle avait en leur présence de véritables transports d'amour. « Un jour de Pâques, raconte l'une d'elles, nous étions quelques unes réunies à la tribune pour chanter. On faisait la procession en chantant *O filii et filiae*. Sœur Marie de la Croix se présente : « Allons, mes petites, « chantons la gloire de notre Jésus ressuscité. » Puis, faisant monter et descendre ses bras comme pour nous exciter, elle chantait *Alleluia* avec une telle ardeur qu'on aurait dit que son âme aurait voulu quitter son vieux corps pour suivre son Jésus... » Toujours dominée par cette sainte passion d'allumer en ces jeunes âmes le divin amour, elle avait pour habitude de prendre congé d'elles par ce salut : « Ma petite, aimez beaucoup le bon Dieu », ou encore, lorsqu'elles étaient en

groupe : « Aimez le bon Dieu, mes petites filles, Il est si bon le bon Dieu ! » Cette exhortation au divin amour était d'autant plus persuasive pour ses jeunes compagnes qu'elle leur offrait l'exemple d'une vie toute imprégnée d'amour. « Chaque fois que j'eus l'occasion de la voir avec mes compagnes du noviciat, a écrit d'elle une novice de ce temps-là, ses paroles nous animaient à la ferveur, à la générosité : « Tout pour le bon Dieu ! Tout pour le bon Dieu ! » nous répétait-elle avec un accent enflammé qui témoignait de son amour pour Dieu. »

De cette ardente charité pour Dieu naquit, dans l'âme de Jeanne Jugan, une admirable charité envers le prochain. « ...C'était un grand cœur que celui de cette simple fille du peuple, a déclaré l'une de ses amies de Saint-Servan... Elle a gardé jusqu'à la fin de sa vie ce même cœur aimant... »

Observant l'ordre de la charité, Jeanne Jugan aima d'abord sa famille de la terre, dans l'intimité de laquelle s'étaient écoulées les années heureuses de sa jeunesse. Elle versa d'abondantes larmes lorsqu'elle dut la quitter pour aller gagner sa vie à Saint-Servan, et, une fois consommée cette douloureuse séparation, elle continua d'entretenir avec ses proches les plus affectueuses relations. Plus tard, son affection se concentra sur un frère et une sœur qui seuls survivaient,

et sur ses nièces, les demoiselles Hamelin. Celles-ci la venaient voir de temps à autre à la Tour. C'était toujours une joie très vive pour Jeanne Jugan qui profitait de ces visites pour leur prodiguer, avec les marques de son affection et de son intérêt, ses pieux et judicieux conseils. L'un des grands chagrins de sa vie fut la mort de son frère, survenue subitement un an avant la sienne. Elle déplorait que la soudaineté de l'événement n'eût pas laissé à celui-ci le temps de faire le sacrifice de sa vie, ni de recevoir les suprêmes secours de la religion. D'apprendre, quelques jours après, qu'il s'était confessé et qu'il avait communie très peu de temps auparavant, à l'occasion d'une fête religieuse, lui fut une consolation dans son deuil, car ce qu'elle aimait par dessus tout dans les siens, c'était leur âme faite à l'image de son Dieu.

Plus encore que sa famille de la terre, Jeanne Jugan aima d'amour la famille religieuse qu'elle avait fondée et, tant qu'on le lui permit, elle s'épuisa à travailler à son entretien et à son développement. Dans la vie de communauté, elle se montra toujours, en paroles et en actes, délicieusement bonne et charitable envers ses compagnes, leur rendant aimablement toutes sortes de petits services. Lorsque, très affaiblie par son grand âge, elle dut recourir aux soins des sœurs infirmières, elle s'excusait fréquemment, avec une tou-



chante humilité, de leur imposer un surcroît de fatigues, et, très reconnaissante de leurs délicates attentions, elle leur promettait une prière, parfois même elle la récitait séance tenante avec elles.

L'admirable charité de Jeanne Jugan s'étendit à tous les hommes, car son grand cœur aima toutes les âmes rachetées dans le sang de Jésus-Christ et son plus ardent désir fut de procurer leur bien et de concourir à leur salut. Les Petites Sœurs qui la connurent ne manquent pas de signaler cette particularité de sa charité : « Elle priait constamment pour la conversion des pécheurs... Elle gémissait sur la perte des âmes, surtout des âmes des vieillards. Souvent, très souvent, elle nous disait : « Mes bonnes Petites Sœurs, frappez, frappez à la porte du Ciel pour les âmes... Elle gémissait de l'offense de Dieu et de la perte des âmes, elle qui aimait tant le bon Dieu... »

Mais la charité de Jeanne Jugan envers son prochain se distingua surtout par un amour vraiment héroïque pour les pauvres, pour les plus déshérités parmi eux : les vieillards abandonnés. Hormis saint Vincent de Paul et quelques autres grands apôtres de la charité, jamais dans l'histoire du Christianisme l'amour du pauvre ne fut porté à un pareil degré. Si elle fonde dans sa mansarde un asile pour recueillir les vieillards abandonnés dont le triste état l'émeut de compas-

sion ; si elle institue la petite société religieuse vouée à leur service ; si, pauvre elle-même, elle dépense tout son modeste pécule pour les loger et les nourrir ; si elle se fait mendiante à leur place, s'exposant pour cela à d'énormes fatigues et à toutes sortes d'avaries ; si elle plaide avec tant d'éloquence leur cause auprès des riches et des administrations et éclate parfois en sanglots en faisant le récit de leur misère et de leurs besoins ; si elle se dépense jusqu'à l'épuisement et se sacrifie de toutes façons pour ses « bons vieillards », comme elle dit, c'est qu'en tout cela, encore qu'il lui en coûte parfois beaucoup, son amour du pauvre, poussé jusqu'à l'héroïsme, l'inspire et la soutient.

La même charité apparaît dans les rapports habituels de Jeanne Jugan avec ses vieillards. Elle est toute bonté pour eux et ne cesse de leur prodiguer ses soins les plus dévoués. Avec une patience admirable, elle reçoit leurs commissions avant de partir en quête et se prête à leurs petites exigences. Une amie de l'Œuvre qui assista un jour à l'un de ces départs, au temps où l'Asile occupait le « grand en-bas », décrit ainsi la scène dont elle fut témoin : « Les bonnes vieilles l'appelaient Sœur Jeanne. « Sœur Jeanne, disaient-elles, remplacez-nous bien, quêtez pour nous, n'oubliez pas nos commissions, notre « tabac et nos liards. » Jeanne se penchait

vers elles, et recevait encore quelques confidences à voix basse ; elle leur souriait. Je crois bien qu'elle embrassa une ou deux vieilles, les aveugles peut-être. Elle les quitta avec promptitude, car elle faisait vite les choses et cependant n'avait pas l'air de se presser ni de s'empressez jamais. » C'était une joie pour Jeanne de pouvoir, à son retour, donner satisfaction à ses bonnes femmes, et surtout de leur rapporter, avec le nécessaire, de petites friandises supplémentaires. On a dit qu'elle aimait et traitait ses pauvres vieilles comme si chacune d'elles avait été sa mère. Nombre de Petites Sœurs qui l'ont connue, déclarent qu'elle a poussé jusqu'à l'héroïsme la patience et le support envers ses pauvres, afin d'arriver à contenter leurs goûts et leurs caprices, au prix, très souvent, de grands sacrifices et de dures privations. Cet héroïsme-là, c'est la perfection de la charité.

Mais, ce que Jeanne Jugan aimait principalement dans ses pauvres, c'était leur âme. Elle ne s'efforçait de les arracher à leur détresse matérielle que pour gagner leur âme à Dieu. Atteindre les âmes par les soins prodigués au corps, tel était le but de ses charitables efforts. Avec un zèle persévérant, elle travaillait à les corriger des défauts de caractère et des mauvaises habitudes apportées trop souvent avec eux à l'Asile, et elle les ramenait peu à peu, par douceur et persua-

sion, quand ils les avaient négligées ou abandonnées, aux vertus et aux pratiques de la vie chrétienne. Venaient-ils à tomber gravement malades ? Jeanne n'avait de repos que lorsqu'elle les avait décidés à recevoir les derniers sacrements et, leur suggérant des sentiments de résignation chrétienne, elle les préparait elle-même à bien mourir.

Jusqu'à son dernier soupir, Jeanne Jugan eut un constant souci du salut des vieillards hospitalisés dans les asiles de la Congrégation, et, ne pouvant plus comme autrefois intervenir elle-même, la bonne pourvoyeuse du Paradis continua d'être charitable envers leurs âmes en exerçant à leur égard l'apostolat de sa conquérante prière.

## CHAPITRE VIII

### **L'Ame de Jeanne Jugan (suite) : Prudence, Justice, Force, Tempérance.**

Le rôle des vertus morales dans la vie chrétienne consiste à en diriger les actes vers la fin dernière, la vie éternelle. Ces vertus, qui sont la prudence, la justice, la force, la tempérance, avec toutes leurs ramifications, s'élevèrent, dans l'âme de Jeanne Jugan, à la hauteur de sa foi, de son espérance et de sa charité : c'est dire qu'elles s'élevèrent, elles aussi, jusqu'à l'héroïsme.

Jeanne Jugan donna constamment un grand exemple de prudence surnaturelle. Obéissant en toute occasion, avec joie et promptitude, aux inspirations divines qui régissaient sa conduite, elle travailla avec une infatigable ardeur, par ses paroles et par ses œuvres, à procurer la gloire de Dieu, le bien de son prochain et à acquérir pour elle-même l'éternelle félicité. La prière et l'union continuelle à Dieu furent les sources de sa prudence : elle avait

l'habitude de se recueillir en Dieu et de prier avant les principaux actes de sa journée, aussi bien que dans toutes ses démarches et entreprises diverses.

Sa prudence éclate même dans la fondation de son œuvre. Il est vrai, elle l'établit sans ressources fixes, assurées, tentant de subvenir aux besoins du pauvre par la pauvreté elle-même, mais ce qui paraîtrait folie chez d'autres, animés d'une moindre foi, est, chez elle, prudence souveraine, sagesse parfaite, car son œuvre repose sur ce qu'il y a de plus ferme, de plus solide, uniquement sur un acte de magnifique confiance en Dieu qui n'abandonne jamais ceux qui se fient à Lui. La suite a démontré que sa sublime confiance n'a pas été trompée.

Du reste, Jeanne Jugan ne néglige aucun des moyens humains qui lui paraissent nécessaires au bon fonctionnement de son œuvre. Elle-même a raconté au visiteur anglais, à Dinan, de quelles précautions elle s'entourait dans le recrutement de sa clientèle de vieillards, s'enquérant, près de leurs voisins, de leur caractère, de leurs moyens d'existence, de leur moralité, etc. ; comment, pour leur éviter les inconvénients de l'oisiveté et de la mendicité, elle avait organisé le travail rétribué à l'intérieur de l'Asile et entrepris de faire elle-même la quête à leur place. Si l'on a pu dire que « sa foi et son bon cœur lui

donnèrent l'intelligence du vieillard », elle eut aussi, grâce au don de conseil qui accompagne et perfectionne la vertu de prudence, l'intelligence pratique des meilleurs moyens à utiliser pour le soulager efficacement et procurer son bien matériel et spirituel : ce que l'on a excellemment exprimé en disant qu'elle eut « le génie de la charité ».

La vertu de justice et ses annexes : religion, piété, obéissance, gratitude envers Dieu, concoururent, avec la prudence, à élever l'âme de Jeanne Jugan sur les sommets de la sainteté. Tout l'effort de sa longue et édifiante vie consiste à rendre à Dieu ce qui était à Dieu, et cela par l'accomplissement ponctuel et généreux de tous ses devoirs.

En effet, par esprit de justice envers Dieu, elle accomplit avec une rare perfection les actes de la vertu de religion, et les sentiments de son cœur se révélèrent dans son union habituelle à Dieu et son grand esprit de prière. Son amour et son admiration pour Dieu, d'une part, et, d'autre part, la conviction très sentie de son impuissance à le servir sans le secours de la grâce, firent de Jeanne Jugan, en toute vérité, une âme de prière. « Elle priait continuellement », déclare une Petite Sœur qui la connut à la Tour. Lorsqu'elle était ainsi en prière, tout priait en elle et rien qu'à sa manière grave, respectueuse et recueillie de faire son signe de croix, on devin-

naît les sentiments de religion profonde qui l'animaient.

Aussi, la piété, ce sentiment filial qui imprègne les rapports de l'âme aimante avec Dieu, s'épanouit-elle comme une fleur odorante dans l'âme de Jeanne Jugan, et elle en fit l'un des plus beaux ornements. Entretienue par tous les exercices propres à sa floraison et les pratiques spéciales prescrites par la règle, la piété de Jeanne allait toujours croissant avec l'âge. Elle aimait particulièrement les lectures pieuses, y trouvant un aliment à ses méditations solitaires. « Une bonne lecture fait du bien à l'âme, disait-elle, il faut bien l'écouter pour y penser dans ses moments libres et mettre à profit les lumières reçues. C'est le moyen dont le bon Dieu se sert pour parler et éclairer. » Sa piété était amie du silence et de la solitude, qui sont si favorables au recueillement. A la Tour Saint-Joseph, elle choisissait de préférence, pour ses promenades, les sentiers les plus retirés, et là, devant le spectacle de la nature qui élevait son âme vers Dieu, elle se laissait aller à ses pieuses pensées et aux saintes effusions de son grand cœur.

Toutes les grandes dévotions catholiques, cela va sans dire, furent chères à la piété de Jeanne Jugan ; cependant, eurent ses préférences et occupèrent une place de choix dans sa vie les dévotions foncières, celles envers la

Sainte Eucharistie et envers la Vierge Marie, et ainsi Jésus et Marie furent inséparables dans son amour et dans son culte, comme ils le furent au temps de leur passage ici-bas. Elle eut, en outre, une fervente dévotion aux Saints du Ciel, notamment à saint Joseph, le protecteur de son œuvre, et à sainte Anne, la douce patronne de sa Bretagne.

Le culte de Jésus-Eucharistie occupe le premier rang dans la piété de Jeanne Jugan. Durant sa longue retraite à la Tour, elle passait une bonne partie de ses journées à la chapelle, en adoration devant le Saint Sacrement. « Son attrait, a-t-on dit, l'y portait et l'y retenait. » Percevait-elle, de la chambre de l'infirmerie où, à certains jours, la maladie l'arrêtait, le tintement de la cloche annonçant la bénédiction du Saint Sacrement, aussitôt elle se prosternait et s'écriait : « Mon Dieu, je vous aime. Comment ! vous si grand, vous daignez bénir une pauvre pécheresse comme moi ! » Mais ce fut surtout par une ardente dévotion au saint sacrifice de la Messe que Jeanne Jugan manifesta sa ferveur eucharistique. Chaque jour elle entendait la Messe, elle y communiait le plus souvent possible, et « elle s'approchait de la Table Sainte avec un extérieur si pieux et si recueilli, dit une Petite Sœur, qu'elle me faisait désirer d'aimer la Sainte Eucharistie autant qu'elle l'aimait. » La pensée de cet auguste sacrifice offert en

tout lieu et à tout instant sur un point ou l'autre du globe terrestre, ne la quittait pas et elle s'y unissait constamment. Même la nuit, durant ses insomnies, ses compagnes l'entendaient prier à haute voix, en union avec les messes célébrées dans les pays lointains. Elle exhortait spécialement les jeunes Sœurs à réciter le *Pater* en même temps que le prêtre durant la Messe, leur rappelant la merveilleuse efficacité de ces demandes unies à celles de Notre-Seigneur dont le prêtre tient la place. Toutes pratiques qui démontrent la profondeur de sa foi, l'ardeur de sa dévotion, et aussi la sûreté de son instinct eucharistique.

Avec Jésus-Eucharistie, ce fut la Vierge Marie qui prit possession du cœur et de la piété de Jeanne Jugan. La dévotion toute spéciale que celle-ci professa pour sa Mère du Ciel était faite de vénération respectueuse, de filiale et confiante tendresse. « Quand elle nous parlait de la Bonne Vierge, disent d'elle ses compagnes, elle avait un air du Paradis... » Son grand moyen d'imploration, ce fut le chapelet. « Le seul objet qui lui était cher était son pauvre chapelet », déclare une Petite Sœur. Elle aimait à le réciter à haute voix avec les novices, et, au cours de ses allées et venues à travers la maison et l'enclos, elle le tenait toujours à la main, n'arrêtant pas de l'égrener. Était-elle l'objet d'un service ou d'une petite prévenance, elle remerciait aimablement

blement en disant : « je vais vous dire un *Ave Maria* », ou bien : « Récitons ensemble une prière à Marie », tant la prière à la Sainte Vierge était sa prière de prédilection. « Par l'*Ave Maria*, nous irons en paradis, mes enfants », aimait-elle à redire souvent aux jeunes novices.

Jeanne Jugan fit aussi, dans sa piété, une place de choix au Père Nourricier de Jésus, au « Bon Saint Joseph », comme elle le nommait toujours. Outre les raisons d'ordre doctrinal communes à tous les chrétiens, et que leur suggère le rôle rempli par saint Joseph auprès de l'Enfant-Dieu, une sorte d'instinct religieux spécial orienta la dévotion de Jeanne Jugan vers saint Joseph, et le bon Saint ne manqua jamais de répondre par ses faveurs à la confiance que son humble cliente plaçait en lui : affinité mystérieuse d'âmes également éprises de simplicité, d'humilité, d'effacement dans une vie pauvre et laborieuse ! La dévotion personnelle de Jeanne Jugan, les relations des Petites Sœurs en font foi, se trouva ainsi à l'origine de ce grand mouvement de piété filiale qui porta son Institut vers « le bon saint Joseph » et aboutit à l'en proclamer le Protecteur céleste. C'était à saint Joseph qu'entre autres choses, elle avait l'habitude de recommander le succès de ses quêtes et de recourir dans les cas désespérés où la disette menaçait la maison. Un jour, à

l'Asile d'Angers, le beurre vint à manquer. Ce fut une grande privation pour les vieillards, habitués qu'ils étaient à ce qu'on leur en servit des tartines. Apprenant la chose, Jeanne fit des reproches aux Petites Sœurs et aux vieillards. « Comment ? leur dit-elle, vous n'en demandez pas à saint Joseph ! » Et la voici qui s'empresse d'aligner les pots vides sur une table ; elle en tourne un sens dessus dessous, y met la statue de saint Joseph ; puis elle place une veilleuse devant et une étiquette ainsi formulée : « Bon saint Joseph, envoyez-nous du beurre pour nos bons vieillards ! » La Petite Sœur qui raconte ce fait, ajoute : « Des visiteurs ont ri de cette enfantine confiance. Quelques jours après, il est arrivé beaucoup de beurre, on n'a jamais su d'où il venait. » En outre, l'une des pratiques de piété favorites de Jeanne était d'avoir toujours dans sa poche une statuette du bon Saint : fréquemment elle la portait à ses lèvres avec un fervent respect, elle la présentait aussi à baiser à ses jeunes Sœurs.

Toutes les Petites Sœurs qui connurent Jeanne Jugan parlent aussi de sa dévotion à sainte Anne. En vraie Bretonne qu'elle était, elle aimait sainte Anne et la priait journellement. C'était, dans son parler à elle, « notre bonne grand'mère sainte Anne », et elle entendait que les novices avec lesquelles elle priait lui donnassent ce titre, sans quoi elle ne

répondait pas aux invocations ou les leur faisait reprendre. Parmi ses chants de prédilection, l'un de ceux qui émouvait le plus profondément son âme et dont elle ne se lassait jamais de chanter, avec les novices et les postulantes, les notes prestigieuses pour elle parce qu'elles exprimaient parfaitement ses sentiments d'amour, c'était le cantique breton fredonné aux jours lointains de son enfance dans les landiers de Cancale, en face de l'Océan :

*Sainte Anne, ô bonne Mère,  
Toi que nous implorons,  
Entends notre prière  
Et bénis les Bretons.*

Juste envers Dieu, Jeanne Jugan le fut aussi, et d'autant plus effectivement, envers les hommes, ne manquant jamais de rendre à chacun, comme à Dieu, ce qui lui était dû.

Ce fut surtout par un exercice continu et exemplaire de l'obéissance qu'elle pratiqua la justice envers les hommes. Le remarquable respect de l'autorité dont elle fit preuve en toute circonstance émanait en elle de sa foi ardente qui lui découvrait Dieu dans ses supérieurs. Grande obéissante parce que grande humble, elle porta à un degré héroïque le culte de l'autorité. Déposée comme Supérieure moins de quinze jours après sa réélection, alors qu'elle avait réuni sur son nom les suf-

frages de toutes ses Sœurs, frustrée ainsi de la direction d'une œuvre qu'elle avait fondée, dépossédée même de bonne heure de son titre de fondatrice, Jeanne Jugan subit l'injustice sans plaintes ni récriminations, elle obéit très humblement à sa très jeune compagne que le directeur paroissial de l'œuvre imposa à sa place, et elle ne cessa jamais, jusqu'à son dernier soupir, de se montrer pleine de respect, de déférence et de soumission envers ses supérieurs. Ce faisant, elle a laissé un magnifique exemple à ses Filles, et elle a assuré, par son immolation silencieuse, l'incomparable succès de son œuvre.

Un exemple, pris entre beaucoup d'autres, montrera à quel point Jeanne pratiquait l'obéissance dans les moindres détails de sa vie. Un jour du mois de juin qui précéda sa mort, un orage survient qui menace d'endommager la récolte des foins. Ordre est donné à tout le noviciat de se rendre à la prairie pour aider à les rentrer. Certes, cet ordre ne visait point Jeanne Jugan. Cependant, à défaut d'indications précises, celle-ci ne se croit pas dispensée d'obéir. Héroïque dans son esprit de foi et de soumission, elle se fait conduire en voiturette jusqu'à la prairie et, en dépit de ses quatre-vingt-six ans passés, elle se met à l'œuvre comme les autres Petites Sœurs. Celles-ci furent profondément

émues et grandement édifiées de l'admirable exemple que la vénérable Petite Sœur leur donnait. Les survivantes, parmi celles qui reçoivent de pareilles leçons, en évoquent encore le souvenir avec admiration et elles sont unanimes à déclarer aujourd'hui, en parlant de Jeanne Jugan : « C'était la Règle vivante ».

Enfin, Jeanne Jugan pratiqua éminemment la gratitude envers Dieu, qui est l'une des formes les plus délicates de la vertu de justice. Sa vie est un chant perpétuel d'action de grâces. Deux bienfaits particuliers, providentiellement accordés à son œuvre, en font le thème habituel : sa merveilleuse expansion, et le miracle permanent qui en assure journellement la subsistance. « ...Quand elle fut à bout de forces, a écrit un témoin de sa vie, quand elle dut s'abstenir de toute quête au milieu des hommes, elle resta fidèle et ardente à remercier. Droite, appuyée sur son grand bâton, elle parcourait, dans son extrême vieillesse, les prés et les bois de la Tour Saint-Joseph, en remerciant Dieu... » Ainsi, sur ce thème qui lui était si cher, les nobles sentiments de Jeanne Jugan, tout vibrants d'amour et de reconnaissance, redirent sans cesse, sans la répéter jamais, une douce et captivante mélodie qui enchanta son âme jusqu'à son entrée en paradis où elle la reedit encore, dirigeant, comme autrefois, le chœur innombrable de ses Petites Sœurs.



Outre cet exercice héroïque de la prudence et de la justice, Jeanne Jugan fit preuve, au cours de son existence, d'une énergie peu commune, d'une force d'âme au-dessus de son sexe, pourrait-on dire, et qui ne s'explique que par une grâce spéciale de Dieu. Non seulement elle fut toujours prompte à accomplir avec joie les actes les plus difficiles, les devoirs les plus pénibles, mais elle sut aussi supporter avec une extraordinaire patience — ce qui, plus encore, est le signe de la force — les épreuves, les difficultés, les humiliations, les souffrances, sans jamais perdre cette inaltérable sérénité dont ses compagnes furent à la fois si frappées et édifiées. « Quand on la rencontrait, raconte l'une d'elle, on la voyait toujours avec une figure calme et sereine, avec un air de paix et de bonheur. »

Dès les débuts de son œuvre, l'occasion se présenta pour elle de manifester sa force d'âme. Son entreprise, nous l'avons dit, était jugée très diversement. Il y avait de chaudes et dévouées sympathies, mais, comme à toute œuvre humaine, les oppositions ne manquaient pas, les critiques non plus. Pleine de confiance en Dieu, courageuse, dévouée jusqu'au sacrifice, Jeanne poursuivait, calme et sereine, l'œuvre commencée sans s'occuper du reste. Même force d'âme dans l'exercice de la quête, dans l'accomplissement des multiples

démarches, délicates et difficiles parfois, qu'elle dut entreprendre dans l'intérêt de ses pauvres et des fondations naissantes. Voyant Jésus-Christ en eux, rien ne lui semblait trop pénible à leur service : ni les longues et fatigantes randonnées par tous les temps, ni les rebuffades, ni les humiliations, ni même les outrages.

La force d'âme de Jeanne Jugan s'affirma, en outre, dans les souffrances physiques et morales qu'elle eut à endurer. Mise de côté, humiliée, privée parfois des égards dus à son âge, à ses services, à sa vertu, laissée dans un complet oubli, elle subit, pendant des années, une vraie torture morale, sans que jamais l'on pût surprendre chez elle un geste, ni une parole d'impatience ou de mécontentement ; au contraire, elle s'efforçait de dissimuler à son entourage sa souffrance intime ; Dieu seul en était témoin. Un jour, au cours d'une de ses promenades dans l'enclos, vient à passer non loin d'elle le Supérieur. Jeanne esquisse un pas dans sa direction, pour lui présenter les marques de son respect, et en même temps, elle l'appelle : « Mon bon Père ! ». D'un geste brusque, celui-ci la repousse, lui faisant comprendre que sa démarche lui est importune. Jeanne s'arrête aussitôt et, cachant son émotion, elle dit, avec sa sérénité coutumière, à la novice qui l'accompagne : « Rentrons dans

notre chambre. » Et, celle-ci insistant pour continuer la promenade, la bonne Jeanne reprend : « Croyez-vous que nous serons dans l'obéissance puisque l'on nous fait signe de nous retirer. » Tel était habituellement son calme dans la souffrance : elle se taisait, ne cessant de bénir Dieu dans ses peines comme dans ses joies. A une de ses amies du monde qui lui confiait un jour ses ennuis, elle répondit : « Ma fille, dans nos ennuis, dans le mépris que l'on fait de nous, il faut toujours dire : merci, mon Dieu ! ou : gloire à Dieu. » Fréquemment, elle répétait le même avis aux jeunes novices : « Mes petites filles, il faut toujours dire : Dieu soit béni ! » Cette constante égalité d'âme, révélatrice d'une singulière énergie morale, que Jeanne Jugan recommandait ainsi autour d'elle, fut la règle de toute sa vie.

De même, la souffrance physique ne fit jamais fléchir l'énergie de Jeanne Jugan. Du temps où elle était au service de M<sup>lle</sup> Lecoq, sa santé s'était altérée et avait fini par devenir extrêmement délicate, au point que pour faire son chemin de croix dans l'église de Saint-Servan, elle était obligée de porter avec elle une chaise et de s'asseoir à chaque station ; malgré cela, elle conservait toujours sa même égalité d'humeur et ne proférait jamais la moindre plainte. Plus tard, durant sa lon-

gue vieillesse, elle fit l'édification de ses Sœurs, notamment de ses infirmières, en supportant avec une énergie, une patience qui ne se démentirent jamais, la maladie et les infirmités de l'âge. « Sœur Marie de la Croix supportait avec patience les maladies, assure l'une de ses anciennes infirmières, et quand je lui demandais de ses nouvelles, la sachant souffrante, elle répondait d'un air très indifférent : « Ça va assez bien. O ma bonne Petite Sœur, aimons bien le bon Dieu, c'est tout ce qu'il faut. » Une autre de ses Sœurs écrit : « Elle souffrait avec joie et riait de bon cœur quand on la plaignait de tant souffrir. »

Enfin, avec la vertu de tempérance à laquelle ils se rattachent, s'épanouissent dans l'âme de Jeanne Jugan, la chasteté, la mortification, l'esprit de pauvreté, la douceur et l'humilité, toutes vertus qui imprégnèrent sa vie d'un suave parfum de sainteté.

La pureté et la candeur d'âme de Jeanne Jugan frappèrent tous ceux qui eurent l'occasion de l'approcher, tant elles rayonnaient autour d'elle. Une extrême délicatesse de conscience, une pratique constante de la mortification, une habituelle modestie des manières, un maintien grave, recueilli, plein à la fois de simplicité et de dignité, tels furent, au dire de ses compagnes, les signes révélateurs de cette angélique pureté et de cette discipline morale qu'elle s'imposa toujours afin

d'être toute à Dieu et de le glorifier dans son corps et dans son âme. « Je l'ai connue très mortifiée dans la nourriture », écrit une Petite Sœur, et, témoin aussi du peu de cas que Jeanne faisait de ses aises, celle-ci ajoute : « Elle n'accepta qu'avec peine un matelas dans son lit à la fin de sa vie. »

La pauvreté est sœur de la mortification ; aussi, ce fut l'une des vertus préférées de Jeanne Jugan. Elle en fit le vœu le 4 février 1844, après l'avoir pratiquée effectivement dès son enfance, étant née dans une famille modeste et chargée d'enfants. Durant les premières années de son séjour à Saint-Servan, elle manifesta son amour de la pauvreté par la simplicité voulue de ses goûts et de sa mise : ses jeunes compagnes, portées à la coquetterie, trouvaient qu'elle exagérait. A plus forte raison, une fois vouée au service des pauvres, cultiva-t-elle la pauvreté avec amour pour son propre compte, et se pénétra-t-elle de son esprit. « C'est si beau d'être pauvre, de ne rien avoir, de tout attendre du bon Dieu ! » s'écriait-elle un jour avec enthousiasme devant ses Sœurs.

C'est en toute vérité qu'on a pu dire de cette grande amante de la pauvreté « qu'elle a identifié vraiment son sort avec celui des pauvres ». En effet, sacrifiant ses propres goûts et les habitudes de relatif confort contractées au service de M<sup>lle</sup> Lecoq, Jeanne se

mit dès l'abord au régime alimentaire de ses pauvres : gros pain de ménage, restes de repas ou de provisions venues des familles bourgeoises ; et encore, après les avoir servis les premiers, au risque, comme il arriva plusieurs fois, de n'avoir plus rien pour elle-même, ne se réservait-elle que les mets les moins délicats et les morceaux les moins appétissants.

En outre, tel était l'esprit de pauvreté de cette émule du *Poverello* d'Assise, que tout lui paraissait assez bon pour elle. « Pour des petites cherche-pain, disait-elle, tout doit être bon et bien. » Aussi, voulait-elle que tout ce qui était à son usage, vêtements, linge, etc., fût pauvre ; elle le considérait comme le bien de Dieu, non comme le sien propre, et, à cause de cela, elle en prenait un soin minutieux et attentif. « Un jour, raconte une Petite Sœur, je l'ai vue faire ramasser un morceau de fil trop long pour être jeté au rebut et elle dit ensuite : « Le démon lèche ce que les religieuses perdent par négligence. » Une de ses grandes préoccupations dans ses rapports avec les novices était de leur enseigner ce soin méticuleux « du bien de Dieu ». « Savez-vous bien soigner le bien du bon Dieu ? leur demandait-elle souvent. Prenez-vous garde de le perdre ? »

Cet amour héroïque de la pauvreté, Jeanne Jugan, par ses institutions, par ses paroles,

par ses exemples, l'a infusé au cœur de sa famille religieuse : il en reste l'une des principales caractéristiques, l'un des plus beaux ornements ; chacune de ses Filles a pris pour maxime la parole qu'elle aimait à redire : « La pauvreté est mon trésor. »

Une autre forme de la vertu de tempérance embellit l'âme de Jeanne Jugan, c'est la douceur, une douceur inaltérable, rayonnement de sa bonté native et de sa charité. Douce, elle le fut invariablement et héroïquement envers tous : envers ceux qui vécurent à ses côtés, envers les pauvres, envers ses compagnes, envers ceux qui, systématiquement, l'humilièrent, et d'une douceur qui conquérait en édifiant. Tous ceux qui, à un moment ou à l'autre, l'approchèrent, sont unanimes à rendre à sa bonté, à son exquise douceur, à son aimable et délicate serviabilité, un hommage ému et sincère. L'une de ses Sœurs a excellemment traduit l'impression commune en disant : « Elle était d'une bonté sans pareille envers tout le monde. » De même, une personne hospitalisée chez les Petites Sœurs, et qui vit souvent Jeanne Jugan à la Tour Saint-Joseph, entre 1862 et 1879, impuissante aujourd'hui à traduire l'impression qu'elle garde des relations qu'elle eut avec elle, ne cesse de dire quand elle en parle : « Qu'elle était bonne ! qu'elle était bonne ! »

Parce qu'elle était bonne, foncièrement et

surnaturellement bonne, elle ne pouvait, elle si droite et si candide, soupçonner chez autrui la méchanceté ; en tous les hommes elle voyait une bonté pareille à la sienne. Le mot « bon » était le qualificatif qui venait le plus spontanément à ses lèvres quand elle s'adressait à quelqu'un ou qu'elle parlait de son prochain : mon bon monsieur, ma bonne dame, disait-elle toujours ; ou encore : nos bons vieillards, nos bonnes petites Sœurs. Cette façon de s'exprimer, qui fut d'abord la sienne, est demeurée en usage dans sa famille religieuse.

Cette femme au grand cœur fut aussi un prodige d'humilité. Autant et plus encore peut-être que par son héroïque charité, c'est par son humilité qu'elle s'impose à notre admiration. Chez elle, comme chez tous les Saints, cette vertu naquit de la claire perception de sa « petitesse », de son néant, et de l'excellence infinie de Dieu. Ce double sentiment se condensait pour Jeanne dans cette formule qu'elle aimait à répéter : « Savoir s'effacer par humilité dans tout ce que le bon Dieu veut de nous, comme n'étant que les instruments de son œuvre. » C'est pourquoi elle avait l'humilité en haute estime et s'efforçait d'inculquer aux novices son intime conviction : « Pour être de bonnes Petites Sœurs, disait-elle, il faut être bien petites, bien humbles, nous croire toujours les dernières. Oh !

si nous venions à nous croire quelque chose, à vouloir paraître grandes, la Congrégation ne ferait plus bénir le bon Dieu et nous tomberions. »

C'est parce qu'elle concevait une humble opinion d'elle-même et ne se considérait que comme un faible instrument dans la main de Dieu que sa simplicité coutumière ne s'altéra aucunement au milieu des louanges des hommes et de la popularité qui s'attachait à son nom, non plus qu'à la vue des hautes et précieuses sympathies que sa personnalité attirait à sa Congrégation. Il fut un temps où toutes les classes de la société eurent les regards fixés sur elle et lui prodiguèrent des marques d'honneur et des témoignages d'estime. De tout cela, Jeanne Jugan était bien loin de songer à s'enorgueillir ; elle y voyait tout simplement une intervention de la Providence en faveur de son œuvre et elle demeurait bien persuadée qu'elle n'en était que le très faible et indigne instrument.

Du reste, convaincue de sa « petitesse », elle tenait à rester ignorée le plus possible et elle s'efforçait d'éloigner, quand elle les pouvait prévoir, les éloges et les marques d'honneur. Quand le Curé et le Conseil Municipal de Saint-Servan firent rédiger à son sujet le fameux mémoire à l'Académie, qui était très élogieux pour elle, en ayant eu connaissance, la bonne Jeanne supplia qu'on ne le fit point

parvenir à sa destination. Même attitude de sa part quand elle apprit, en 1866, que le Conseil Municipal avait donné son nom à l'une des rues de la ville. Mgr Collet, Curé de Saint-Servan, étant de passage à la Tour, elle alla le trouver et lui exprima toute la peine que lui avait faite le Conseil Municipal en donnant son nom à la Rue où habitaient les Petites Sœurs, et elle le supplia d'intervenir pour « faire appeler cette rue du nom de rue de la Providence ou de tout autre nom ». Et à une Petite Sœur qui partait pour la maison de Saint-Servan, elle prenait soin de faire la recommandation suivante : « On va vous parler de moi ; laissez tomber, Dieu sait tout. » Ainsi s'affirmait en toute circonstance sa volonté de rester petite et effacée aux yeux du monde.

Plus encore s'affirma l'héroïque humilité de Jeanne Jugan dans sa façon d'accepter les humiliations, et Dieu sait si elles lui furent prodiguées ! Injuste déposition de sa charge de Supérieure, retraite prématurée après les insignes services rendus aux premières fondations, abandon et effacement total pendant près de trente ans, manques d'égards, réputation imméritée de simplicité d'esprit, cette femme admirable accepta tout sans jamais se plaindre et elle ne cessa de prodiguer à ses supérieurs les marques sincères de sa déférence et de sa respectueuse soumission.

Jeanne Jugan poussa même si loin l'abnégation que jamais elle ne prononça, en présence des novices auxquelles on disait le contraire, la moindre parole qui pût donner à entendre qu'elle était la fondatrice de la Congrégation et qu'elle en avait été la première Supérieure. Quand celles-ci la sollicitaient de raconter les commencements de l'Œuvre, elle répondait ordinairement d'une façon évasive : « On vous en parlera au noviciat... » Ou encore : « Plus tard, on vous en dira davantage, vous saurez bien des choses... » Ces dernières paroles rendent aujourd'hui un son vraiment prophétique. Une fois cependant, en récréation, elle ne put s'empêcher de déclarer l'entière et absolue vérité. C'était non plus aux jeunes novices, mais à celui-là même qui l'avait dépossédée de son œuvre. « Mon bon Père, lui dit-elle, sur un ton du reste aimable et très humble, vous m'avez volé mon œuvre, mais je vous la cède de bon cœur. »

D'ordinaire, par discrétion, Jeanne Jugan, durant sa longue retraite, ne paraissait pas aux réunions organisées à l'occasion des fêtes, et où il arrivait qu'on représentât quelque épisode des humbles commencements de l'Œuvre ; du reste, on ne l'en priait point. Une fois ou l'autre, cependant, il arriva qu'elle y fut présente, mais, par humilité et par déférence envers ses supérieurs, elle ne se permit

jamais de relever d'évidentes inexactitudes qui, à son endroit, étaient de criantes injustices. « Son humilité était héroïque, déclare une Petite Sœur. Cachée aux yeux de tous, vivant dans l'oubli, tandis que les autres supérieurs étaient honorés, estimés, respectés, elle qui avait été la pierre fondamentale de cet édifice spirituel, était absolument ignorée, méconnue, reléguée dans sa petite chambre à côté de l'infirmierie et de la chapelle... Jamais, pendant cette année et demie de mon noviciat, je ne l'ai vue assister aux réunions et fêtes de famille... Jamais on ne nous parlait d'elle. Quand on nous racontait quelques vertus de nos premières Petites Sœurs, c'était de toutes, sans aucune allusion à elle. Dieu la voulait cachée, humble, obéissante... »

Ce témoignage n'est point unique. Toutes les Petites Sœurs qui connurent Jeanne Jugan rendent, aujourd'hui encore, un unanime et émouvant hommage à l'humilité prodigieuse de celle dont la plupart d'entre elles ignoraient alors qu'elle était leur mère dans la vie religieuse. Citons seulement quelques-unes de leurs déclarations : « Notre Petite Sœur n'avait qu'un désir : se faire oublier ; elle ne parlait jamais d'elle, ni de ce qu'elle avait souffert... — Elle faisait tout pour se faire oublier de ses compagnes en religion. Je crois que son plus grand souci était de s'effacer... — Méprisable à ses propres yeux, elle se

croyait la servante des autres, même de nous autres, simples novices. Elle se considérait comme la dernière de toutes... »

Telle fut, invariablement, l'attitude humble, discrète, déferente et soumise de Jeanne Jugan, jusqu'à son ultime soupir. C'est l'héroïsme permanent dans la pratique de l'humilité, de cette humilité vraie qui est amour de l'abnégation, de l'effacement, de la « petite » et de l'abjection. L'empreinte de cette prodigieuse humilité est profondément gravée sur son œuvre, et elle y demeure comme sa glorieuse marque d'identité. Ses filles n'ont rien plus à cœur, en continuant sa tâche, que de reproduire, sur ce point comme sur tous les autres, les saints exemples de leur admirable Mère, « la grande Jugan », qui, la première, incarna pour toujours dans sa personne l'image, aujourd'hui universellement connue et populaire, de la Petite Sœur des Pauvres.

## CHAPITRE IX

**Portrait physique et physionomie morale  
de Jeanne Jugan.  
Réputation de Sainteté durant sa vie.  
Sa mort, le 29 août 1879.**

Avant de raconter la fin édifiante et grande de Jeanne Jugan, nous allons tracer une esquisse de son portrait physique et de sa physionomie morale. Cette description complètera l'idée que nous nous faisons déjà de sa personnalité. Aussi bien, est-ce sur les particularités de sa nature individuelle que s'épanouit cette fleur de sainteté dont, au contact de son héroïsme permanent dans la pratique des vertus chrétiennes, nous venons de respirer le suave parfum.

Au dire de tous ceux qui la connurent, Jeanne Jugan était grande, élancée, et elle demeura droite et frêle jusqu'à sa mort. Son visage, toujours serein et habituellement souriant, respirait la bonté ; son maintien était

simple, modeste, naturellement digne. A l'époque des fondations, notamment à Saint-Servan, elle passait dans les rues comme une ombre, sans chercher à être aperçue, toujours en quête d'une nouvelle infortune à soulager. D'après l'une de ses amies de ce temps-là, cette modestie donnait à toute sa personne un charme, un rayonnement qui l'embellissaient. De même, au temps de sa longue relégation à la Tour Saint-Joseph, la modestie et la simplicité qui lui était coutumières, en quelque société qu'elle se trouvât, faisaient l'admiration et l'édification des Petites Sœurs. Les photographies qui nous restent d'elle en gardent encore l'authentique reflet. Elles nous la représentent haute, droite, svelte, le visage sillonné de rides, mais empreint d'une grande douceur, les yeux mi-clos, comme pour mieux voir au-delà des choses, les mains osseuses et longues jointes sous la cape noire, toute recueillie en Dieu et comme figée dans une ardente prière.

Toutes les descriptions que font de Jeanne Jugan les personnes qui la virent à la Tour Saint-Joseph, nous la montrent appuyée sur son grand bâton, son légendaire bâton. C'était pour elle un compagnon inséparable : l'âge et les infirmités lui en rendaient l'usage indispensable. Divers étaient les services qu'elle lui demandait. Le principal, c'était sans doute, d'aider et d'affermir sa marche devenue chan-

celante, mais il lui servait aussi, tantôt à marquer la mesure des cantiques et chansonnettes qu'elle chantait au milieu des novices, tantôt à renforcer sa dialectique par un exemple typique lorsqu'elle en exhortait quelqu'une à l'obéissance. « Voyez comme il se laisse faire, disait-elle alors en le déplaçant ; soyez comme ce bâton, laissez-vous placer et mettre où l'on veut, soyez souples comme ce bâton. » Mais aux yeux des Petites Sœurs et des habitués de la Tour, le grand bâton de Jeanne apparaissait surtout comme doué d'une mystérieuse puissance. Un jour, devant un taureau en furie, échappé des étables et fonçant sur un groupe de Petites Sœurs et d'ouvriers qui s'enfuyaient épouvantés, elle avait seulement levé son bâton en l'air en s'écriant sur un ton d'autorité : « arrête-toi, je te le commande ! » Aussitôt, l'animal s'était calmé et les ouvriers avaient pu ensuite le faire aisément rentrer à son étable. Mieux que cela encore : il avait suffi, une autre fois, que Jeanne plaçât son bâton dans la main d'un petit garçon de cinq ans, qui n'avait encore jamais marché et que sa mère, une excellente femme de Saint-Pern, avait apporté dans ses bras à la chapelle de la Tour en vue de le recommander à saint Pacifique, pour que l'enfant, muni de ce bâton, se mit à marcher sans l'aide de personne et qu'il fut délivré de son infirmité. De pareils faits sont



restés dans la mémoire des Petites Sœurs : aussi parlent-elles encore aujourd'hui du grand bâton de Jeanne Jugan comme d'un objet prestigieux.

Simple et modeste dans son maintien, Jeanne Jugan fut, en outre, une femme d'extraordinaire énergie qui fut admirablement servie par cette douce et imperturbable ténacité qu'elle avait héritée de sa race : « Ses traits virils indiquaient un caractère résolu, écrit une Petite Sœur qui ne la connut pourtant que tout à fait à la fin de sa vie, et, dans l'ensemble de sa personne toujours calme, on devinait une personne supérieure. » C'est la même impression que nous livre une demoiselle octogénaire, habitant actuellement Rennes, mais originaire de Saint-Servan, qui vit Jeanne Jugan à la Tour vers la même époque. « ...Elle vint, écrit-elle. C'était bien le type cancalais, grande et décidée... » Dès les commencements de son œuvre, à force de voir sa haute et énergique silhouette arpenter les rues de leur ville, les Servannais l'avaient nommée, dans le langage expressif du terroir : *Jeanne d'un érat*, ce qui signifie à la fois l'élévation de sa stature et la droiture de son caractère. Elle était bien, en effet, tout d'une pièce et sans détours. Au cours de ses quêtes et de ses démarches auprès des autorités, nous l'avons dit précédemment, rien ne la rebutait ; elle se prêtait même aux plaisanteries,

au bon et franc rire, et, en vraie Cancalaise, fidèle à son sang, elle avait des répliques promptes, à l'emporte-pièce, pleines de finesse et de bonhomie, mais toujours charitables et qui lui faisaient avoir partout le dernier mot. Un jour, après s'être permis des propos railleurs à son adresse, de jeunes étourdis, désarmés par le calme souriant avec lequel elle les écoutait, finirent par lui dire : « Tenez, Jeanne, nous vous avons agacée, mais voilà cinq francs pour vos pauvres. » Et Jeanne de leur répliquer aussitôt, en leur tirant gracieusement sa révérence : « Merci, mes bons Messieurs. Agacez-moi tant que vous voudrez à ce prix-là : une sottise de plus, s'il vous plaît, et une pièce aussi. »

Par ailleurs, l'égalité d'humeur chez Jeanne Jugan, sa douceur inaltérable, sa bonté toujours aimable et souriante, son désintéressement absolu, son exquise délicatesse, sa politesse envers tous, faite d'oubli d'elle-même, de bonne simplicité et surtout de charité, sa façon gracieuse de remercier après un bienfait, sa candeur d'enfant, sa joie communicative, tous ces traits si accentués de son caractère, assaisonnés d'une petite pointe d'originalité, beaux reflets de sa nature d'élite et dont on a dit qu'« ils formaient un ensemble tout à fait candide et aimable », lui attirèrent, à toutes les étapes de sa longue vie, la con-

fiance, la sympathie et l'admiration de tous, grands et petits, riches et pauvres.

Cette naïve candeur dont nous venons de parler n'était point, en Jeanne Jugan, simplicité d'esprit, comme certains ont, par intérêt, tenté de le faire croire en vue de la diminuer et d'inculquer l'idée qu'une pauvre fille, si dépourvue d'intelligence, n'avait pu fonder un Institut comme celui des Petites Sœurs des Pauvres ; elle était vertu et manifestait la limpidité de son âme. Si Jeanne se montra parfois crédule comme un enfant, c'est qu'elle était toujours vraie, toujours sincère, ne soupçonnant même pas qu'on put mentir. Cette candeur-là est celle des Saints. Loin d'être une faible d'esprit Jeanne Jugan, encore que dépourvue d'instruction, fit preuve, en toutes circonstances, d'intelligence pratique et d'ingénieuse sagacité, de grande finesse et de vigoureux bon sens, d'un tact parfait et d'un savoir-faire peu commun. Du reste, l'Œuvre qu'elle a fondée, et qui est restée identiquement ce qu'elle la fit à l'origine, plaide avec une singulière éloquence en faveur des qualités de son esprit et de son cœur, et de la noblesse de son caractère.

Un trait achève de peindre la physionomie morale et surnaturelle de Jeanne Jugan, trait qui frappa vivement ceux qui l'approchèrent et qui reflète bien la beauté et la sainteté de son âme : c'est la louange perpétuelle de Dieu,

expression d'une admiration qui s'apparentait au ravissement de l'extase, tant elle arrachait son âme à elle-même et l'emportait vers les cimes. La simple vue de la neige ou d'une petite fleur, aussi bien que le spectacle de la grande nature, les prodigieux développements de son œuvre, les merveilles de la charité en faveur de ses pauvres vieillards, les joies comme les peines de sa vie, tout lui était motif à louer Dieu, accoutumée qu'elle était à le découvrir en toute créature et en tout événement. Une personne du monde qui la connaissait bien a écrit d'elle : « Tout la portait à Dieu, son bonheur était de parler de ses bienfaits, des attentions maternelles de la bonne Providence. Son caractère particulier était la louange et l'admiration de Dieu. Elle s'émerveillait et le bénissait de toutes les grandes choses qu'il permettait aux Petites Sœurs d'accomplir... Elle allait toujours louant Dieu : revers ou succès n'interrompait jamais son *Benedicamus Domino*. » En effet, qu'elle parcourût, harrassée de fatigue, son lourd panier au bras, les villes et les campagnes de l'Ouest, quêtant le pain de ses pauvres, qu'elle passât journellement de longues heures à la chapelle de la Tour en présence de son Dieu, qu'elle se promenât, appuyée sur son bâton, le long des sentiers de l'enclos, la louange de Dieu ne s'arrêtait jamais sur les lèvres de Jeanne Jugan, pas plus qu'elle

ne se taisait au fond de son cœur tout épris du divin amour ; et elle aimait particulièrement à exprimer cette louange en une belle formule qu'elle répétait à tous et à propos de tout : « Dieu soit loué et béni dans ses créatures. » Les étrangers qui l'entendaient chanter ainsi la louange de Dieu en étaient émerveillés et, en la quittant, raconte une Petite Sœur, ils ne pouvaient s'empêcher de faire cette réflexion : « Quelle âme de foi ! »

Il arrivait souvent que cette louange de Dieu, tant elle était ardente au fond de son âme, se traduisait en un chant qui montait irrésistiblement de son cœur à ses lèvres et leur donnait je ne sais quel frémissement divin. « Si calme en apparence, a-t-on dit, elle sentait vivement les dons de Dieu. » De ce sentiment très intense jaillissait en elle une joie incoercible qui cherchait à s'extérioriser. Le chant de l'âme est la voix profonde de son amour. C'est parce qu'elle aimait son Dieu, qu'elle l'aimait d'un amour ravi d'admiration devant sa grandeur et sa bonté infinies, que Jeanne Jugan fut une âme mélodieuse, toujours chantante. Dès le temps de sa jeunesse, elle aima les cantiques et elle ne cessa de les chanter jusqu'à la fin avec une ferveur d'accent qui impressionnait profondément. En 1863, un ami de la Congrégation, M. Germainville, écrivant à la Maison-Mère pour demander qu'on en-

voyât « la grande Jugan », comme il disait, faire une fondation à Paris, parlait encore avec émotion des cantiques qu'il l'avait entendue chanter à Dinan, près de vingt ans auparavant. Même parvenue au dernier terme de sa vie, Jeanne chantait encore ses vieux cantiques de Bretagne. Ce fut l'une des formes préférées de sa piété pour cette raison que le chant religieux prêtait une voix et un rythme berceur à son amour.

Avec de pareilles qualités de l'esprit et du cœur, perfectionnées, enrichies encore par la grâce divine et auxquelles venait se superposer une magnifique floraison de vertus, on comprend que Jeanne Jugan ait joui, de son vivant, aussi bien auprès des gens du monde qu'auprès de ses compagnes, d'une grande réputation de sainteté.

Unanime fut, peut-on dire, l'hommage rendu à « son extraordinaire vertu ». Le touriste anglais traduisait fidèlement l'impression commune quand, à la suite de la visite qu'il lui avait faite à Dinan, en 1846, il portait sur Jeanne Jugan ce jugement : « Il y a dans cette femme quelque chose de si calme et de si saint qu'en la voyant, je me crus en présence d'un être supérieur... » C'est aussi un souvenir tout parfumé de sainteté que conservent d'elle les rares personnes du monde, actuellement vivantes, qui la connurent dans les dernières années de sa vie. « ...Elle me prit dans ses

bras, écrit cette demoiselle de Rennes, dont nous avons déjà cité le témoignage, m'embrassa, me parla quelques minutes et je lui demandai sa bénédiction. Moi, dit-elle, je n'ai aucune qualité pour vous bénir ! Je me mis à genoux et elle me bénit. J'ai reçu la bénédiction d'une Sainte... »

Les Petites Sœurs qui la connurent, ne pensèrent pas autrement : toutes la vénéraient comme une sainte. Quand on lit les relations adressées ces dernières années de toutes les parties du monde à la Maison-Mère par les survivantes, et dans lesquelles sont consignés leurs souvenirs, on est profondément impressionné de l'harmonieuse unanimité de l'hommage qu'elles rendent à l'héroïque vertu de leur « Petite Sœur Marie de la Croix » et des sentiments d'admiration et de vénération que, de son vivant, elles professèrent pour elle. Dès ce temps-là, elles lui disaient parfois : « Vous serez canonisée. » Mais Jeanne leur répondait, sur un ton net et bref : « Jamais ! ». Aujourd'hui, à bientôt soixante ans de distance, les Petites Sœurs d'alors n'ont point changé d'avis. « Je l'ai toujours considérée comme une sainte, » déclare l'une d'elles ; « J'étais heureuse de servir une sainte », affirme une autre, qui lui prodigua ses soins à l'infirmerie. En entendant ces deux témoins de la sainteté de vie de Jeanne Jugan, nous entendons tous les autres.

Cette universelle réputation de sainteté, Jeanne la méritait de plus en plus, à mesure qu'elle avançait en âge. Depuis 1852, nous l'avons vue, elle menait une vie toujours plus humble, plus cachée, mais toute remplie et sanctifiée par cet apostolat silencieux et si fécond de sa prière, de son immolation, de ses conseils et de son exemple. Une dame de Saint-Servan qui la vit à la Tour Saint-Joseph, en mai 1877, écrivait : « Elle porte vaillamment ses quatre-vingt-quatre ans. Je me l'étais imaginée un peu ruinée. Pas du tout, elle est droite et a conservé toutes ses facultés. »

Cependant une affection cardiaque, dont Jeanne souffrait depuis longtemps, minait peu à peu ses forces. Par suite, il vint un moment où ses présences à la salle de travail du noviciat et à la récréation devinrent plus rares ; ses sorties dans l'enclos, plus espacées, et encore l'itinéraire en fut abrégé. En dehors des heures qu'elle passait à la chapelle, seule au fond de la tribune, ses journées s'écoulèrent alors presque entièrement à l'infirmerie, dans sa petite chambre, d'un aspect si pauvre, en compagnie des deux novices chargées d'elle et auxquelles elle obéissait humblement comme à ses supérieurs. Sa piété ardente, son esprit de pauvreté, ses pratiques de mortification, son oubli d'elle-même, son amour de l'abjection qui lui faisait souvent répéter :

« Je ne suis qu'un zéro sur la terre », son exquise délicatesse dans ses rapports avec ses Sœurs, son souci constant de leur épargner de la peine, excitaient l'admiration de ses jeunes infirmières ; enfin, les conseils de toutes sortes qu'elle leur prodiguait au jour le jour, appuyés par de si beaux exemples, étaient pour elles un stimulant au bien et à la perfection de la vie religieuse. Du reste, malgré ses souffrances, Jeanné s'ingéniait à leur rendre la vie près d'elle douce et agréable : ayant conservé toute sa gaieté naturelle, elle leur contait encore des historiettes du temps passé et, d'une voix mi-éteinte, que son grand âge rendait tremblotante, elle leur chantait ses cantiques préférés. « Elle était très gaie et ne nous parlait que du bon Dieu », écrit l'une de ses anciennes infirmières. Toujours énergique, malgré l'affaiblissement progressif de ses forces, elle avait à cœur d'accomplir journellement, à la grande édification de ses jeunes compagnes, toutes les prescriptions de la règle compatible avec son état de santé déclinant. Chaque matin notamment, en dépit de déprimantes insomnies, elle assistait à la messe de six heures, et, toutes les semaines, elle faisait ses communions de règle. « Tant qu'elle a pu, elle a assisté chaque jour à la messe, rapporte une Petite Sœur qui lui prodigua ses soins dans les derniers mois de sa

vie ; une autre novice et moi, nous la portions à la tribune. Elle communiait le plus souvent possible et prolongeait son action de grâces. » Ainsi, même retenue à la chambre par les infirmités ou la maladie, Jeanne Jugan continuait plus que jamais de mener une vie de prière et d'union à Dieu. Si ses forces physiques diminuaient, sa piété devenait, avec l'âge, de plus en plus ardente et tendre, et son âme montait toujours.

L'année 1879, qui fut la dernière de sa vie, réservait à Jeanne Jugan une joie suprême, l'une des plus savoureuses de son existence. Le 1<sup>er</sup> mars, en effet, un décret de la Congrégation des Evêques et Réguliers approuvait pour sept ans les Constitutions de l'Institut des Petites Sœurs des Pauvres : c'était le couronnement attendu de l'acte du 9 juillet 1854, en vertu duquel Rome l'avait autorisé comme congrégation religieuse à vœux simples. L'Eglise catholique reconnaissait ainsi officiellement et adoptait comme sienne, quarante ans après son humble commencement, l'œuvre de Jeanne Jugan. Lorsque la nouvelle en parvint à la Tour Saint-Joseph, elle y répandit une joie immense, mais nulle part cette joie ne trouva un écho comparable à celui qu'elle répercuta au fond du vieux cœur usé d'amour de la Mère méconnue de cette grande famille religieuse, son admirable foi estimant

à si haut prix ce qui était l'Eglise. Ce jour-là, la noble recluse dut chanter son *Nunc dimittis* : la société religieuse née de son grand cœur reposant désormais dans les bras de la grande Eglise, sa Mère tant aimée, Jeanne pouvait maintenant quitter en joie la terre de son exil.

Par le fait, à peine six mois plus tard, le souffle de vie qui lui restait allait s'éteindre. Depuis fort longtemps, elle était préparée à cette échéance et elle l'envisageait avec sérénité. Bien des années auparavant, faisant allusion à sa mort qu'elle s'imaginait prochaine, elle avait dit au P. Lelièvre : « Je me tiens prête ». Néanmoins, si préparée qu'elle fût, elle ne pouvait s'empêcher de craindre la mort subite, et, sous l'influence de cette préoccupation, elle implorait fréquemment le pardon de Dieu. « Elle nous faisait souvent faire des actes de contrition en union avec elle », rapporte une de ses compagnes de ces derniers temps ; une autre affirme même qu'« elle la voyait se confesser tous les jours ». Atteinte d'une véritable nostalgie de Dieu, elle soupirait de plus en plus ardemment chaque jour, après l'éternelle patrie, à mesure que son exil ici-bas se prolongeait. « Une après-midi, raconte une Petite Sœur, je fus nommée pour lui tenir compagnie dans sa chambre qui était meublée pauvrement. De temps à autre, elle

passait dans une autre, adressant à Notre-Seigneur de ferventes oraisons jaculatoires. Avant de la quitter, elle me demanda de lui chanter le refrain :

*Ah ! pourquoi sur la rive étrangère,  
Prolongerais-je encore mon séjour ?  
Voyageur exilé sur la terre,  
Loin du Ciel, je languis nuit et jour...*

Ainsi, tout à la fin de sa vie, Jeanne Jugan vivait à peine sur la terre : ses pensées, ses aspirations, ses désirs, en attendant la suprême envolée, emportaient son âme vers le Ciel.

Le vendredi 29 août 1879 <sup>(1)</sup> fut son dernier jour ici-bas. Comme de coutume, elle s'était levée de grand matin, avait assisté à la messe et rien ne faisait prévoir encore l'imminence de sa fin. Survint tout à coup la crise qui l'emporta en quelques heures : à ce moment, elle se trouvait debout, récitant son chapelet, toute prête à partir pour le Ciel. S'étant confessée la veille, elle reçut l'Extrême-Onction des mains du R. P. Derlet, dans les sentiments de la plus vive piété. Filialement abandonnée à la volonté divine, elle accueillait la mort avec calme, exprimant devant ses Sœurs sa foi et sa confiance en Dieu, sa joie

(1) Certains contestent cette date, non sans vraisemblance.

de s'en aller enfin le contempler éternellement face à face. « Elle donnait des marques de joie devant la mort, raconte une des novices qui l'assista à ses derniers moments, et se montrait surtout heureuse de mourir simple Petite Sœur. »

Le mal qui l'emportait empirant rapidement, elle invoquait avec ferveur sa douce patronne, celle qu'elle avait tant aimée et tant chantée, la Vierge Marie. Ses compagnes l'entendirent lui adresser très distinctement ce suprême appel de son âme aimante : « O Marie, vous savez que vous êtes ma Mère, ne m'abandonnez pas ! » Après un court silence, elle ajouta, haletante : « Père éternel, ouvrez vos portes aujourd'hui à la plus misérable de vos petites filles, mais qui a si grande envie de vous voir ! » Enfin, d'une voix qui s'éteignait, elle murmura : « O Marie, ma bonne Mère, venez à moi. Vous savez que je vous aime et que j'ai bien envie de vous voir. » Vers dix heures du matin, seule avec quelques petites novices, « la grande Jugan » exhala doucement son dernier soupir et rendit son âme à Dieu. Elle avait vécu quatre-vingt-six ans, dix mois et quatre jours.

Jusque dans sa mort, son visage conserva sa sérénité habituelle. « Je l'ai vue sur son lit de mort, écrit une Petite Sœur ; on ne pouvait se lasser de contempler son visage calme

et empreint de paix... » La dépouille mortelle de Jeanne fut l'objet de la vénération de ses compagnes et des personnes du voisinage, dès qu'elles eurent connaissance de sa mort. « Beaucoup, note une Petite Sœur qui en fut témoin, venaient prier et faisaient toucher leurs chapelets à son corps, la regardant et la vénérant comme une sainte... »

Les funérailles de Jeanne Jugan eurent lieu dans la plus grande simplicité : au dire de Petites Sœurs de ce temps-là, on ne fit pas plus pour elle que pour une simple novice. Ses compagnes, témoins de la sainteté de sa vie, si effacée qu'elle eût été, étaient plus portées à l'invoquer déjà dans leur cœur et à se recommander à sa protection qu'à prier pour elle.

Jusqu'à son exhumation, qui eut lieu le 5 mars 1936, le corps de Jeanne Jugan reposa dans le paisible cimetière de la Tour Saint-Joseph, à l'ombre d'une petite croix de bois, et rien jusqu'alors ne distingua sa tombe de celle des autres Petites Sœurs. Humble et effacée dans sa vie, elle le fut encore après sa mort, continuant de donner à ses Filles la grande leçon de « petitesse » qui fut celle de toute son existence ; mais, à défaut d'autres ornements qui auraient été superflus, la piété filiale de sa famille religieuse, surtout depuis environ trente ans, quand les circonstances

lui ont permis de reconnaître ce qu'elle devait à la femme admirable qui y dormait son dernier sommeil, a entouré cette tombe de sa vénération respectueuse et de son reconnaissant amour.

A l'époque où Jeanne Jugan passa de vie à trépas, l'Institut qu'elle avait fondé comprenait, après seulement quarante ans d'existence, 2.488 religieuses, 177 maisons dispersées à travers le monde, et il hospitalisait environ 20.500 vieillards. Dieu avait visiblement béni la noble entreprise de cette Bretonne au cœur magnifique, vraie fille d'une forte race qui sait vouloir et, Dieu aidant, réaliser ses hardis desseins.

## CHAPITRE X

### Réputation de sainteté après la mort.

#### Le procès de béatification.

Le 1<sup>er</sup> septembre 1879, deux jours après les modestes funérailles de Jeanne Jugan, le Supérieur Général adressait une circulaire à toutes les maisons de la Congrégation, pour remercier les Petites Sœurs et leurs vieillards des souhaits de fête qu'ils lui avaient envoyés à l'occasion de la saint Augustin : il n'y était fait aucune mention du décès de l'humble fondatrice. Ce fut le point de départ de cet étrange silence qui, par une permission de Dieu, ne cessa de régner officiellement autour d'elle pendant cinquante-cinq ans, silence plus profond encore que celui où elle avait été ensevelie vivante durant les trente dernières années de sa vie.

Et pourtant, aussi bien chez les personnes séculières que chez les Petites Sœurs, le souvenir de Jeanne Jugan s'obstinait à survivre



à cette radicale tentative d'étouffement, et le subtil parfum de ses héroïques vertus continuait, envers et contre tout, d'embaumer la mémoire de ceux qui l'avaient connue.

Du reste, Dieu lui-même se refusait à endosser la complicité de ce lourd silence officiel, et bientôt, comme par compensation des injustices dont elle avait été de son vivant la victime et continuait de l'être après son trépas, il signalait de nouveau Jeanne Jugan à l'attention du monde catholique, en octroyant des grâces exceptionnelles à qui recourait à l'intercession de son humble Servante. La prière récitée devant son image, l'application sur une partie malade du corps soit de cette image, soit de pétales de fleurs cueillies sur sa tombe, et diverses autres pratiques de dévotion, obtenaient, en effet, toutes sortes de merveilles comme en témoignent les relations adressées de toutes les parties du monde à la Maison-Mère, par les Petites Sœurs et des particuliers, et, en certains cas spéciaux, des attestations médicales.

Ces faits, nombreux et remarquables, ne pouvaient manquer d'éveiller l'attention de l'autorité ecclésiastique, d'une part, et, d'autre part, de la Maison-Mère et de la Révérende Mère Supérieure Générale de la Congrégation des Petites Sœurs des Pauvres. Ce fut ce qui se produisit.

Dès qu'il eut connaissance de ces faveurs spirituelles et temporelles attribuées à l'intercession de Jeanne Jugan, et aussi du renom de sainteté qui survivait à celle-ci, en dépit du silence organisé autour d'elle, Son Excellence, Monseigneur Mignen, Archevêque de Rennes, s'éprit d'une vive admiration pour la Servante de Dieu et résolut de lancer la Cause de béatification de cette plébéienne au cœur magnifique, l'une des plus pures gloires de son diocèse, à qui son extraordinaire vertu a fait prendre rang parmi les plus nobles âmes dont s'honore l'humanité. En attendant de faire plus, Son Excellence, dès le 4 février 1935, approuvait le texte d'une prière pour demander la béatification de Jeanne Jugan et profitait, dans la suite, de plusieurs grandes cérémonies religieuses diocésaines, pour faire prier les foules à cette intention.

De son côté, la Bonne Mère Générale, Marguerite-Marie du Sacré-Cœur, de si douce et vénérée mémoire, préparait activement, depuis plusieurs années, cette éventualité. Cette âme d'élite, qui ressemblait à Jeanne Jugan par bien des côtés, surtout par les plus grands : par l'humilité, la « petitesse » et la douceur, encore qu'elle vint d'un tout autre milieu social, et qui, à cause de cela, demeurera dans le souvenir de ses filles comme une nouvelle incarnation de leur fondatrice, n'eut

rien de plus à cœur, elle aussi, par sympathie instinctive, tant leurs âmes s'apparentaient de près, et par esprit de justice, que de travailler à la réhabilitation et à la glorification de la Mère de toutes les Petites Sœurs.

Témoin, en effet, des sentiments de vénération filiale et des ardentes prières qui, de toutes les maisons de son Institut, montaient avec une progressive ampleur vers Jeanne Jugan, encouragée aussi, pressée même par les instances de nombreux prêtres et religieux, de hauts dignitaires ecclésiastiques, dont l'un d'eux, faisant allusion à la prodigieuse humilité de Jeanne Jugan, lui avait dit à Rome : « Si vous ne la faites pas sortir de l'ombre, elle n'en sortira pas d'elle-même, » et voyant en toutes ces interventions une indication de la Providence, la Bonne Mère Générale Marguerite-Marie du Sacré-Cœur adressa à ses filles, le 25 octobre 1934, une circulaire dans laquelle, après en avoir fait personnellement une étude approfondie, elle retraçait la vie édifiante et les œuvres de Jeanne Jugan et la leur proposait comme modèle. Par la même occasion, elle leur faisait espérer, à leur grande joie, pour une échéance prochaine, l'introduction de sa Cause de béatification. Comparant leurs sentiments à l'égard de la Servante de Dieu « au culte qu'ont naturellement les enfants pour les auteurs de leur vie »,

Mère Marguerite-Marie ajoutait, dans cet esprit de soumission à l'Eglise en la personne de ses Chefs qui la caractérisait : « Mais vous avez aussi le désir, je le sais, mes chères Filles, que ce culte s'étende et soit reconnu par notre Mère la Sainte Eglise, si c'est pour la gloire de Dieu. Quoi de plus sûr en cela, comme en toutes choses, que de suivre les conseils de ceux qui ont reçu du Saint-Siège l'autorité et la mission de nous diriger... »

Ces deux initiatives conjuguées, celle de Son Excellence Monseigneur Mignen et celle de la Révérende Mère Supérieure Générale Marguerite-Marie du Sacré-Cœur, aboutirent effectivement à l'ouverture du procès de béatification de la fondatrice des Petites Sœurs ; du reste, la Providence avait facilité singulièrement toutes les démarches et formalités préliminaires. Par une ordonnance du 18 mars 1935, Monseigneur l'Archevêque de Rennes prescrivait l'enquête canonique en vue de la recherche des écrits de la Servante de Dieu, Jeanne Jugan. Une seconde ordonnance, rendue le 23 juin de la même année, instituait le tribunal diocésain chargé de l'instruction du procès informatif sur la réputation de sainteté ; en octobre suivant, commençait l'audition des témoins. Prolongé outre mesure, par suite de l'envoi de Commissions Rogatoires dans une douzaine de diocèses étrangers et,

pour la plupart, lointains, où résident des Petites Sœurs très âgées, ayant connu Jeanne Jugan, et à qui leur grand âge et leurs infirmités n'ont pas permis d'entreprendre un long et fatigant voyage pour venir témoigner devant le tribunal ecclésiastique de Rennes, le procès informatif, malgré ses ramifications mondiales, évolue, à l'heure actuelle, lentement, mais sûrement, vers son heureux achèvement, grâce à l'impulsion continue de Son Excellence Monseigneur Mignen qui, après en avoir été l'initiateur, en reste toujours le grand animateur. Il y a tout lieu d'espérer que ce procès sera complètement terminé et ensuite porté à Rome avant l'ouverture de l'année du centenaire de la Congrégation dont, avec 1939, arrive l'échéance.

Signalons en outre que, le 5 mars 1936, Son Excellence Monseigneur Mignen avait présidé personnellement à la reconnaissance canonique et à l'exhumation des restes de la Servante de Dieu ; puis, le 16 du même mois, à leur reposition dans un sépulcre de granit aménagé dans la crypte de la chapelle. Ce furent deux cérémonies singulièrement impressionnantes dans leur austère simplicité, et qui, malgré leur appareil funèbre, prirent toutes les allures et tout l'aspect d'une réhabilitation préparée par la Providence et en même temps d'une réparation de la part

des hommes, que celles où l'on put voir la dépouille mortelle de Jeanne Jugan, portée sur un brancard par la Bonne Mère Générale et ses Assistantes, refaire en sens inverse le chemin parcouru près de cinquante-sept ans auparavant, ensevelie dans son double linceul de mort et d'oubli, pour s'en aller, cette fois, attendre au fond de la crypte l'heure de sa glorification par la Sainte Eglise. Quel sens suggestif et saisissant prenait à pareil moment, sur les lèvres de l'Archevêque célébrant, le chant liturgique, annonciateur de justes compensations et de saintes et incoercibles exultations : *Exultabunt Domino ossa humiliata !*

Le 11 septembre suivant, six mois après ces journées émouvantes où la gloire commençante de Jeanne Jugan avait ainsi projeté des clartés d'aurore, la grande et infatigable ouvrière de sa glorification terrestre, la Bonne Mère Générale Marguerite-Marie du Sacré-Cœur, atteinte d'un mal qui ne pardonne point, s'endormait pieusement dans le Seigneur, à l'âge de 61 ans, après de longs mois de souffrances endurées avec une inaltérable patience qui fit l'admiration de son entourage. L'une de ses suprêmes recommandations à ses Filles fut un rappel à l'humilité de Jeanne Jugan : « L'humilité... la petitesse de Sœur Marie de la Croix, » leur murmura-

t-elle péniblement dans un souffle qui s'éteignait. Quelques instants après, sa belle âme s'envolait vers le Ciel où, malgré les prières et les larmes des Petites Sœurs et des bons vieillards qui imploraient sa guérison, Jeanne Jugan, sa Mère bien-aimée, s'obstinait à l'appeler. La Providence divine, par l'organe du Chapitre Général de la Congrégation tenu à la Tour Saint-Joseph en février 1937, sous la haute présidence de Son Excellence Monseigneur Mignen, lui a donné une remplaçante digne d'elle dans la personne de la Bonne Mère André de Saint-Raphaël, qui déploie, au service de la Cause de Jeanne Jugan, la même ardeur, le même dévouement filial.

L'ouverture du procès diocésain préparant sa béatification, le renom qui s'étend toujours, de la puissance de son intercession auprès de Dieu, en réveillant le souvenir de ses vertus et de ses œuvres, ont remis Jeanne Jugan à l'ordre du jour et, grâce aux fondations de la Congrégation dispersées à travers tous les continents, l'ont rendue populaire dans le monde entier. Nulle part, cependant, Jeanne Jugan n'est plus populaire qu'auprès de ses Petites Sœurs et de leurs bons vieillards, à qui elle réserve, du reste, ses faveurs de choix, et, au cours de ces dernières années, chaque maison de la Congrégation est devenue un foyer ardent de dévotion envers elle.

Le rythme des faveurs dues à l'intervention de Jeanne Jugan a suivi cette progression sans cesse croissante de la confiance et de la dévotion. Il n'est pas de jour où la Maison-Mère de la Tour Saint-Joseph ne reçoive, d'un coin ou l'autre du monde, souvent de tous à la fois, l'annonce de nouvelles et remarquables grâces obtenues par le recours à son intercession : ici, ce sont des guérisons de maladies, d'infirmités, de blessures ; là, des conversions de pécheurs obstinés ou d'autres grâces spirituelles insignes ; ailleurs, des grâces temporelles de toutes sortes. En ce moment où la crise économique et financière mondiale sévit si durement et, en engendrant le chômage qui les prive de leur gagne-pain, plonge tant de travailleurs dans une misère imméritée, la spécialité de Jeanne Jugan semble être de pourvoir de travail ou de situations les gens consciencieux qui, n'en ayant point, recourent à elle avec confiance. A en juger par les faveurs de ce genre obtenues ces temps derniers, on pourrait dire qu'elle tient, de là-haut où lui parviennent les prières des malheureux, le bureau de placement le mieux achalandé du monde. De toutes les relations de faveurs ainsi obtenues, quelle qu'en soit la nature, relations d'autant plus touchantes que chacune porte avec soi l'aveu d'une détresse humaine, s'élève un immense concert

de reconnaissance à l'adresse de cette femme admirable qui, manifestement, dans la bonté exquise de son cœur, veut continuer d'être au ciel, ce qu'elle fut sur la terre, l'une des plus grandes bienfaitrices de l'humanité malheureuse.

Enfin, outre ces interventions dont un grand nombre présentent quelque chose d'extraordinaire, il est un fait remarquable qui impose la personnalité de Jeanne Jugan à l'attention du monde : c'est le prodigieux développement de son œuvre, partie de si petits commencements. Près de 6.000 Petites Sœurs, 307 maisons disséminées dans les cinq parties du monde, 51.500 vieillards hospitalisés et nourris chaque jour par un miracle permanent de la charité, environ 521.000 assistés à leurs derniers moments par les Petites Sœurs et introduits dans leur éternité : voilà à quoi aboutit, cent ans après sa fondation, l'humble entreprise de « la grande Jugan ». C'est le cas de le redire : le doigt de Dieu est là. C'est ce que déclarait récemment, avec sa franche simplicité de femme du peuple, une bonne vieille hospitalisée dans l'une des maisons des Petites Sœurs. « Ah ! quel est celui qui béatifiera Sœur Marie de la Croix ? Ils n'en finissent point ! » s'écriait-elle dans le savoureux patois de son pays, accompagnant sa plainte d'un retentissant soupir, après avoir accroché à

l'image de Jeanne Jugan la petite fleur qu'elle lui apporte chaque jour. Et, comme l'une de ses compagnes lui faisait remarquer que pour cela il faut des miracles. « Des miracles, reprit-elle, en faisant une moue dédaigneuse, des miracles ! mais toutes ses maisons en font foi. S'il n'y avait pas toutes ses maisons pour recueillir tant de malheureux vieillards, qu'est-ce qu'ils deviendraient ? je vous le demande ? Eh bien ! trois cents maisons, ça fait trois cents miracles !... rien que ça devrait suffire... » Encore que son jugement soit un peu précipité, pour une bonne vieille ignorante du code canonique, ce n'est pas trop mal pensé...

Au cours de l'année 1933, à une époque où il n'était pas encore question d'introduire la Cause de béatification de Jeanne Jugan, le R. P. Matéo, l'apôtre du Sacré-Cœur, de passage à la Tour, n'en voulut point repartir, sans avoir prié sur la tombe de la Servante de Dieu. Malgré une extrême fatigue, qui lui rendait la marche très pénible, il se rendit au cimetière. Là, après un moment de méditation profonde, évoquant devant la simplicité de cette tombe l'extraordinaire humilité de celle qui y reposait, il sortit de son silence et dit à la Bonne Mère Générale Marguerite-Marie du Sacré-Cœur qui l'avait accompagné : « Elle est trop petite pour n'être pas

grande un jour... » C'était une allusion à la glorification éventuelle de Jeanne Jugan par la Sainte Eglise et, en même temps, l'expression d'une espérance... Ce jour-là luiira-t-il bientôt ? A la Sainte Eglise, à elle seule, il appartient de donner la réponse... En tout cas, les Petites Sœurs des Pauvres et leurs bons vieillards, les admirateurs et les innombrables obligés de Jeanne Jugan, s'efforcent, par d'incessantes prières d'en hâter l'échéance. Remis à l'honneur et mieux connus, par suite de cette glorification officielle tant espérée, les saints et héroïques exemples de cette longue vie, tout imprégnée de Dieu et d'amour du prochain, que mena ici-bas, dans le plus complet oubli de soi, l'admirable Mère des Petites Sœurs, réapprendront opportunément à l'humanité contemporaine, qui se meurt d'avoir renié Dieu et répudié son Evangile pour se livrer à la recherche exclusive des biens et des plaisirs terrestres, la divine et exaltante vertu, dans la vie privée, comme dans la vie sociale, de l'humilité, du détachement des biens de ce monde et de la charité fraternelle, toutes vertus qui constituent l'essence même du message évangélique du Sauveur Jésus.

## DOCUMENT I

NOTE DE L'AUTEUR. — Sous le contrôle des signatures du Curé, du Maire et du Conseil Municipal de Saint-Servan, du Conseiller général faisant fonction de Sous-Préfet de Saint-Malo, le Mémoire relatif à Jeanne Jugan, du 21 décembre 1844, attribue exclusivement à celle-ci, sans faire intervenir qui que ce soit par ailleurs, toutes les initiatives dans la fondation des Petites Sœurs des Pauvres. Il tire en plus une particulière importance de ce fait que, comme l'établit une expertise de l'écriture du manuscrit original conservé aux archives de l'Académie Française, il fut écrit de la main de M. Le Pailleur, qui attribuera plus tard à lui-même, à Marie Jamet et à Virginie Trédaniel, ces mêmes initiatives. Le texte que nous donnons ci-après est la copie du texte photographié du manuscrit susdit.

### Mémoire relatif à Jeanne Jugan

COMMUNE DE SAINT-SERVAN  
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO  
(ILLE-ET-VILAINE)

Les soussignés, témoins de la charité héroïque d'une pauvre fille qui, depuis plusieurs années, se dévoue au soulagement des malheureux dans la ville de Saint-Servan (Ille-et-Vilaine), ainsi qu'il va être constaté plus bas, croient devoir produire une vertu si généreuse et la soumettre à MM. les Membres de la Commission concernant les prix de vertu fondés

par M. de Montyon. Du reste, les soussignés déclarent que la démarche qu'ils font ne leur a point été suggérée par celle qu'ils recommandent, mais que, de leur propre mouvement, ils ont témoigné à cette pauvre fille leur intention à cet égard. Elle, bien éloignée de penser qu'elle méritât des éloges, a conjuré avec larmes qu'il ne fût fait aucune mention d'elle, mais enfin elle a consenti dans l'intérêt de ses pauvres.

Jeanne Jugan est née à Cancale, petit port de mer, le 28 octobre 1792 (1), de parents pauvres, mais honnêtes et vertueux. Obligée de quitter la maison paternelle à cause de la pauvreté de sa famille, elle est venue à Saint-Servan à l'âge de vingt-cinq ans. Elle y a servi en plusieurs maisons avec une grande fidélité et sa conduite y a toujours été d'une régularité parfaite. Elle a servi, entre autres personnes, une ancienne demoiselle toute occupée de bonnes œuvres et alors sa joie la plus douce était de seconder sa chère maîtresse dans les pieux exercices de sa charité. Celle-ci étant morte, Jeanne s'est retirée à sa part, sans revenus et travaillant pour vivre. Mais, pressée du désir de faire le bien, elle n'a pas été longtemps sans trouver l'occasion d'exercer son zèle.

Saint-Servan, quoique comptant une population assez considérable, et une population de marins, qui, trop souvent, décimés par les dangers de la mer, laissent leurs vieux parents sans ressource, Saint-Servan n'avait point d'hospice ni aucun lieu pour recueillir la vieillesse indigente de l'un et l'autre sexe, de sorte que beaucoup de malheureux vieillards y étaient exposés à toute sorte de misères.

(1) Note de l'auteur : Cette date est inexacte.

Leur triste position attendrit le cœur de Jeanne, elle entreprend de venir à leur secours. Mais comment fera-t-elle ? Elle n'a pas de fortune, n'importe. Elle se confie en Dieu... Au commencement de l'hiver 1839, elle apprend qu'une vieille femme pauvre, infirme et aveugle vient de perdre sa sœur, l'unique personne qui la soignait et qui allait lui chercher son pain ; touchée de son sort, Jeanne la fait transporter dans sa maison et l'adopte pour sa mère. La nourriture de cette première ne l'inquiète pas beaucoup : pour la faire vivre, elle travaillera plus avant dans la nuit (1).

Peu de temps après, une ancienne servante qui avait servi fidèlement et sans gages jusqu'à leur mort ses maîtres tombés dans la détresse, et qui, non seulement les avait servis ainsi, mais avait dépensé pour eux toutes ses économies, et, tout étant épuisé, avait fini par aller leur chercher du pain et à elle aussi ; après leur décès, faible et infirme, elle expose à Jeanne son triste sort : celle-ci à l'instant la recueille avec joie.

Cette double conquête ne fait que stimuler son zèle. Ne pouvant plus, dans sa maison trop petite, recevoir d'autres malheureux, elle en loue une plus grande et y entre le 1<sup>er</sup> octobre 1841. Un mois après sa nouvelle maison est remplie partout ; douze pauvres vieilles femmes y trouvent un abri. Mais pour les nourrir que fera Jeanne ? Quelque peu d'argent qu'elle avait réservé est bientôt consommé. Alors sa charité la rend ingénieuse. Puisque je n'ai

(1) Le nom de la première est Anne Chauvin, veuve Harraux : elle existe encore ; le nom de la servante est Isabelle Quéru : elle est morte il y a dix mois, dans la maison de Jeanne.

plus de pain à leur donner, dit-elle, eh bien ! j'irai leur en chercher : aussi bien, cette tâche me convient mieux qu'à ces misérables, cassés par les ans et les infirmités. Elle réalise ainsi sa pensée : Elle demande à chacun de ses pauvres le nom des personnes bienfaisantes qui l'assistaient, et elle va elle-même solliciter leurs aumônes. Tous consentent volontiers, et avec juste raison ; car, au lieu qu'auparavant ces malheureuses avaient la fatigue et l'humiliation de mendier, et souvent ils abusaient de ce qui leur était donné, Jeanne remplit cette tâche à leur place, et chacun est sûr que son aumône est bien placée.

Cependant on va visiter la maison de Jeanne, l'intérêt général s'attache à une œuvre si douce. On sent le besoin de donner enfin un asile à la vieille abandonnée. Plusieurs personnes généreuses se réunissent pour procurer une maison plus spacieuse. Cette maison est acquise. On la cède à Jeanne ; mais on ne peut faire davantage ; ainsi on la prévient que si le nombre de ses pauvres augmente, ce sera à elle à pourvoir à leur nourriture et à leur entretien. N'importe, Jeanne accepte, pensant que la Providence, qui l'a si bien servie jusqu'ici, ne lui fera pas défaut, et elle entre avec joie dans sa nouvelle demeure le 1<sup>er</sup> octobre 1842.

Bientôt, au lieu de douze pauvres, elle en a vingt, de vingt elle passe à trente ; un an après, sur la fin de 1843, elle en avait quarante, et, aujourd'hui, ô bénédiction ! elle compte autour d'elle une famille de soixante-cinq misérables des deux sexes, tous vieux ou infirmes, ou estropiés, ou manchots, ou idiots, ou atteints de maux incurables, tous arrachés à la misère dans leurs greniers, ou à la honte

de mendier dans les rues, beaucoup arrachés aux vices que le vagabondage traîne après soi.

Mais qui pourrait dire le zèle de cette fille à recueillir les pauvres ! Que de fois, allant elle-même les chercher en leur triste réduit, elle les a déterminés à la suivre, ou, s'ils ne pouvaient marcher, se chargeant d'eux comme d'un précieux fardeau, elle les a emportés avec bonheur dans sa maison. Un jour, elle apprend qu'un vieillard de soixante-douze ans, Rodolphe Lainé, ancien marin, non pensionné, est abandonné dans un caveau humide. Elle s'y rend, elle aperçoit un homme au visage exténué, couvert de haillons à moitié pourris, et jeté sur ce qui avait été de la paille autrefois et n'était plus qu'un hideux fumier. Ce malheureux avait une pierre pour oreiller ; son caveau étant au bas d'une maison de pauvres, ceux-ci lui donnaient quelques morceaux de pain, et il vivait ainsi depuis deux ans. A cet aspect Jeanne est émue de la plus vive compassion, elle sort, va confier ce qu'elle a vu à une personne bienfaisante, et arrive un instant après avec une chemise et des vêtements propres. Quand le vieillard est changé, elle transporte ce nouvel hôte en sa maison, et aujourd'hui il jouit d'une bonne santé. On pourrait citer bien d'autres traits du même genre. Elle a recueilli une petite fille de cinq ans, Thérèse Poinso, orpheline et estropiée, de laquelle personne ne voulait ; une autre fois, une jeune personne de quatorze ans, Jeanne Louette, que ses parents dénaturés, quittant notre ville, avaient abandonnée ; elle a recueilli cette malheureuse lorsqu'on la traînait à un lieu de prostitution. Un jour, une fille de mauvaise vie, ne pouvant plus sustenter sa vieille mère, la veuve Colinet, l'apporte et la jette dans la rue



en face de la maison de Jeanne : cette pauvre femme avait à la jambe un ulcère horrible, c'est une raison pour qu'elle soit reçue avec plus de bonté. Un autre jour, c'était au milieu de l'hiver, par un froid rigoureux et à la nuit tombante, deux enfants de neuf à dix ans du fond de la Basse-Bretagne et ayant fui, parce qu'ils n'avaient pas de pain, la maison paternelle, sont trouvés dans nos rues errant et frappant à toutes les portes : Personne ne les reçoit les pauvres petits, car ils n'ont pas d'argent. Une voix s'écrie : il faut les conduire à Jeanne ; Jeanne, en effet, les reçoit et les nourrit jusqu'à ce que, par les soins de l'Administration, qu'elle en informe, ils soient reconduits au domicile de leurs parents. (A l'exception de ces deux enfants, les autres malheureux que Jeanne a recueillis, ceux-ci dessus dénommés et les autres, sont domiciliés de Saint-Servan.)

Excitées par son exemple, trois personnes se sont unies à elle pour partager ses soins et ses fatigues. Celles-ci vaquent à l'intérieur à tous les ouvrages les plus pénibles avec un dévouement admirable et même au détriment de leur santé, tandis qu'à l'extérieur Jeanne, infatigable, se multiplie en proportion du nombre de ses pauvres. Elle est sans cesse en marche, quelque temps qu'il fasse, un panier au bras, et elle le rapporte toujours plein. Car, non seulement, ainsi que nous l'avons dit, elle recueille les aumônes des personnes charitables qui veulent bien l'assister pour les pauvres qu'elle a chez elle et qui ne fréquentent plus leur porte ; mais elle recueille encore, par une pieuse industrie, les restes de leur table, le vieux linge et les vêtements qui ne servent plus ; et ainsi, ce qui souvent serait perdu lui aide à nourrir et à vêtir ses pauvres. Pour plai-

der leur cause, elle est vraiment éloquente, on l'a vue souvent fondre en larmes en exposant leurs besoins ; aussi il est difficile de lui résister, et presque toujours elle a réussi à amollir les cœurs les plus durs. Du reste elle n'importune personne : si on la rebute, elle se retire aussitôt sans manifester le moindre mécontentement, disant : Une autre fois vous nous assisterez.

Elle a identifié véritablement son sort avec celui des pauvres, elle est vêtue comme eux de ce qu'on lui donne, elle se nourrit des restes comme eux, ayant soin de réserver toujours la meilleure part à ceux qui sont malades ou plus infirmes ; et les personnes qui la secondent imitent son exemple.

Enfin l'ordre règne dans cette maison. Le travail y est organisé. Un docteur médecin a la bonté de visiter gratuitement ceux qui sont malades, il y a même élevé une petite pharmacie. Les pauvres sont traités avec douceur et tenus avec une grande propreté. Ceci est à la connaissance de tous ceux qui ont visité la maison, et est attesté par les vieillards eux-mêmes qui s'y plaisent.

Ainsi, par tant de soins et par les moyens faciles qu'elle a su employer et qui ne grèvent personne, en même temps qu'elle a gagné la confiance de la ville, Jeanne Jugan est parvenue à arracher soixante-cinq malheureux au froid, à la misère, elle a débarassé nos rues du hideux spectacle de leur mendicité et en moins de quatre ans elle a commencé de fonder un véritable hospice ou, comme on l'appelle généralement, une maison d'asile pour les pauvres vieillards et infirmes.

Nous avons cru devoir exposer à MM. les Membres chargés de statuer sur les prix de vertu une partie

du bien que fait cette pauvre fille, et si leur jugement favorable croit devoir couronner tant de zèle et de charité, nous avons la certitude que la récompense qui lui sera décernée tournera au bénéfice de ses pauvres chéris.

Signé: M. S. Hay de Bonteville, chanoine honoraire, curé de Saint-Servan ; E. Girodroux ; Le Maréchal ; Dupont ; De Bon ; Jevin ; H. Longueville ; Louyer Villermay ; Mourarvier ; Turmel ; Bourdin ; P. Roger ; Duchantilly ; Bourdas ; E. Gouazon.

Le Maire de la Commune de Saint-Servan, en légalisant les quinze signatures ci-dessus apposées des Membres du Conseil municipal et de M. le Curé, certifie que tous les faits mentionnés dans l'exposé sont à sa parfaite connaissance.

Saint-Servan, le 21 décembre 1844.

Signé : DOUVILLE.

Le soussigné, Membre du Conseil Général, faisant fonctions de sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Malo, par délégation de M. le Préfet d'Ille-et-Vilaine, le titulaire étant en congé, s'est fait rendre compte de toutes les belles actions de la demoiselle Jeanne Jugan. Les témoignages des personnes honorables qu'il a recueillis ont été unanimes sur tous les faits consignés dans le rapport ci-contre. Il recommande donc, avec le plus vif empressement, cette vertueuse fille au bienveillant intérêt de MM. les Membres de la Commission établie pour la distribution des prix de vertu fondés par M. de Montyon.

Le Conseiller Général, Signé : Louis BLAISE.

## DOCUMENT II

NOTE DE L'AUTEUR. — Malgré toutes les recherches que nous avons fait faire en Angleterre, la revue où parut le texte ci-dessous est demeurée introuvable. Nous possédons deux traductions françaises de cet important document : l'une se trouve dans l'ouvrage de M. l'abbé Leroy : *Histoire des Petites Sœurs des Pauvres*, l'autre, dans celui de M<sup>me</sup> A. L. Masson : *Les Premières Petites Sœurs des Pauvres* (1). C'est le texte de cette dernière que nous donnons ci-après pour cette raison qu'il est plus complet que celui de M. Leroy.

### Relation de la visite faite à Jeanne Jugan, en août 1846, à Dinan, par un philanthrope anglais.

« Le 22 août 1846, trois semaines après son arrivée dans la vieille tour, près de la porte de Brest, qui lui servait de logement, j'eus le bonheur de voir en ce lieu Jeanne Jugan, avec ses compagnes et cinq ou six pauvres vieilles qu'elle avait déjà recueillies. Il fallait, pour approcher de l'appartement qu'elles occupaient, franchir un escalier tour-

(1) Cet ouvrage fourmille d'inexactitudes quant à l'origine de la Congrégation des Petites Sœurs des Pauvres.

nant et difficile ; l'étage en était bas ; les murs nus et rudes, les fenêtres petites et grillées, de sorte qu'on se croyait dans une caverne ou dans une prison ; mais ce triste aspect était un peu égayé par la lueur du feu et par l'air de contentement des habitants de ce lieu. Quelques lits rangés dans un enfoncement de la pièce carrelée, une ou deux vieilles chaises ou escabeaux, une petite table et quelques ustensiles formaient tout l'ameublement.

« Jeanne nous reçut d'un air bienveillant ; elle nous montra volontiers son appartement et une autre chambre un peu meilleure où les pauvres femmes travaillaient ; et elle répondit de bonne grâce à toutes nos questions. Elle était simplement, mais proprement vêtue d'une robe noire, d'un bonnet et d'un mouchoir blancs ; c'est le costume adopté par la communauté. Elle paraît avoir près de cinquante ans, sa taille est moyenne, son teint bruni et elle semble usée, mais sa physionomie est sereine et pleine de bonté ; on n'y remarque pas le plus petit symptôme de prétention ou d'amour-propre.

« Je lui demandais avec quels fonds elle avait commencé ; elle me répondit qu'elle avait un peu plus de quatre cents francs et quelques meubles. Je lui expliquai que j'avais une raison spéciale pour faire cette question ; c'est que je m'occupais moi-même en Angleterre d'une œuvre analogue. Quoique nous eussions depuis plusieurs mois commencé nos préparatifs et que deux ou trois Membres du Parlement avec d'autres personnes y eussent coopéré, nous n'avions encore fait autre chose que de nous assurer une vieille tour, et nous pensions devoir attendre jusqu'à ce que nos souscriptions s'éle-

vassent à mille livres sterling (vingt-cinq mille francs).

« Jeanne m'écouta avec intérêt, mais sans tirer aucune vanité de ce qu'elle allait plus vite que nous ; elle reconnaissait avec simplicité et modestie n'avoir aucun mérite et attribuait son succès uniquement à Dieu. Elle ne savait pas un jour, dit-elle, d'où lui viendrait les provisions du lendemain, mais elle persévérerait avec la ferme persuasion que Dieu n'abandonnerait jamais les pauvres, et elle agissait d'après ce principe certain : que tout ce que l'on fait pour eux on le fait pour Notre-Seigneur Jésus-Christ.

« Je lui demandai comment elle pouvait distinguer ceux qui méritaient vraiment d'être secourus ; elle me répondit qu'elle recevait ceux qui s'adressaient à elle et qui paraissaient les plus dénués ; qu'elle commençait par les vieillards et les infirmes comme étant les plus nécessiteux, et qu'elle s'informait chez leurs voisins de leur caractère, de leurs ressources, etc.

Pour ne pas laisser dans l'oisiveté ceux qui pouvaient encore s'occuper à quelque chose, elle leur faisait éplucher et carder de vieux morceaux d'étoffe, puis filer la laine qu'ils en retiraient ; ils arrivaient ainsi à gagner six liards par jour. Si elle découvrait quelque autre ouvrage proportionné à leurs forces, elle le leur procurait et leur laissait pour leur usage particulier un tiers de ce qu'ils pouvaient gagner ainsi.

« Comme elle ne laisse pas les pauvres sortir sans permission ni quêter pour leur profit personnel, elle pense que son système tend à empêcher la mendicité et la fainéantise. Elle et ses compagnes quêtent

dans le voisinage pour les soutenir, et elle dit qu'elle trouve assez de gens disposés à donner. Elle demande au boulanger le pain de reste ou le pain trop rassis ; le laitier lui donne du lait écrémé ; le boucher, la viande qui, quoique bonne encore, ne pourrait se garder plus longtemps, et quand il y a abondance de poisson, elle en reçoit une partie des marchands. On lui réserve au marché les légumes et les fruits dont quelque côté est gâté et qui ne seraient plus présentables à la vente. Elle tire ainsi de chaque fournisseur ce dont ils peuvent le plus facilement se passer, et, des autres personnes, elle obtient des restes de table, des vêtements usés, de vieux meubles, etc., ou de l'argent, de sorte qu'elle parvient à entretenir convenablement ses pauvres.

« Je lui ai dit qu'après avoir parcouru la France, elle devrait venir en Angleterre nous apprendre à soigner nos pauvres ; elle me répondit que, Dieu aidant, elle irait si on l'y invitait.

« Il y a, dans cette femme, quelque chose de si calme et de si saint qu'en la voyant je me crus en la présence d'un être supérieur, et ses paroles allaient tellement à mon cœur que mes yeux, je ne sais pourquoi, se remplirent de larmes.

« Telle est Jeanne Jugan, l'amie des pauvres de la Bretagne, et sa seule vue suffirait pour compenser les horreurs d'un jour et d'une nuit passés sur une mer houleuse. Peu après mon retour en Angleterre, j'appris qu'elle continuait à prospérer et qu'elle avait acheté un vieux monastère à Dinan pour vingt-cinq mille francs, sur lesquels elle en avait emprunté dix-sept mille qu'on lui avait prêtés en deux sommes sans intérêts ; elle en avait

quêté deux mille et elle espérait recevoir de même le reste.

« Une personne lui a donné une vache ; une dame, du bois pour faire une baratte ; la sœur de cette dame, de l'argent pour faire confectionner la baratte, et un pauvre menuisier lui fabriqua des cuves pour tenir le lait. Un médecin habitant Dinan promet de voir ses malades gratuitement, et un pharmacien, de fournir les remèdes. Jeanne est allée à Saint-Malo pendant les régates et y a recueilli trente francs. Elle est maintenant occupée avec une autre sœur à quêter dans la campagne. Toutes deux portent des sacs, parce que les paysans, qui ont peu d'argent, donnent volontiers du grain. Elle dit que ses pauvres sont fort contents, surtout du cadeau de la vache, et qu'elle même est très heureuse ; qu'à la vérité, son entreprise est un peu hasardeuse, mais que, se fiant à la Providence, elle n'a nulle inquiétude ».

---

## TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS.....	vii
CHAPITRE I. — Naissance. Famille. Enfance et jeunesse. Préparation à la Vocation.....	1
CHAPITRE II. — Fondation de l'Œuvre et de la Congrégation des Petites Sœurs des Pauvres	15
CHAPITRE III. — Fondation de l'Œuvre et de la Congrégation des Petites Sœurs des Pauvres ( <i>suite</i> ) .....	29
CHAPITRE IV. — Les premières fondations. Rôle prépondérant de Jeanne Jugan. Ses interventions auprès des autorités.....	51
CHAPITRE V. — Les premières fondations ( <i>suite</i> ). Jeanne Jugan quêteuse.....	73
CHAPITRE VI. — Longue retraite de Jeanne Jugan. Son existence à la Tour Saint-Joseph	93
CHAPITRE VII. — L'âme de Jeanne Jugan : Foi, Espérance, Charité.....	115

CHAPITRE VIII. — L'âme de Jeanne Jugan (suite) : Prudence, Justice, Force, Tempé- rance .....	133
CHAPITRE IX. — Portrait physique et physio- nomie morale de Jeanne Jugan. Réputation de sainteté durant sa vie. Sa mort le 29 août 1879.....	157
CHAPITRE X. — Réputation de sainteté après la mort. Le procès de béatification.....	175
DOCUMENT I.....	187
DOCUMENT II.....	195